

Chantier:	CENTRALE EMILE HUCHET		
Numéro :	9NN0007	Date :	14/01/2022
Maître d'ouvrage :		Superviseur :	GOURVENEC Mikael
Maître d'œuvre :		Chef de projet :	BECKER Matthieu
Client :	Gazel Energie	Chef de chantier :	ADAM Rémi

# **Photographies**





Remblaiement Réparation de la canalisation



Evacuation des terres polluées

Nom et signature ORTEC SOLEO

BECKER Matthieu



	CENTRALE EMIL	LITOCITET					
Numéro :	9NN0007			Date:		17/01/2	2022
Maître d'ouvrage :				Superviseur :		GOURVENE	
Maître d'œuvre : Client :	Gazel Energie			Chef de projet : Chef de chantier :		BECKER M ADAM F	
Chefft.	Gazer Eriergie			cher de chantier .		ADAIVIT	Neilli
<b>Condit</b>	ions atm	osphériqu	ies				
Météo :	Vent	✓ Soleil	Pluie	Précipitations (mm) : /		Températures (°C)	: 0°C
	_			Vitesse du vent (km/h) :	_	_	
<b>Incide</b>	nts / Obs	ervations	faites à l	'entrepreneu	r / Cont	rôles	
Sécurité Hygiè							
Quali							
Environneme							
Trava	ux :						
	ıx exécut						
Terrassement au droit of Remblaiement	de la fouille SC2 paro	oi B5					
Kembialement							
Suivi a	nalytique	e et envirc	nnemen	tal			
RAS							
	ıx à venir	r / Plannin					
		/ Plannin		S			
Travaux  Description des travaux	à venir :	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	g / Délai	S		□ Non on reter	d [/]Oui
Description des travaux Les délais fixés (voir pla	a venir : nning) sont-ils respe	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	g / Délai	S		☐ Non, en retar	d ✓ Oui
Travaux  Description des travaux	a venir : nning) sont-ils respe	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	g / Délai	S		☐ Non, en retar	d ✓ Oui
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti	c à venir : nning) sont-ils respe ons correctives ? :	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S		☐ Non, en retar	d 🗸 Oui
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Entreprise	☐ Non, en retar	d ✓ Oui
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	<b>Plannin</b> Démolition / Rem	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Entreprise Ortec Soleo		
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo	Effectif 1	Heures 8
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Rem	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S		Effectif	Heures
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo	Effectif 1	Heures 8
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy	Effectif 1 1	Heures 8
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo	Effectif 1	Heures 8
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi  STEIN Ludovic	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy  Entreprise	Effectif 1 1 Quantité	Heures 8 8 Heures
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér  Désignation	nning) sont-ils respe ons correctives ? : nnel / Sou	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi  STEIN Ludovic  Pelle 17T à pneus	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy  Entreprise	Effectif 1 1 Quantité	Heures 8 8 Heures
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér  Désignation	nning) sont-ils respe ons correctives ? :	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi  STEIN Ludovic  Pelle 17T à pneus	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy  Entreprise	Effectif 1 1 Quantité	Heures 8 8 Heures
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér  Désignation  Arrêt(s	nning) sont-ils respe ons correctives ? : nnel / Sou	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi  STEIN Ludovic  Pelle 17T à pneus	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy  Entreprise	Effectif  1  1  Quantité  1	Heures 8 8 Heures
Description des travaux Les délais fixés (voir pla Si non, pourquoi et acti  Persor  Nom et / ou Qualificati  Matér  Désignation	nning) sont-ils respe ons correctives ? : nnel / Sou	Démolition / Remotés ?  ADAM Rémi  STEIN Ludovic  Pelle 17T à pneus	<b>g / Délai</b> iblaiement / Evacua	S	Ortec Soleo  Loisy  Entreprise	Effectif 1 1 Quantité	Heures 8 8 Heures



Chantier:	CENTRALE EMILE HUCHET		
Numéro :	9NN0007	Date :	17/01/2022
Maître d'ouvrage :		Superviseur :	GOURVENEC Mikael
Maître d'œuvre :		Chef de projet :	BECKER Matthieu
Client :	Gazel Energie	Chef de chantier :	ADAM Rémi

# **Photographies**





Remblaiement Terrassement SC2 B5



Evacuation des terres polluées

Nom et signature ORTEC SOLEO

**BECKER Matthieu** 



# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

### Mémoire concernant la zone Nord de la partie 2

(Zone 2.1 d'implantation du projet CIRCA Resolute)

#### Préambule

Le présent mémoire porte sur la « Zone Nord CIRCA – 2.1 » de la partie 2 de la zone arrêtée du site de la Centrale Emile Huchet.

Une première version du mémoire de cessation d'activité, comprenant un plan de gestion, a été déposée en Préfecture le 28 octobre 2021 portant sur cette partie 2. GAZELENERGIE GENERATION s'est engagée à remettre en état les terrains pour un usage industriel.

Compte tenu de l'évolution des projets qu'elle doit accueillir depuis lors, cette partie a été scindée en une zone nord et une zone sud. La DREAL a accepté de revoir le découpage de cette partie afin de pouvoir instruire en priorité le mémoire relatif à la Zone Nord, ce qui permettra que les éléments de ce dossier soient pris en compte dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale et de la demande de permis de construire déposés par la société souhaitant implanter une nouvelle activité sur cette Zone Nord. Il s'agit de la société CIRCA, dont les dossiers ont été déposés au mois de mars 2023.

La zone sud de la partie 2 (Zone Sud 2.2), sur laquelle aucun projet n'est actuellement à l'étude, fera l'objet d'un dépôt de mémoire ultérieur, car des travaux de démolition de bâtiment et de dépollution doivent y être menés d'ici la fin de l'année 2023.

Néanmoins cette zone sera succinctement présentée ci-après pour les besoins de la définition des limites de la Zone Nord – CIRCA et du périmètre du présent mémoire.

L'objet de ce mémoire est de présenter les actions de remise en état engagées sur cette partie en application de la méthodologie nationale en matière de sites et sols pollués et d'apporter les éléments permettant de montrer que les dépollutions menées ont permis d'atteindre les objectifs du premier plan de gestion et que l'état du terrain est compatible avec l'usage de nature industrielle.

A cet effet, il reprend une partie des éléments transmis en Préfecture le 28 octobre 2021 dans le cadre du mémoire de cessation d'activité des parties 1, 2 et 3 du site de la Centrale Emile Huchet et les complète par la description des actions de réhabilitation engagées postérieurement à la remise de ce dossier ainsi que par un plan de gestion complémentaire reprenant les mesures de gestion engagées et présentant celles restant à mener.

#### Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction :
M. Tramond, MP. Cravero
Validation :
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023

Ainsi, il permet de documenter les opérations prévues à l'article R512-75-1 du code de l'environnement et énoncées ci-après.

I.- La cessation d'activité est un ensemble d'opérations administratives et techniques effectuées par l'exploitant d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement afin de continuer à garantir les intérêts mentionnés à l'article <u>L. 511-1</u> et, le cas échéant, à l'article <u>L. 211-1</u>, lorsqu'il n'exerce plus les activités justifiant le classement de ces installations au titre de la nomenclature définie à l'article <u>R. 511-9</u> sur une ou plusieurs parties d'un même site.

La cessation d'activité se compose des opérations suivantes :

- 1° La mise à l'arrêt définitif;
- 2° La mise en sécurité ;
- 3° Si nécessaire, la détermination du ou des usages futurs selon les modalités prévues aux articles R. 512-39-2, R. 512-46-26 et R. 512-66-1 ;
- 4° La réhabilitation ou remise en état.

[...]

- IV. -La mise en sécurité comporte notamment, pour la ou les installations concernées par la cessation d'activité, les mesures suivantes :
- 1° L'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès ;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux.

En tant que de besoin, les opérations engagées dans le cadre de la mise en sécurité s'accompagnent de mesures de gestion temporaires ou de restrictions d'usage temporaires.

- V. -En outre, l'exploitant doit placer le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et, le cas échéant, à l'article L. 211-1, sur les terrains voisins de ceux concernés par la cessation d'activité.
- VI. -La réhabilitation ou remise en état consiste à placer le ou les terrains d'assiette d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement dans un état permettant le ou les usages futurs du site déterminés, dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et, le cas échéant, de l'article L. 211-1, selon les dispositions, le cas échéant, des articles R. 512-39-2 à R. 512-39-3 bis et R. 515-75, R. 512-46-26 et R. 512-46-27 bis ou R. 512-66-1.

### Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### **SOMMAIRE**

P	réambule	1
1	. Présentation de la partie « Zone Nord CIRCA »	4
	1.1 Terrain concerné	4
	1.2 Bâtiments de la Zone Nord – CIRCA 2.1	5
	1.3 Délimitation entre la Zone Nord – CIRCA et la Zone Sud	7
2	. Récapitulatif des étapes de la cessation d'activité engagées sur la Zone Nord CIRCA	7
	2.1 Notification de l'arrêt d'activité en 2014	8
	2.2 Mise en sécurité de la Zone Nord Circa de la partie 2	9
	2.3 Usage futur pris en compte pour la remise en état	9
	Consultations sur le type d'usage futur des parties libérées	9
	Précisions sur l'usage futur prévu pour la partie Zone Nord -CIRCA	10
3	. Remise en état des terrains de la Zone Nord - CIRCA	11
	3.1 Synthèse environnementale de la Zone Nord – CIRCA	11
	3.2 Description des mesures de remise en état engagées sur la Zone Nord - CIRCA 2.1	14
	3.3 Mesures de gestion complémentaires proposées pour la Zone Nord - CIRCA	14
S	OMMAIRE DES ANNEXES	16
Α	NNEXE 1 - Courriers de notification de cessation d'activité	17
Α	NNEXE 2 – Opérations de mise en sécurité de la Partie 2	18
	Partie 2 – Plan d'implantation des anciens bâtiments de la partie 2	19
Α	NNEXE 3 – Etudes environnementales	24
Α	NNEXE 4 – Rapport ORTEC SOLEO	25
Δ	nneve 5- Mémoire concernant la nartie 2.2 zone sud GFG	25

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

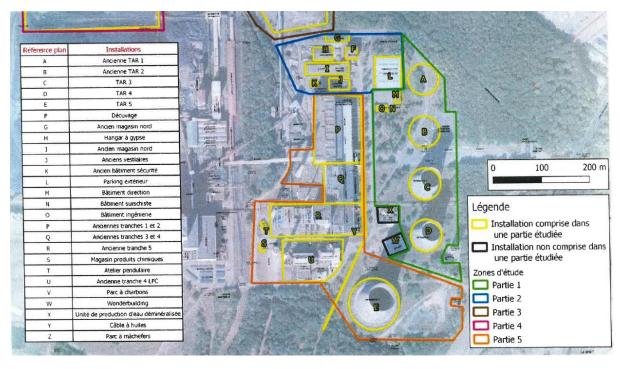
Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### 1. Présentation de la partie « Zone Nord CIRCA »

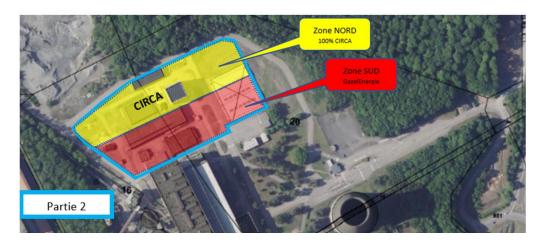
#### 1.1 Terrain concerné

La Zone Nord CIRCA 2.1 est une sous partie de la Partie 2 de la zone arrêtée du site de la CEH.



Plan des parties composant la zone arrêtée

Les deux zones formant la partie 2 sont présentées ci-dessous :



# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### Plan des deux sous-parties de la partie 2

Le terrain formant la Zone Nord – CIRCA 2.1 appartient à GAZELENERGIE GENERATION.

La superficie est de 15 478,16 m2.

Il est sis sur les parcelles suivantes :

- Commune de Porcelette Section 35 Parcelle N°16
- Commune de Diesen Section 11 Parcelle N°22

La société CIRCA, appartenant au groupe australo-norvégien CIRCA, implantera prochainement sur cette zone des installations industrielles visant à produire des solvants dont les applications sont multiples (pharmaceutique, batteries, cosmétique ...). Il s'agit du projet CIRCA RESOLUTE. Ces solvants dits « verts » seront fabriqués à partir de sciure de bois et seront destinés à venir concurrencer ceux issus de l'industrie pétrochimique. Cette industrie bénéficiera également des utilités et des services (gardiennage, pesage camions, etc) qui seront fournies par la future plateforme Emile Huchet, que ce soit pour le processus de préparation de bois / de gazéification ou par la fourniture d'hydrogène vert.

Le terrain sera mis à la disposition de la société CIRCA par un contrat de bail. Sa signature est envisagée d'ici le mois de septembre. Un bornage sera réalisé par la société occupante afin de matérialiser les limites de son futur site, lequel sera clôturé.

#### 1.2 Bâtiments de la Zone Nord – CIRCA 2.1

Cette zone 2.1 NORD a été utilisée depuis des décennies dans le cadre de l'activité de production d'électricité. Elle accueillait plusieurs bâtiments dont certains ont été démolis au premier trimestre 2023, du fait qu'ils ne pouvaient être réutilisés et afin de pouvoir dépolluer plus facilement la zone pour permettre sa mise à disposition de la société tierce.

Les bâtiments conservés sur la zone et qui seront mis à disposition de la société CIRCA sont les suivants .

- Bâtiment Décuvage
- Bâtiment Magasin Nord

Le plan ci-après fait apparaître les bâtiments initialement présents sur la Zone Nord – CIRCA 2.1 au moment de la notification de cessation d'activité.

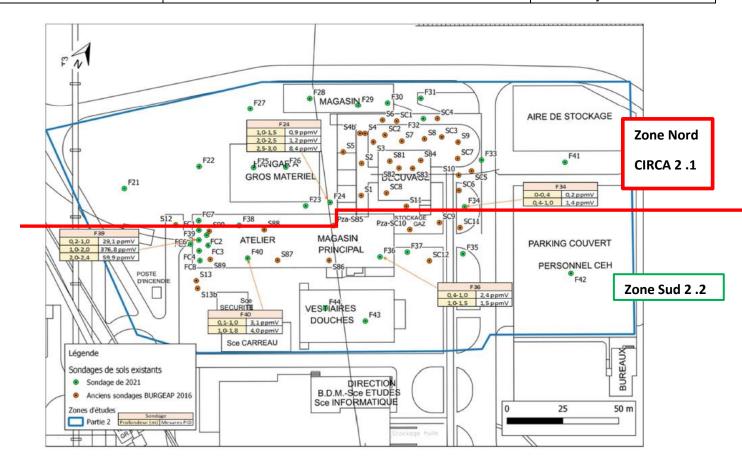
Les bâtiments conservés comme ceux qui ont été démolis ont fait l'objet d'une mise en sécurité, dont la description est donnée en Annexe 2.

Centrale Emile Huchet

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction :
M. Tramond, MP. Cravero
Validation :
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023



Plan de la partie 2 avec bâtiments initialement présents

Le plan ci-après représente la Zone Nord – CIRCA 2.1 telle qu'elle se présente aujourd'hui une fois les bâtiments démolis.



# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### 1.3 Délimitation entre la Zone Nord – CIRCA et la Zone Sud

La délimitation entre la Zone Nord – CIRCA 2.1 et la Zone Sud 2.2 comprend une petite partie du bâtiment Atelier/Grand magasin, lequel est amené à être démoli au troisième trimestre 2023, pour la réhabilitation de la Zone Sud 2.2. Cette partie consiste en une bande de 7 m sur la presque totalité de la longueur du bâtiment.

Les sources de pollution se trouvant sous le bâtiment « Atelier / Magasin principal » de la Zone Sud, et qui sont présentées dans le **Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain** figurant en annexe 3.1, feront l'objet de mesures de gestion qui seront mises en œuvre dans le cadre de la remise en état de cette Zone d'ici la fin de l'année 2023. Elles se situent en-deça de la limite de la Zone Nord.

Un dispositif de venting, dont l'objet initial était d'assurer le respect des objectifs de qualité de l'air intérieur du bâtiment pour ses éventuels occupants, a été implanté au droit de ce bâtiment. Il sera mis à l'arrêt dans la perspective de sa démolition.

Un complément au présent mémoire sera adressé en Préfecture une fois les travaux de démolition du bâtiment et les excavations de sols de la Zone Sud achevés.

En attendant, ce mémoire peut être pris en compte pour les besoins de l'instruction des dossiers de la société CIRCA.

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construite de la société CIRCA en vue de l'implantation d'un nouveau site sur la Zone Nord ont été déposés en Préfecture en mars 2023.

Le lancement des travaux de construction sur cette zone sont prévus par celle-ci pour le premier trimestre 2024 et la mise en service des installations est envisagée pour le premier trimestre 2025. Il est prévu que la société CIRCA transmette à l'administration une ATTES ALUR afin de justifier que l'état du terrain est compatible avec son projet tel qu'elle l'a défini.

### Récapitulatif des étapes de la cessation d'activité engagées sur la Zone Nord CIRCA

L'ensemble des étapes de la cessation d'activité, telles qu'énoncées par l'article R512-75-1 précité, a été mené sur cette partie et sont décrites ci-après. Une partie des actions de remise en état de la Zone Sud a également été engagée. Un dossier dédié sera déposé ultérieurement.

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### 2.1 Notification de l'arrêt d'activité en 2014

Le courrier du 18 décembre 2014 a notifié l'arrêt partiel des activités du site de la centrale Emile Huchet en référence à l'article R512-39-1 du code de l'environnement. La mise à l'arrêt définitif des tranches 4 et 5 de la CEH s'est produite à compter respectivement du 30 juin 2014 et 31 mars 2014, ainsi que de la tour aéro-réfrigérante (ci-après TAR) de la tranche 3. L'arrêt des tranches 4 et 5 incluait l'arrêt des TAR 4 et 5., les tranches 1, 2 et 3 ayant été arrêtées précédemment.

La zone arrêtée de la Centrale Emile Huchet est figurée ci-après en encadré rouge :



Le courrier du 18 décembre 2014 a été suivi entre 2014 et 2016 de plusieurs courriers de l'exploitant et de transmission de documents visant à répondre aux rapports de l'Inspection des Installations Classées et à apporter des compléments d'information sur les mesures de cessation d'activité engagées sur la zone arrêtée du site.

Ces courriers forment <u>l'annexe 1</u> du présent mémoire.

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction:
M. Tramond, MP. Cravero
Validation:
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023

#### 2.2 Mise en sécurité de la Zone Nord Circa de la partie 2

Le document figurant en <u>annexe 2</u> recense les opérations de mise en sécurité menées sur la partie 2.

Il reprend le dossier de mise en sécurité joint au mémoire de cessation partielle d'activité transmis en octobre 2021 pour ce qui concerne les installations et bâtiments de la Zone Nord - CIRCA.

Au titre de ses obligations de remise en état, GAZELENERGIE GENERATION a mené plusieurs études historiques et documentaires ainsi que des campagnes de diagnostic des sols, sous-sols et eaux souterraines. Ces diagnostics ont été réalisés à l'échelle de la zone arrêtée dans son entier ou plus particulièrement sur la Zone Nord - CIRCA.

<u>L'annexe 3</u> est formée des rapports portant sur la partie 2 qui ont été rédigés depuis octobre 2021, soit :

- Pollution des eaux souterraines par les COHV Synthèse hydrogéologique, GINGER BURGEAP, daté du 17 novembre 2021, (CESICE 212628 / RESICE 13452-02).
- Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain- Partie 2 », GINGER BURGEAP, daté du 24 mai 2023 (référencé CE 3700184 / RESICE 1029328-01) ce rapport contient une synthèse des études diagnostics déjà réalisées.

L'historique complet de la zone figure dans le rapport intitulé « Etude historique, documentaire et de vulnérabilité » déjà remis dans le dossier de cessation d'activité d'octobre 2021. Nous ne le joindrons pas au présent mémoire, afin de limiter le volume de documentation.

#### 2.3 Usage futur pris en compte pour la remise en état

L'usage futur pour lequel la partie 2 doit être remise en état est un usage de type industriel.

Consultations sur le type d'usage futur des parties libérées

Il convient de noter que la démarche de consultation sur l'usage futur du site prévue à l'article R.512-39-2 du code de l'environnement¹ n'a pas été engagée au moment de la notification de cessation partielle d'activité en 2014, car à l'époque l'exploitant projetait de réutiliser autant que possible les bâtiments et équipements mis à l'arrêt. Ainsi, il ne pouvait être considéré que les terrains étaient libérés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tous les articles cités dans le présent document renvoient au code de l'environnement.

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction:
M. Tramond, MP. Cravero
Validation:
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023

Ce n'est qu'avec la définition des projets de réindustrialisation de notre site, soit ces derniers mois, qu'il a été acquis que les terrains allaient être libérés et que le démantèlement des équipements et constructions sur une partie d'entre eux devait être engagé.

De ce fait, GAZELENERGIE GENERATION a engagé la démarche de consultation sur l'usage futur en août 2021.

Les réponses obtenues de la part des collectivités sont favorables au type d'usage futur proposé.

Les courriers adressés et reçus concernant la partie 2 ont été joints au dossier de cessation d'activité transmis en Préfecture en octobre 2021 et ne seront pas joints de nouveau au présent mémoire.

#### Précisions sur l'usage futur prévu pour la partie Zone Nord -CIRCA

L'usage industriel déterminé pour la partie 2 correspond aux scenarios d'usage actuel du terrain.

L'état du terrain, après remise en état, est compatible avec cet usage, comme documenté par les rapports joints au présent mémoire.

Le projet qui sera développé sur la partie Zone Nord sera porté par la société CIRCA, soit un tiers par rapport à GAZELENERGIE GENERATION.

Il appartiendra donc au maître d'ouvrage, porteur de ce projet, de vérifier, en application de l'article L.556-1 du code de l'environnement, si de nouvelles mesures de gestion s'avéraient nécessaires pour assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité et de l'environnement au regard du nouvel usage.

La réalisation des études permettant la délivrance d'une ATTES ALUR est prévue par la société future occupante de la Zone Nord.

De plus, dans le cas où des terres seraient excavées pour l'aménagement ou les constructions nécessaires à ce projet, leur gestion, conformément aux règles applicables à leur caractérisation sera à leur charge.

Afin de limiter l'envoi en centre de stockage externes de terres peu impactées ainsi que le trafic de camions qui en découlerait, GAZELENERGIE GENERATION demande aux porteurs de projet d'étudier, en fonction de leurs besoins d'aménagement ou de réalisation de voiries, les possibilités de réutilisation de ces terres en matériaux de substitution. De telles opérations de valorisation se feraient dans les conditions prévues par les guides officiels en la matière ou par les textes existants relatifs à la valorisation de terres excavées dans les projets d'aménagement.

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction:
M. Tramond, MP. Cravero
Validation:
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023

#### 3. Remise en état des terrains de la Zone Nord - CIRCA

Le présent paragraphe comprend :

- 3.1 une synthèse de la situation environnementale de la Zone Nord CIRCA de la partie 2
- 3.2 une description succincte des mesures de remise en état engagées
- 3.3 le contenu des mesures de gestion complémentaires proposées pour cette zone

étant précisé que les rapports complets correspondant à ces trois points figurent en annexes du présent mémoire.

#### 3.1 Synthèse environnementale de la Zone Nord – CIRCA

Plusieurs zones de pollution concentrées ont été caractérisées dans les sols au droit de la zone à l'issue des campagnes successives d'investigation du site et de la partie 2 de la zone arrêtée. Les rapports postérieurs à l'envoi du dossier de cessation d'activité sont joints en <u>Annexes 3 et 4</u>.

Leur contenu est brièvement rappelé ci-après.

• Le rapport de « Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 (CESICE210836 / RESICE12919-02)», daté du 22 juillet 2021 et réalisé par la société GINGER BURGEAP, fait la synthèse des investigations des sols, sous-sols et connaissances documentaires portant sur la partie 2. Il contient un plan de gestion préconisant le traitement des sources concentrées de pollution dans les sols. Ce dossier a été joint au Dossier de cessation partielle d'activité d'octobre 2021.

Il ne sera pas joint au présent dossier afin d'en limiter le volume.

- Un rapport intitulé « **Pollution des eaux souterraines par les COHV Synthèse hydrogéologique** », daté du 17 novembre 2021 et réalisé par la société GINGER BURGEAP (CESICE 212628 / RESICE 13452-02). Ce rapport a eu pour objet de faire la synthèse des données relatives à l'état des eaux souterraines au droit du site de la CEH, dont la partie 2. Cette étude figure en annexe 3.
- Un rapport intitulé « **Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain- Partie 2** », daté du 24 mai 2023 et réalisé par la société GINGER BURGEAP (référencé CE 3700184 / RESICE 1029328-01), figurant en <u>Annexe 3.2</u> du présent mémoire.

Ces rapports ont mis en évidence des zones sources de pollution concentrée dans les sols, en HCT et au PCB, qui se trouvaient sur la Zone Nord – CIRCA 2.1.

Une zone de pollution concentrée en COHV a également été mise en évidence au droit d'un bâtiment de la Zone Sud 2.2.

#### Centrale Emile Huchet

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

Le premier plan de gestion, réalisé par la société GINGER BURGEAP en 2021 et transmis dans le cadre du dossier de cessation partielle d'octobre 2021 (rapport précité CESICE210836 / RESICE12919-02), prévoyait deux scenarios de réhabilitation pour tenir compte des projets qui seraient développés sur cette partie et qui n'étaient pas encore connus ou bien définitivement arrêtés à cette date.

Ces deux scenarios prenaient en considération l'ensemble de la partie 2 et la conservation de nombreux bâtiments.

De façon à pouvoir rendre disponible le terrain au plus vite pour les nouveaux projets, GAZELENERGIE GENERATION a engagé à la fin de l'année 2021 et au début de l'année 2022 les travaux de dépollution préconisés par le plan de gestion sur la Zone Nord. La société ORTEC SOLEO a procédé à l'excavation des zones sources de pollution de sols accessibles sans démolition des bâtiments dont le maintien ou la démolition était encore à l'examen.

Cette phase de dépollution a ainsi conduit à traiter les zones sources de pollution en HCT et PCB situé sur l'actuelle Zone Nord CIRCA 2.1.

Dans le courant de l'année 2022, la définition du projet de la société CIRCA a rendu nécessaire la démolition des bâtiments sur l'emprise de son futur site. La scission de la partie 2 qui en a résulté ainsi que le traitement des sources sols de la Zone Nord ont rendu obsolète le plan de gestion de 2021 en ce qui concerne les zones sources de pollutions encore en place, puisque celles-ci sont sur la Zone Sud -2.2.

De ce fait, GINGER BURGEAP a rédigé un nouveau plan de gestion portant sur la totalité de la partie 2 (rapport précité 3700184 / RESICE 1029328-01), dont l'objet est de prendre en considération les opérations de dépollution précitées qui ont été menées (purge des spots de pollution en HCT et PCB) et de préciser, après investigations complémentaires réalisées en mars 2023, les mesures de gestion qui resteraient à mener pour traiter les sources concentrées de pollution encore en place. Deux spots de pollution en COHV et HCT ont été circonscrits. Ces sources de pollution sont situées sur la Zone sud 2.2, au droit du bâtiment « Atelier / Magasin principal ». Leur traitement nécessitera la démolition dudit bâtiment, dont une bande de sept mètres de large se situe à l'intérieur de la Zone Nord – CIRCA.

#### Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023



Localisation des zones de pollution concentrées sur la Zone Sud

De ce fait, un complément au présent mémoire sera apporté une fois les opérations précitées réalisées, prévisionnellement d'ici la fin de l'année 2023.

Le Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain- Partie 2 a donc montré qu'il n'y a plus de zones sources de pollution à traiter sur la la Zone Nord - CIRCA 2.1 partie 2.1. D'autre part, il décrit les restrictions d'usage à mettre en œuvre sur le terrain une fois les mesures de gestion mises en œuvre (page 59 du rapport).

La société CIRCA a pris en compte les informations contenues dans ces rapports ainsi que les restrictions d'usage préconisées pour élaborer son projet de construction.

Elle a prévu d'obtenir la délivrance d'une ATTES ALUR permettant d'attester que l'état du terrain mis à disposition est compatible avec la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L556-1 du code de l'environnement, au regard de son nouvel usage.

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### 3.2 Description des mesures de remise en état engagées sur la Zone Nord - CIRCA 2.1

Les mesures de gestion menées sur la Zone Nord – CIRCA 2.1 en décembre 2021 et janvier 2022 par la société ORTEC – SOLEO ont permis de traiter les zones de pollution concentrée de cette zone, identifiées par le rapport GINGER BURGEAP de 2021 susmentionné.

Les opérations de dépollution menées sont présentées dans le rapport « **Excavation et évacuation de terres polluées au HCT, COHV et PCB** », réalisé par la société ORTEC – SOLEO daté du 14 février 2022 et figurant en <u>annexe 4</u>.

Le cahier des charges de ces opérations s'est basé sur les diagnostics de la zone et a fixé comme objectif de dépollution les seuils de coupure définis dans le plan de gestion du 22 juillet 2021.

Les analyses effectuées en bords et fonds de fouille ont permis de vérifier l'atteinte des objectifs de dépollution sur l'ensemble des zones concernées.

Au total, **852,54 tonnes de terres polluées ont été évacuées en filières agréées**. Les justificatifs correspondants figurent dans le rapport d'ORTEC SOLEO précité.

Les fouilles ont ensuite été remblayées par des matériaux sains puis compactées.

#### 3.3 Mesures de gestion complémentaires proposées pour la Zone Nord - CIRCA

En dehors des mesures de dépollution de la zone, déjà mises en œuvre, le plan de gestion élaboré par GINGER BURGEAP recommande la mise en œuvre de restrictions d'usage (le document du 24 mai 2023 reprend sur ce point les restrictions d'usage définies dans le précédent plan de gestion du 22 juillet 2021).

Il est effectivement prévu que ces restrictions soient visées dans le bail qui sera conclu entre GAZELENERGIE GENERATION et CIRCA ayant pour objet de mettre à disposition le terrain. Elles seront prises en compte pour l'émission de l'ATTES ALUR qui devrait être délivrée par un bureau d'étude accrédité, pour le compte de cette dernière.

Centrale Emile Huchet

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation :

V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### Tableau 22 : Restrictions d'usage à mettre en œuvre

Restrictions relatives aux <u>usages</u> <u>des sols</u>	Restrictions relatives aux <u>usages</u> <u>du sous-sol</u>	Restrictions relatives aux <u>usages des eaux</u> <u>souterraines</u>
Usages autorisés :  Ceux définis dans le présent plan de gestion sous condition que les mesures de gestion proposées soient appliquées :  activités industrielles similaires à celles de la dernière exploitation avec usage extérieur uniquement.	Usages autorisés:  En cas de passage de canalisations d'amenée en eau potable: mise en place dans des tranchées de matériaux d'apport sains. Dans le cas de figure où les canalisations d'eau potable seraient implantées dans des zones impactées, les canalisations devront être métalliques ou en matériaux antiperméation (type tricouche par exemple).	Usages autorisés:  Aucun usage des eaux souterraines n'est prévu dans la cadre de l'aménagement du site.  Tout usage de l'eau au droit du site devra être validé par la réalisation des études adéquates qui devront être validées par l'administration.
Usages non autorisés :  Ceux qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.  D'une manière générale, tout changement d'usage ou nouvel usage nécessitera la réactualisation d'une étude des risques sanitaires et le cas échéant la rédaction d'un nouveau plan de gestion.	Usages interdits : Cultures de fruits et légumes en pleine terre au droit du site ; Elevage d'animaux ; Infiltration d'eau sans étude préalable des risques de lixiviation de substances	
Prescriptions particulières:  Sur l'ensemble du site, toute affectation des terrains à un ou des usage(s) différent(s) de l'usage industriel comparable à celui de la dernière période d'exploitation et/ou toute modification, y compris à usage constant, de la configuration des terrains et/ou des constructions de toute nature qui y sont édifiées ne pourra être opérée que sur la base d'une étude environnementale complémentaire attestant de l'absence de risque pour le nouvel usage projeté, le cas échéant sous réserve de la mise en œuvre de travaux de réhabilitation complémentaires. Cette étude devra être réalisée sous sa responsabilité par la personne à l'initiative du changement d'usage et devra être conforme à la méthodologie préconisée par les pouvoirs publics.	Prescriptions particulières:  Dispositions particulières de sécurité, d'organisation de chantier et de gestion des déblais en cas de travaux de terrassement.  Etudes nécessaires préalablement à l'infiltration des eaux pluviales dans les zones de recommandations constructives, afin de ne pas lessiver des polluants vers la nappe.	Prescriptions particulières:  Conservation des ouvrages de prélèvement (piézomètres et piézairs) en bon état et libre accès pour prélèvements  Poursuite du suivi de la qualité des eaux de la nappe.

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 – Courriers de notification de cessation d'activité

ANNEXE 2 - Dossier de mise en sécurité de la Zone Nord - CIRCA

**ANNEXE 3** – Etudes environnementales

Annexe 3.1 – Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain- Partie 2, daté du 24 mai 2023, GINGER BURGEAP (référencé CE 3700184 / RESICE 1029328-01)

Annexe 3.2 – Pollution des eaux souterraines par les COHV – Synthèse hydrogéologique, daté du 17 novembre 2021, GINGER BURGEAP (CESICE 212628 / RESICE 13452-02)

ANNEXE 4 — Rapport « Excavation et évacuation de terres polluées au HCT, COHV et PCB », daté du 14 février 2022, ORTEC - SOLEO

Centrale Emile Huchet

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

ANNEXE 1 - Courriers de notification de cessation d'activité



### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### ANNEXE 2 - Opérations de mise en sécurité de la Partie 2

L'article R512-75-1-IV du Code de l'environnement définit la mise en sécurité comme suit :

La mise en sécurité comporte notamment, pour la ou les installations concernées par la cessation d'activité, les mesures suivantes :

- 1° L'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux.

En tant que de besoin, les opérations engagées dans le cadre de la mise en sécurité s'accompagnent de mesures de gestion temporaires ou de restrictions d'usage temporaires.

La présente annexe liste les mesures de mise en sécurité menées sur la partie 2 et plus particulièrement sur la Zone Nord – CIRCA 2.1.

Le plan qui suit, sur lequel figurent les bâtiments présents initialement avant démolition, permet de localiser les mesures de mise en sécurité accomplies.

Il est rappelé que seuls les bâtiments « Décuvage » et « Magasin Nord » demeurent en place.

Centrale Emile Huchet

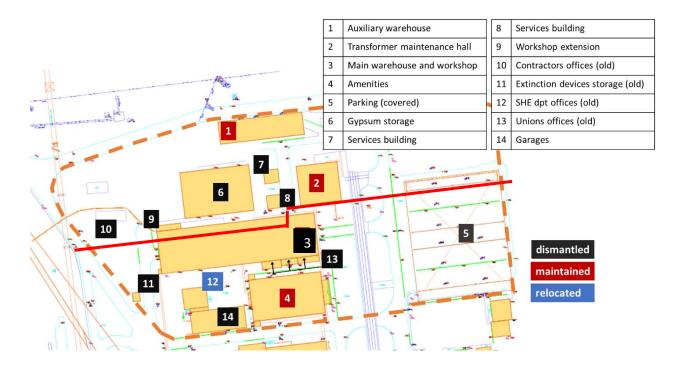
### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction:

M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

#### Partie 2 – Plan d'implantation des anciens bâtiments de la partie 2



#### Interdiction ou limitation d'accès

La partie concernée se trouve sur un site en activité et gardienné, dont l'accès se fait par un poste de garde.

Le site est surveillé par vidéosurveillance retransmise en poste de garde.

Les secteurs hors-activité sont ceinturés par des clôtures Heras.

Les bâtiments sont fermés à clés.

Une clôture et un portail de sécurité seront installés à titre provisoire avant l'installation de la société maître d'ouvrage du projet envisagé sur la partie.

#### Suppression des risques environnementaux, d'incendie et d'explosion

Les dispositions prises pour supprimer les risques d'incendie et d'explosion consistent à consigner ou mettre en sécurité les réseaux d'alimentation en électricité et en fluides qui ne sont plus utilisés ou nécessaires ainsi qu'à vider les bâtiments et évacuer les matières susceptibles de faire office de combustibles ou comburants.

Les seuls réseaux présents sur la partie sont des réseaux d'alimentation électrique, vapeur et en eau.

**Alimentation en vapeur** : Les circuits de vapeur pour chauffage et eau chaude sanitaire propres aux bâtiments de la partie ont été isolés en 2017 et séparés des réseaux encore exploités du site.

#### Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction :
M. Tramond, MP. Cravero
Validation :
V.Desmier, C.Bernard
31 juillet 2023

**Alimentation en électricité**: l'alimentation desservant le bâtiment 3 (« Grand magasin ») est en fonctionnement. La desserte en électricité des autres bâtiments se fait à partir de ce bâtiment. Les bâtiments encore utilisés demeurent alimentés. L'alimentation sera interrompue à la fin des opérations de mise en sécurité à moins que le tiers souhaite la conserver comme circuit de secours.

**Alimentation en eau** : le réseau est toujours opérationnel pour les besoins des opérations de mise en sécurité en cours. Il sera coupé à la fin des opérations avant la mise à disposition au maître d'ouvrage tiers et le et réseau sera isolé / consigné.

#### Surveillance des effets sur l'environnement Plusieurs études environnementales ont été réalisées sur le site Voir annexes 3 du mémoire de CEH entre 1999 et 2023. cessation d'activité Un rapport d'investigation ainsi qu'un plan de gestion ont été réalisés en 2021 et en 2023 sur la partie 2. Un réseau piézométrique de suivi des eaux souterraines est en place depuis plusieurs années sur le site de la centrale Emile Huchet. Il est présenté dans le rapport de synthèse hydrogéologique du 17 novembre 2021. Le piézomètres REC1, présent sur la Zone Nord CIRCA continue à être prélevé par GAZELENERGIE GENERATION. La convention entre les sociétés GAZELENERGIE GENERATION et CIRCA prévoit le droit d'accès et de prélèvement de cet ouvrage par GAZELENERGIE GENERATION.

Opérations sur les installations / bâtiments			
Evac	uation / Nettoyage / Démolit	ion des bâtim	ents
Localisation	Type d'opération	Date	Commentaires / Type de justificatif
Ancien magasin nord (1) – le bâtiment est Conservé	Curages verts, vidage et démantèlement des structures intérieures secondaires (mezzanines) et parties mobiles Enlèvement des mobiliers	Fin S1/2022	Voir Tableau déchets ci- dessous Filières déterminées par le Diagnostic déchets si requis et filières habituelles du site
Hangar à gros matériel (hangar à gypse) (6) –	Travaux de démolition	Fin S1/2022	Diagnostic amiante réalisé ( <b>Pièce n°2²</b> ) Le Permis de démolir date du mois de janvier

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les diagnostics amiante cités dans le présent dossier sont tenus à la disposition de l'Inspection des Installations Classées compte tenu de leur volume.

Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

Démolition jusqu'à la			2023. Les travaux
dalle (conservée)			entrepris par TPCO en T1 2023 sont décrits en annexe 4. Le rapport RFI comprend le plan de retrait amiante et les
			analyses
	Companyation of the Companyation		correspondantes.
	Gypse valorisé par Surschiste au fil de l'eau – Bâtiment vide	S.O	Sous-produits valorisés par Surschiste
Bâtiment décuvage (2)  – Conservé	Curage vert, vidage et enlèvement des structures intérieures et des parties mobiles (meubles)	Fin S1/2022	Filières identifiées par Diagnostic déchets si requis ou Filières habituelles du site Diagnostic amiante effectué ( <b>Pièce n°2-4</b> ) Cf Tableau déchets
	Les deux ponts roulants ont été démantelés et ferraillés. Conservation des équipements fixes et permanents : rideau métallique électrique	Fin S1/2022	Les opérations de démolition ont été réalisées en décembre 2022 par la société Conecrane
	Vidange et enlèvement du réseau de collecte huile, nettoyé et isolé de la rétention, nettoyage rétention, enlèvement du réservoir d'huile enterré extérieur et comblement de la fosse par des matériaux inertes	Entre 2006 et 2008 / 2019	/ Cf Tableau déchets
	Deux citernes extérieures (20m3)	2019	Vidangée par ORTEC et à inerter Cf Tableau déchets Le justificatif relatif à l'inertage sera transmis une fois l'opération réalisée
Atelier / Magasin principal (3) – A démolir en T3/ 2023, permis de démolir du 23/12/22	Curage vert, vidage et démantèlement des structures intérieures secondaires (mezzanines) et parties mobiles	Fin T1/2022	s.o

Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

			T
	Stocks de pièces déplacés		
	dans bâtiments partie en		S.O
	fonctionnement		
	Enlèvement partie du parquet		Cf Tableau déchets
	après désamiantage		
	Démantèlement et		Cf Tableau déchets
	élimination parquet en bois		
	créosoté		
	Transformateur 500v 1000Kva		Pour les huiles Cf Tableau
	vidé et conservé		déchets
	Pont roulant démonté en		Justificatif sera transmis
	2022 et ferraillé		une fois l'opération
	Monte-charge 500kg va être		réalisée
	conservé		
	Machines (préciser : tour,		
	fraiseuses, établi) reprises	2014/2015	
	par ferrailleur		Cf Tableau déchets
	Mobilier	2021	
	Aménagement intérieur	2021	
Petits bâtiments	Démolition après vidage		Les travaux entrepris par
auxiliaires (n°7 et 8) –	, -		TPCO en T1 2023 sont
Démolition y compris			décrits en annexe 4. Le
dalles			rapport RFI comprend le
			plan de retrait amiante et
			les analyses
		S1/2022	correspondantes.
		31/2022	Des diagnostics amiante ont été réalisés en juillet
			2021 par la société
			Bureau Veritas. Ils sont
			tenus à la disposition de
			l'Inspection des
			Installations Classées
			(Pièces n° 2-1, 2-3)
Parking couvert (n°5) –			Des diagnostic amiante
Démolition y compris			ont été réalisés sur le
asphalte			parking en août 2021 par
-			la société Bureau Veritas.
		62/2022	Ils sont tenus à la
		S2/2022 -	disposition de
		S1/2023	l'Inspection des
			Installations Classées (cf Pièces n° 2)
			Des diagnostics amiante

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

			enrobés du site. III n'a pas été détecté de présence d'amiante. Les dossiers sont tenus à disposition (Pièces n° 2-5 à 2-7)
--	--	--	--

Evacuation des produits et élimination des déchets			
Désignation	Filière utilisée	Date d'enlèvement	Justificatifs
Bouteilles d'oxygène Bouteilles d'Acétylène Bouteilles de Propane Bouteilles d'Azote Bouteilles d'Argon Divers autres gaz inertes (Arcal, GPM)	Bouteilles reprises par Air Liquide (57)	Juillet 2021	Par contrat, Air Liquide reprend les bouteilles vides – voir Bulletin de livraison du 10/08/2021 (Pièce n° 5)
Néons usagés	COVED (57) / VD3E (88)	2014 et 2015	5 BSD ( <b>Pièces n° 9)</b>
Mobilier usager	Parties métalliques : Reprise par ferrailleur – LORFER Autres : SUEZ RV Lorraine (57)	Oct 21 Juillet 2021	Pièce n° 4 Pièce n° 7
Parquet bois créosoté	SUEZ RV Nord est (57)	Juillet 2021	Pièce n° 10
Parties d'ameublement / aménagement amiantées	CARDEM (57)	Janvier 2021	Pièce n° 8 Pièce n° 11
Rétention décuvage et citerne enterrées	TSM France (57)	2019	Pièce n° 12
Huile PCB (rétention, citerne du bâtiment Décuvage)	APROCHIM GREZ (53)	2019	BSD + rapport d'analyse des huiles pour recherche PCB (Pièces n° 3)

Centrale Emile Huchet

# Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

ANNEXE 3 — Etudes environnementales



### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

**Version FINALE** 

Rédaction : M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

ANNEXE 4 - Rapport ORTEC SOLEO

Annexe 5- Mémoire concernant la partie 2.2 zone sud GEG

La zone sud de la partie 2 (Zone Sud 2.2), sur laquelle aucun projet n'est actuellement à l'étude, fera l'objet d'un dépôt de mémoire ultérieur, car des travaux de démolition de bâtiment et de dépollution doivent y être menés d'ici la fin de l'année 2023.

Centrale Emile Huchet

### Mémoire de cessation d'activités Partie 2 du site de la CEH

Version FINALE

Rédaction :

M. Tramond, MP. Cravero Validation : V.Desmier, C.Bernard 31 juillet 2023

# **GAZELENERGIE GENERATION**

Centrale Emile Huchet / Saint-Avold (57)

# Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2

Rapport

Réf : CESICE210836 / RESICE12919-02 CYD- LOD / MIB / SPE

22/07/2021



GINGER BURGEAP Agence Centre-Est • Site de Strasbourg • 9B, rue du Parc • 67205 Oberhausbergen Tél : 03.88.56.85.30 • burgeap.strasbourg@groupeginger.com













# **SIGNALETIQUE**

#### **CLIENT**

RAISON SOCIALE	GAZELENERGIE GENERATION
COORDONNÉES	Centrale Emile Huchet, 57490 Carling
INTERLOCUTEUR	Etienne BLAUD
(nom et coordonnées)	Tel : 07 86 26 49 21
	Etienne.BLAUD@gazelenergie.fr

#### **GINGER BURGEAP**

ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER	GINGER BURGEAP Agence Centre-Est • Site de Strasbourg • 9B, rue du Parc • 67205 Oberhausbergen  Tél : 03.88.56.85.30 • <a href="mailto:burgeap.strasbourg@groupeginger.com">burgeap.strasbourg@groupeginger.com</a>
CHEF DU PROJET	Cyrille DEHLINGER, ingénieur de projets  Tél. 03 88 56 85 36  E-mail : c.dehlinger@groupeginger.com
COORDONNÉES Siège Social  SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Claude MICHELOT  SIRET 682 008 222 000 79 / RCS Nanterre B 682 008 222 / Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29	Siège Social 143, avenue de Verdun • 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : burgeap@groupeginger.com

#### **RAPPORT**

Offre de référence	PESINE14029-09 du 11/03/2021
Numéro et date de la commande	Commande N° : 4300071039 du 22/03/2021
Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CESICE210836 / RESICE12919-02
Numéro d'affaire :	A54860
Domaine technique :	SP13

#### **SIGNATAIRES**

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
02/07/2021	01	C.DEHLINGER  L.DRIDI	M. BOUVET	S. PETIT
22/07/2021	02	C.DEHLINGER	JM. BRUN	JM. BRUN



### **SOMMAIRE**

Syn		echnique	
1.	Introd	luction	12
	1.1	Objet de l'étude	12
	1.2	Codification des prestations	
	1.3	Documents de référence et ressources documentaires	15
2.	Donne	ées disponibles sur l'état des milieux	
	2.1	Synthèse de l'étude historique et documentaire	16
	2.2	Synthèse de l'état environnemental des différents milieux	16
3.	Invest	tigations sur les sols réalisées en 2021 (A200)	
	3.1	Programme et stratégie d'investigations	
		3.1.1 Pré-diagnostic PID ppb	
	3.2	Observations et mesures de terrain	
	3.2	3.2.1 Succession lithologique	
		3.2.2 Niveaux suspects et mesures PID	22
	3.3	Stratégie et mode opératoire d'échantillonnage	
	3.4	Conservation des échantillons	
	3.5	Valeurs de référence pour les sols	
	3.6	Résultats et interprétation des analyses sur les sols	27
4.	Invest	tigations sur les gaz des sols (A230)	35
	4.1	Mise en place des piézairs – partie 2	35
	4.2	Echantillonnage des gaz des sols	
	4.3	Conservation des échantillons	
	4.4 4.5	Programme analytique sur les gaz des sols	
	4.5 4.6	Valeurs de référence pour les gaz des solsRésultats et interprétation des analyses sur les gaz des sols	
5.		tigations sur l'air ambiant (A240)	
5.			
	5.1 5.2	Echantillonnage de l'air ambiant  Conservation des échantillons	
	5.3	Programme analytique sur les gaz des sols	
	5.4	Valeurs de référence pour l'air ambiant	
	5.5	Résultats et interprétation des analyses sur l'air ambiant	
6.	Schén	na conceptuel à l'issue du diagnostic pour l'usage futur	47
	6.1	Géologie et hydrogéologie	47
	6.2	Synthèse des impacts dans les différents milieux	
	6.3	L'usage des milieux	
		6.3.1 Usage pris en compte	
		6.3.2 Enjeux/cibles à considérer	48
	6.4	Voies de transferts depuis les milieux impactés vers les milieux d'exposition	48
	6.5	Voies d'expositions	
7.	Déteri	mination des zones de pollution concentrée	51
	7.1	Méthodologie nationale	51
		7.1.1 Principes	51
		7.1.2 Notion de sources - transfert - cibles	
		7.1.3 Zone de pollution concentrée	
	7.2	Détermination des seuils de coupure	
		<ul> <li>7.2.1 Applicabilité aux composés à l'origine des impacts</li></ul>	
		(méthode 2)	
		7.2.0 Etado do la distributión dos politidades da dioit da site (Metriode 3)	01



		7.2.4 Approche par bilan massique (Méthode 4)	61
	7.3	Bilan des approches étudiées pour la détermination des seuils de coupur partie 2	
8.	Plan d	e gestion du site	. 68
	8.1	Méthodologie	
	8.2 8.3	Contraintes liées aux projets et aux impacts identifiés  Objectifs de réhabilitation pour les solutions de traitement	
	8.4	Sélection des techniques de traitement applicables au site	
		<ul><li>8.4.1 Présélection des techniques de traitement (hors coût)</li><li>8.4.2 Description des techniques retenues</li></ul>	69
	8.5	Elaboration des scénarios de gestion envisageables pour le site	
	8.6	Descriptif des scénarios de gestion	
		8.6.2 Scénario 2	74
		8.6.3 Restrictions d'usage	77
	8.7	Sélection des critères et sous-critères pour la cotation des scénarios de	/ /
		gestion	
	8.8 8.9	Bilan coûts-avantages des scénarios de gestion  Etudes nécessaires pour finaliser le choix du scénario de gestion	
9.		se des Risques Résiduels prédictive (ARR)	
	9.1 9.2	Contexte et méthodologie  Composés et concentrations retenues dans les différents milieux	
	9.2	Identification des dangers	
	9.4	Caractérisation des Relation dose-réponse	85
	9.5	Estimation des expositions	
		<ul><li>9.5.1 Estimation des concentrations dans l'air intérieur et extérieur</li><li>9.5.2 Concentrations dans les milieux d'exposition : air intérieur et extérieur</li></ul>	
		9.5.3 Estimation des expositions	91
	9.6	Quantification des risques sanitaires	
		9.6.1 Méthodologie	
	9.7	Analyse des incertitudes	
10.	Synthe	èse et recommandations	98
-	10.1	Synthèse	
	10.2	Recommandations	
11.	Limite	s d'utilisation d'une étude de pollution	100



### **FIGURES**

Figure 1: Localisation du site	12
Figure 2 : Emprise des parties étudiées sur fond cadastral	13
Figure 3 : Dispositif de venting en place au droit du bâtiment Magasin Atelier - Partie 2	17
Figure 4 : Carte de synthèse des données sur les milieux – Partie 2	19
Figure 5 : Diagnostic d'air sous dalle au PID ppb - Partie 2	21
Figure 6 : Localisation des investigations et principales mesures de terrain relevées – diagnostic initial	24
Figure 7 : Localisation des investigations et principales mesures de terrain relevées (Zoom Ouest	24
Magasin Atelier) – diagnostic complémentaire	25
Figure 8 : Cartographie des anomalies en COHV dans les sols – partie 2	
Figure 9 : Cartographie des anomalies en HCT, HAP, BTEX et métaux lourds dans les sols – partie 2	
Figure 10 : Schéma du dispositif de pompage	
Figure 11 : Relevé des températures et pressions atmosphériques le jour du prélèvement (source	
infoclimat.fr – station Berus (Allemagne)) – partie 2	36
Figure 12 : Localisation des piézairs et synthèse des impacts dans les gaz des sols – Partie 2	
Figure 13 : Relevé des températures et pressions atmosphériques le jour du prélèvement (source	
infoclimat.fr – station Berus (Allemagne)) – partie 2	42
Figure 14 : Localisation des prélèvements et synthèse des impacts dans l'air ambiant – partie 2	
Figure 15 : Schéma conceptuel mis à jour	
Figure 16 : Localisation des anomalies ponctuelles et des zones sources de pollution concentrée	
en HCT – partie 2	54
Figure 17 : Localisation des anomalies ponctuelles et des zones sources de pollution concentrée	
en COHV – partie 2	55
Figure 18 : Localisation des anomalies ponctuelles et des zones sources de pollution concentrée	
en PCB – partie 2	
Figure 19 : Distribution des résultats d'analyses pour les HCT– partie 2	
Figure 20 : Distribution des résultats d'analyses pour les COHV- partie 2	
Figure 21 : Distribution des résultats d'analyses pour les PCB – partie 2	60
Figure 22 : Détermination du seuil de coupure des hydrocarbures totaux par bilan massique	00
(principe de Pareto)	
Figure 23: Détermination du seuil de coupure des COHV par bilan massique (principe de Pareto)	
Figure 24 : Détermination du seuil de coupure des PCB par bilan massique (principe de Pareto)	64
Figure 25 : Localisation des zones de pollution concentrée, application des seuils de coupure, pour les COHV	66
	66
Figure 26 : Localisation des zones de pollution concentrée, application des seuils de coupure, pour les HCT (rouge) et PCB (bleu)	67
Figure 27 : Synthèse du bilan coût avantage pour les 2 scénarios retenus	
Figure 28 : Représentation schématique des différents modèles de calcul des transferts des sols	01
vers l'air intérieur	87



### **TABLEAUX**

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées	15
Tableau 2 : Synthèse sur les impacts des milieux au droit de la partie étudiée	18
Tableau 3 : Investigations et analyses réalisées sur les sols	22
Tableau 4 : Niveaux suspects et résultats des mesures de terrain	23
Tableau 5 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (1/4)	28
Tableau 6 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (2/4)	29
Tableau 7 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (3/4)	
Tableau 8 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic complémentaire (4/4)	
Tableau 9 : Evaluation qualitative de l'impact de certains paramètres sur le dégazage et/ou les	
concentrations en composés volatils dans les sols et/ou l'air intérieur	36
Tableau 10 : Ensemble des paramètres applicables lors des prélèvements du 10/04/2021	37
Tableau 11 : Analyses des gaz des sols	
Tableau 12 : Résultats des analyses des échantillons des gaz des sols – Partie 2	39
Tableau 13 : Analyses des gaz des sols	
Tableau 14 : Résultats des analyses des échantillons d'air ambiant – Partie 2	44
Tableau 15 : Synthèse des impacts mis en évidence	
Tableau 16: Voies d'exposition retenues	49
Tableau 17 : Critères statistiques des données pour les HCT, les PCB et les COHV	57
Tableau 18 : Données pour la détermination du seuil de coupure des hydrocarbures totaux par	
bilan massique (principe de Pareto) – partie 2	62
Tableau 19 : Données pour la détermination du seuil de coupure des COHV totaux par bilan	
massique (principe de Pareto) – partie 2	63
Tableau 20 : Données pour la détermination du seuil de coupure des PCB totaux par bilan	
massique (principe de Pareto) – partie 2	64
Tableau 21 : Seuils de coupure définis selon les différentes méthodes	
Tableau 22 : Géométrie des zones concentrées	
Tableau 23 : Synthèse des techniques de traitement envisageables	
Tableau 24 : Descriptif du scénario 1	73
Tableau 25 : Estimation des coûts de traitement de la source concentrée en HCT, COHV et PCB	
par excavation et traitement hors site	
Tableau 26 : Descriptif du scénario 2	75
Tableau 27 : Estimation des coûts de traitement de la source concentrée en HCT et PCB par	
excavation et traitement hors site et venting au droit des bâtiments pour les COHV	
Tableau 28 : Restrictions d'usage à mettre en œuvre	77
Tableau 29 : Critères et pondération retenus pour le bilan coûts / avantages des scénarios de	
gestion	
Tableau 30 : Concentrations retenues dans les différents milieux pour l'ARR – Magasin / atelier	
Tableau 31 : Concentrations retenues dans les différents milieux pour l'ARR – Décuvage	
Tableau 32 : Valeurs toxicologiques de référence retenues	
Tableau 33 : Paramètres retenus liés au sol	
Tableau 34 : Paramètres retenus liés aux scénarii d'aménagements	
Tableau 35 : Concentrations en air intérieur et extérieur – Magasin général	
Tableau 36 : Concentrations en air intérieur et extérieur – Décuvage	
Tableau 37 : Budgets espace/temps retenus	91
Tableau 38 : Synthèse des QD et ERI – Magasin général	
Tableau 39 : Synthèse des QD et ERI – Décuvage	
Tableau 40 : Variables générant les insertitudes majoures de l'évaluation	95



#### **ANNEXES**

- Annexe 1. Anciennes données environnementales
- Annexe 2. Propriétés physico-chimiques
- Annexe 3. Méthodes analytiques et LQ
- Annexe 4. Fiches d'échantillonnage des sols
- Annexe 5. Bordereaux d'analyse des sols
- Annexe 6. Coupe technique des piézairs
- Annexe 7. Fiches d'échantillonnage des gaz du sol
- Annexe 8. Bordereaux d'analyse des gaz du sol et d'air ambiant
- Annexe 9. Fiches d'échantillonnages de l'air ambiant
- Annexe 10. Tableaux du BCA
- Annexe 11. Données toxicologiques
- Annexe 12. Relations dose-réponse
- Annexe 13. Estimation des concentrations dans les milieux d'exposition
- Annexe 14. Détails des calculs de dose et de risque
- Annexe 15. Glossaire



# Synthèse technique

CONTEXTE									
Client	GAZELENERGIE GENE	-RATION							
Chefft	GAZELENENGIE GENE	ENATION.							
Nom / adresse du site	Centrale Emile Huchet /	Saint-Avold (57).							
Contexte de l'étude	Ces études sont réalisé l'unité de production éle	es dans le cadre de la cessation d'activité des tranches 4 et 5 de ctrique.							
Projet d'aménagement		à la dernière période d'activité, soit usage de nature industriel - timents existants en l'état et démolition du bâtiment "Hangar gros							
	Superficie totale	22,2 ha environ.							
	Parcelles cadastrales	<ul> <li>1935, 70, 978, 1499 de la section 47 de la commune de Saint Avold;</li> <li>20 de la section 11 de la commune de Diesen;</li> <li>16, 4 de la section 35 de la commune de Porcelette.</li> </ul>							
	Propriétaire	GAZELENERGIE GENERATION							
	Exploitant et usage actuel	GAZELENERGIE GENERATION pour une activité de production d'électricité.							
Informations sur le site de la centrale Emile Huchet	Environnement proche	Environnement industriel (plateforme industrielle de Carling – St Avold) et forestier (forêt de la Warndt).							
	Historique connu	<ul> <li>Avant 1948: parcelles agricoles / forêt;</li> <li>A partir de 1952 : centrale de production électrique thermique. La zone d'étude est composée de 5 tranches. Les tranches 1 et 2 ont été exploitées de 1952 à 1983. Les tranches 3 et 4 ont été exploitées à partir de 1958 puis la tranche 5 à partir de 1972. Les tranches 1 et 2 ont été démantelées à partir de 1983 et la tranche 4 a été rénovée en 1990.</li> <li>Actuellement les tranches 1 et 2 sont partiellement démantelées (chaudières, TAR, cheminées) et les tranche 3, 4, 4 LFC et 5 sont à l'arrêt.</li> </ul>							
Statut réglementaire	Installation ICPE et régime	Site soumis à autorisation et SEVESO seuil bas.							
Statut regienientalie	Situation administrative	Activités des anciennes tranches 1 à 5 en cessation. Tranche 6 en exploitation.							
Contexte géologique et	Géologie	<ul> <li>Remblais, présents de la surface à 0,5 m de profondeur ;</li> <li>Zone d'altération des grès (grès fracturés, sables), jusqu'à environ 40 m ;</li> <li>Grès indurés, jusqu'à 60 m.</li> </ul>							
hydrogeologique	Hydrogéologie	<ul> <li>Une nappe est contenue dans les grès, elle est recoupée vers 55 m de profondeur. Elle n'est pas exploitée pour usage AEP dans les environs du site. Cette nappe est majoritairement exploitée pour des usages industriels;</li> <li>Sens d'écoulement présumé d'ouest vers l'est.</li> </ul>							



	Etudes antérieures	<ul> <li>Anciennes études ANTEA de recherche de source COHV, suivi de nappe, EQRS au droit du magasin principal/décuvage, rapport de base;</li> <li>Anciennes études BURGEAP: étude historique et documentaire, diagnostic de sol au droit des anciennes tranches 1 à 5.</li> </ul>
Impacts connus sur le milieu souterrain au droit de la centrale Emile Huchet	Impacts milieu sols	<ul> <li>Présence de zones sources concentrées dans les sols en hydrocarbures, solvants chlorés et polychlorobiphényles au droit de plusieurs installations (stockage, transformateurs, décuvage, ateliers,).</li> </ul>
Tructiet	Impacts milieu eaux souterraines	<ul> <li>Présence de pollution dissoute en COHV au droit et en aval hydraulique du site. Un traitement de la nappe par stripping est en cours pour confinement des eaux impactées.</li> </ul>
	Impacts milieu gaz du sol	<ul> <li>Présence de COHV dans les gaz des sols et secondairement de benzène et d'hydrocarbures volatils (présence d'un dispositif de venting depuis 2013 au droit du magasin principal suivi par GRS VALTECH).</li> </ul>



MISSION										
Intitulé et objectifs	Etudes réalisées dans le cadre de la cessation d'activité des tranches 4 et 5 en vue de remettre les terrains en l'état pour un usage industriel, ainsi que pour renseigner les futurs exploitants qui occuperont le site sur son état environnemental.									
Historique du site et vulnérabilité des milieux	L'emprise de la zone d'étude « Magasin Nord », « Vestiair	comprend les bâtiments « Magasin/Atelier » « Décuvage », es » et « Hangar à gypse ».								
Investigations réalisées lors de cette étude	Sols	<ul> <li>Diagnostic initial: 24 sondages de sols au carottier battu sous gaine mécanique (0 à 4 m de profondeur);</li> <li>Diagnostic complémentaire: 8 sondages de sols au carottier battu sous gaine mécanique (0 à 3 m de profondeur.</li> </ul>								
	Gaz des sols	<ul> <li>Mise en place de 2 piézairs et prélèvement de 2 échantillons de gaz des sols.</li> </ul>								
	Air ambiant	<ul> <li>Réalisation de 6 prélèvements d'air ambiant au droit des bâtiments actuels et d'un air ambiant en extérieur.</li> </ul>								
	Sols	<ul> <li>Pack ISDI;</li> <li>HCT C5-C40, COHV, HAP, BTEX, PCB, 8 métaux lourds;</li> </ul>								
Polluants recherchés	Gaz des sols	<ul> <li>Hydrocarbures C5-C16 par TPH, COHV, BTEX, Naphtalène.</li> </ul>								
	Air ambiant	<ul> <li>Hydrocarbures C5-C16 par TPH, COHV, BTEX, Naphtalène.</li> </ul>								
		Sols     Spot en COHV au niveau de la partie Ouest du magasin/atelier au sein des horizons superficiels.     Impact en HCT, PCB principalement au nord du bâtiment décuvage dans les horizons superficiels     Présence de métaux lourds dépassant faiblement les bruits de fond sur quelques sondages								
	Qualité du sous-sol et impacts identifiés	Gaz des sols  Impact en COHV au niveau du magasin/atelier (venting en cours) et au droit du décuvage, en liaison avec les impacts sur les sols.								
Résultats des investigations		Impact en COHV (tétrachloroéthylène) au droit du site. Nappe confinée par un traitement par stripping en aval du site								
		Air ambiant     Traces d'hydrocarbures, BTEX et COHV mais sans dépassement des valeurs de référence.								
	Schéma conceptuel	<ul> <li>Impacts identifiés : voir ci-dessus ;</li> <li>Enjeux à protéger : usagers futurs (travailleurs adultes) ;</li> <li>Voies d'expositions : inhalation de composés volatils.</li> </ul>								



PLAN DE GESTION / RECO	OMMANDATIONS							
Plan de Gestion	Mesures de gestion à prévoir	<ul> <li>Zones concentrées:         <ul> <li>Zones sources COHV F39/FC1/FC6/FC8/SC9;</li> <li>Zones sources HCT, COHV et/ou PCB SC2/S7/S8/S83/SC7.</li> </ul> </li> <li>Solutions de réhabilitation:         <ul> <li>L'étude des différentes techniques de réhabilitation existantes a permis d'identifier que les solutions de gestion les plus adaptées au site seraient :</li></ul></li></ul>						
ARR prédictive	avec les conditions d'études re les niveaux de risques estimée par la politique nationale de ge Ainsi, l'état environnemental dêtre remis en état par GAZE dernière période d'activité (inc de la zone, bâtiments en placémoli.  Toute modification de l'usage l'aménagement intérieur des b sont susceptibles de constitus cenarios d'exposition et les incompatibilité entre l'état du t des mesures de gestion suppl	ui nous a été confiée par GAZELENERGIE GENERATION, etenues, et en l'état actuel des connaissances scientifiques, s sont inférieurs aux critères d'acceptabilité tels que définis						
Recommandations	Investigations /missions complémentaires à prévoir	<ul> <li>Seconde campagne de prélèvements et d'analyses de l'air ambiant dans des conditions hivernales pour validation du diagnostic;</li> <li>Diagnostic géotechnique des bâtiments pour la réalisation des solutions de réhabilitation;</li> <li>Poursuite du suivi actuel de la qualité des eaux souterraines.</li> </ul>						
	Conservation de la mémoire / restrictions d'usage	Tout usage du sol, du sous-sol ou de la nappe autre que ceux définis dans le présent plan de gestion devra fair l'objet d'étude environnementale complémentaire, sous responsabilité de la personne à l'origine de ce nouve usage, afin de vérifier la compatibilité de l'état du site avec ce nouvel usage et le cas échéant pour définir de mesures de gestion complémentaires.  Des restrictions d'usages sont à mettre en œuvre.						



## 1. Introduction

## 1.1 Objet de l'étude

La société GAZELENERGIE GENERATION a notifié la cessation d'activité des tranches 4 et 5 de la Centrale Emile Huchet (57) à la fin de l'année 2014 et a engagé les actions de mises en sécurité des tranches arrêtées à compter de cette date. Le groupe\_GAZELENERGIE ambitionne de transformer le site de la centrale en une plateforme industrielle accueillant des projets dans le domaine de l'énergie et des utilités vertes. GAZELENERGIE étudie ainsi l'implantation d'activités et la mise à disposition d'une partie de ses bâtiments et espaces à des industriels tiers. Ce projet s'inscrit dans une démarche de l'Etat et du territoire du Warndt-Naborien de développement industriel suite à la décision de la fermeture des centrales électriques à charbon à l'horizon 2022, dont la tranche 6 située sur le site Emile Huchet (EH).

L'usage futur pour lequel GAZELENERGIE GENERATION remettra son site en l'état est un usage comparable à la dernière période d'activité, soit un usage industriel. Cet usage correspond à la configuration actuelle de la partie 2, bâtiments en place, hormis le bâtiment "Hangar gros matériel" qui sera démoli.

L'objet de la présente étude est de poursuivre les démarches requises pour la remise en état du site au droit des tranches arrêtées et de déterminer l'impact des installations mises à l'arrêt sur l'environnement ainsi que la surveillance éventuelle de ces effets en particulier pour la partie 2 du site.

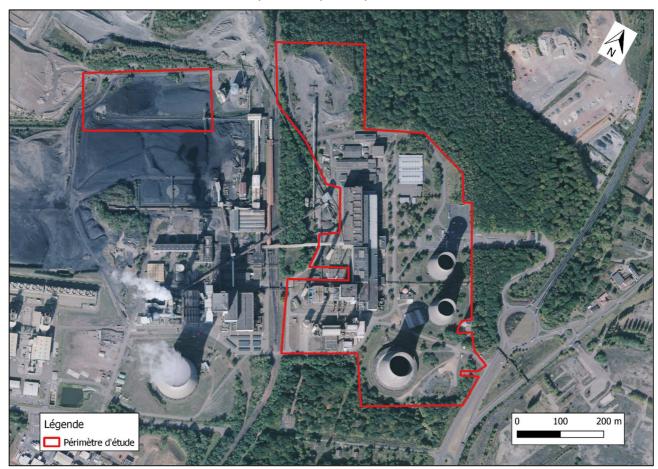


Figure 1: Localisation du site

La première phase de ces études préalables a consisté en la réalisation d'une étude historique et documentaire (Rapport GINGER BURGEAP RESINE12518-01), au droit des 5 parties identifiées ci-dessous



dans le but d'établir un programme d'investigations en lien avec les informations historiques et les projets envisagés.

Ces 5 parties ont été définies dans le cahier des charges de GAZELENERGIE GENERATION et sont les suivantes :

- Partie 1 ferme: « Nouvelle chaufferie TAR 3-4 »,
- Partie 2 ferme : « Magasin général et décuvage »,
- Partie 3 ferme : « Nouvelle station d'épuration »,
- Partie 4 optionnelle : « Parc à charbon »,
- Partie 5 optionnelle : « Installations arrêtées de CEH ».

Ces parties sont représentées en figure suivante.

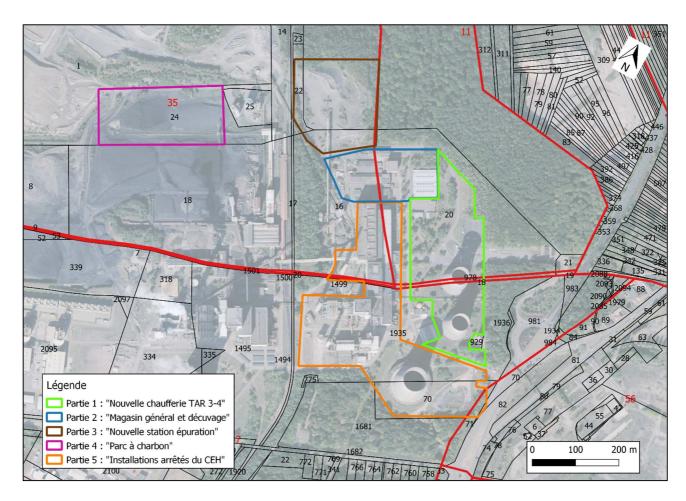


Figure 2 : Emprise des parties étudiées sur fond cadastral

Cette étude historique et documentaire a permis de définir un programme d'investigations pour chaque partie dans l'optique de réaliser des investigations et un plan de gestion de chaque zone du site.

Ce rapport présente les investigations réalisées et le plan de gestion au droit de la partie 2 « Magasin général et décuvage ». Sur cette partie, les bâtiments existants seront conservés dans leur configuration actuelle, à l'exception d'un bâtiment qui sera détruit. Un exploitant tiers projette de s'implanter sur cette partie pour y exploiter une nouvelle activité, une fois la remise en état menée.



# 1.2 Codification des prestations

La présente proposition est conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la norme AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 : décembre 2018 - « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués », pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle » et le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement ».

élén (A)	stations nentaires cernées	Objectifs		restations lobales N oncernées	Objectifs					
Cond	A100	Visite du site	C C	AMO						
	A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles		AMO en phase études LEVE	Assister et conseiller son client pendant tout ou partie de la durée du projet, en phase études.  Le site relève-t-il de la politique nationale de gestion des sites					
	A120	Etude de vulnérabilité des milieux		Levée de doute	pollués, ou bien est-il « banalisable » ?  Réaliser les études historiques, documentaires et de					
	A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations		INFOS	vulnérabilité, afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.					
	A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols		DIAG	superficielles et sédiments, gaz du sol, air ambiant) afin d'identifier et/ou caractériser les sources potentielles de pollution, l'environnement local témoin, les vecteurs de transfert, les milieux d'exposition des populations et identifier					
	A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines			les opérations nécessaires pour mener à bien le projet  Etudier, en priorité, les modalités de suppression des					
	A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments		PG	pollutions concentrées. Cette prestation s'attache également à maîtriser les impacts et les risques associés (y compris dans le cas où la suppression des pollutions concentrées s'avère techniquement complexe et financièrement disproportionnée) et à gérer les pollutions résiduelles et diffuses. Réalisation					
	A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol		Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou	entre les différents scénarios de gestion possibles (au moins deux), validés d'un point de vue sanitaire (A320).					
	A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques		d'aménagement d'un site	Préconisations sur la nécessité de réaliser, ou non, l prestations un plan de conception des travaux (PCT), contrôle de la mise en œuvre des mesures (CONT), un su environnemental (SUIVI), la mise en place de restrictio d'usage et la définition des modalités de leur mise en œuv .Précision des mécanismes de conservation de la mémoire lien avec les scénarios de gestion proposés					
	A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires			La prestation IEM est mise en œuvre en cas de la mise en évidence d'une pollution historique sur une zone où l'usage est fixé (installation en fonctionnement, quartier résidentiel,					
	A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées		IEM	etc.), la mise en évidence d'une pollution hors des limites d'un site, un signal sanitaire  Comparable à une photographie de l'état des milieux et des					
	A270	Interprétation des résultats des investigations		Interprétation de l'Etat des Milieux	usages, la prestation IEM vise à s'assurer que l'état des milieux d'exposition est compatible avec les usages existants [9]. Elle permet de distinguer les situations qui ne nécessitent					
	A300	observations et/ou analyses sur les terres excavées Interprétation des résultats			aucune action particulière, peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés, nécessitent la mise en					
	A310	ressources		OLIN/I	œuvre d'un plan de gestion					
		environnementales	╎╠	SUIVI	Suivi environnemental					
	A320	Analyse des enjeux sanitaires		BQ Bilan guadriannal	Interpréter les résultats des données recueillies au cours des quatre dernières années de suivi Mettre à jour l'analyse des enjeux concernés par le suivi sur					
	A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan		Bilan quadriennal	la périodé sur les ressources en eau, environnementales et l'analyse des enjeux sanitaires  Vérifier la conformité des travaux d'investigation ou de					
		coûts/avantages		Controles	verifier la conformité des travaux d'investigation ou de surveillance Contrôler que les mesures de gestion sont réalisées conformément aux dispositions prévues					
	A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes		VERIF Evaluation du passif	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués  Effectuer les vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise					
			P	environnemental restations globales 0) concernées	Objectifs					
			\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	ATTES	Attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR).					



# 1.3 Documents de référence et ressources documentaires

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées

Organisme consulté	Nature des données/références
GAZELENERGIE GENERATION	Rapports environnementaux :
	Etude de sol phase A par ORPHYS Environnement (novembre 1999 – E99014C
	ERS phase B (ANTEA - janvier 2001 - A21368/A)
	Recherche des zones sources de contamination des eaux souterraines par des solvants chlorés (ANTEA - A55880/A d'octobre 2009)
	Recherche des zones sources de contamination des eaux souterraines par des solvants chlorés : contrôle de la qualité de l'air ambiant (ANTEA - A56639/A de décembre 2009)
	Faisabilité d'un traitement des gaz du sol (ANTEA - A59472/A de septembre 2010)
	Reconnaissance de la contamination par les solvants chlorés de la nappe des Grès du Trias Inférieur (ANTEA - A60465/A – Décembre 2010)
	Evaluation des impacts potentiels de l'exploitation d'un dispositif de pompage / traitement des COHV présents dans l'Aquifère des Grès du Trias Inférieur (ANTEA - A68766/A – Novembre 2012)
	Surveillance de l'impact des activités de la centrale sur la qualité des eaux souterraines - Année 2019 (ANTEA - A104637/A– 11 juin 2020)
	Rapport de base - Phase 1 : Synthèse des données, évaluation des enjeux et établissement d'un programme d'investigations (ANTEA – A92364/A– mai 2018)
	Rapport de base - Phase 2 : Mise en programme d'investigations, présentation et interprétation des résultats (ANTEA – A94882/C– septembre 2018)
	Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires du secteur Magasin principal (ANTEA – A106703/A– 23 octobre 2020)
	Rapport RESINE05253-01 - Etude historique et documentaire - du 17.11.2015
	Rapport RESINE06383-01 – Diagnostic environnemental du 24.11.2016
GINGER BURGEAP	Rapport RESINE12518-01 – Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFO) – 5 zones - du 19.04.2021
	Rapport GINGER BURGEAP /JLExpertise : STAEHU2847RA1 Repérage amiante sols réfrigérant 1 et 2 Centrale Emile Huchet - janvier 2016



# 2. Données disponibles sur l'état des milieux

Ce paragraphe a pour objet de présenter une synthèse des études déjà menées sur le site, avant la réalisation de nouvelles investigations par Burgeap en 2021

# 2.1 Synthèse de l'étude historique et documentaire

La première phase de ces études préalables a consisté en la réalisation d'une étude historique et documentaire, rapport GINGER BURGEAP RESINE12518-01 « Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFO) – 5 zones » - du 19.04.2021, au droit des 5 parties identifiées précédemment dans le but d'établir un programme d'investigations en lien avec les informations historiques et les projets envisagés.

Les données recueillies de cette première phase ont permis de montrer que le site a été successivement exploité pour les usages suivants :

- avant 1948 : parcelles agricoles / forêt ;
- à partir de 1952 : centrale de production électrique thermique. La zone d'étude est composée de 5 tranches :
  - les tranches 1 et 2 furent exploitées de 1952 à 1983, date de début de leur démantèlement;
  - les tranches 3 et 4 furent exploitées à partir de 1958. La tranche 4 fut rénovée en 1990;
  - la tranche 5 fut exploitée à partir de 1972.

L'emprise de la zone d'étude de la partie 2 d'une superficie d'environ 28 000 m² comprend :

- le bâtiment « Magasin Décuvage » utilisé pour la vidange des transformateurs avec réservoirs d'huiles enterrées attenant en sa partie nord;
- le bâtiment « Atelier et magasin principal » utilisé comme ateliers ;
- le bâtiment « Magasin Nord » utilisé pour stockage de pièces en tout genre ;
- le bâtiment « Vestiaires Douches » utilisé par le passé comme vestiaires par le personnel du site ;
- le bâtiment ouvert « Hangar à gros matériel » utilisé actuellement pour le stockage de gypse.

# 2.2 Synthèse de l'état environnemental des différents milieux

Au droit de cette partie 2 du site, de nombreuses investigations sur les différents milieux ont été réalisées au droit des installations principales et annexes ainsi qu'au droit des sources potentielles de pollution.

Suite à l'identification de sources en COHV, un dispositif de venting a été mis en place au droit du magasin principal en mai 2013. Ce dernier est toujours en fonctionnement et est exploité actuellement par GRS Valtech.

Cette unité permet de fixer sur des charbons actifs les COHV contenus dans les gaz du sol qui sont extraits via le système de venting :

- dans des drains mis en place à faible profondeur dans les sols après rainurage de la dalle des locaux "atelier et magasin" de la centrale avec des débits respectifs de 190 et 110 m³/h;
- par aspiration en tête du piézomètre REC1, qui est crépiné au droit de la Zone Non Saturée (ZNS), avec un débit de 130 m³/h.

Il existe au droit du site et de la partie 2 une contamination des eaux souterraines par les solvants chlorés, essentiellement en tétrachloroéthylène (PCE) avec une teneur qui fluctue entre 100 et environ 400 μg/l. L'origine de cette pollution serait multiple et non uniquement du fait des activités historiques de cette zone.



Un traitement de la nappe par stripping a été mis en œuvre par la société ANTEA. Ce traitement de la nappe par pompage au niveau de l'ouvrage S5 en limite Est du site est en cours depuis 2015 et a pour but de confiner la pollution sur site.

Pour la suite du plan de gestion, il sera considéré qu'il n'y a aucun usage des eaux souterraines sur la zone d'étude, celle-ci se trouvant à 55 mètres de profondeur et n'étant pas exploitée. De plus des mesures de gestion sont déjà en cours et gérées par le bureau d'étude ANTEA.

Aucune investigation complémentaire sur ce milieu ne sera ainsi réalisée dans l'optique du plan de gestion.

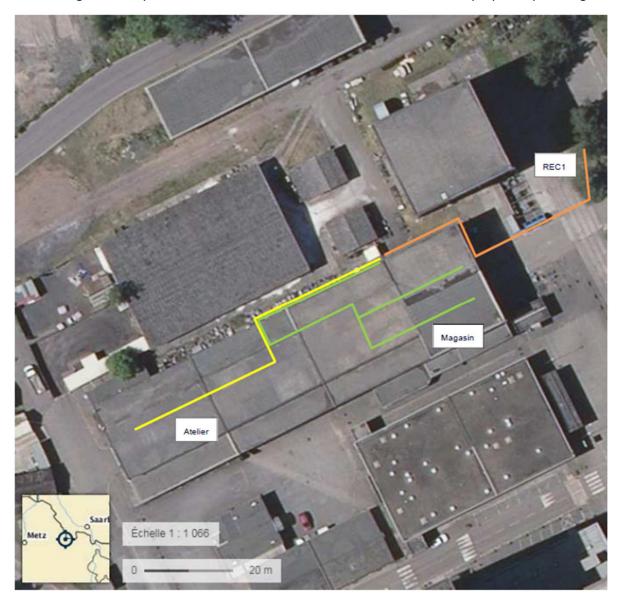


Figure 3 : Dispositif de venting en place au droit du bâtiment Magasin Atelier - Partie 2

En 2020, une EQRS a été réalisée sur la base des prélèvements (rapport ANTEA référencé A106703/version A, intitulé « Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires du secteur Magasin principal » en date du 23 octobre 2020) montrant que les niveaux de risque sont supérieurs aux seuils de référence, pour les personnes qui fréquenteront le site (futurs employés), essentiellement en raison de la présence de tétrachloroéthylène et de trichloréthylène dans les gaz du sol. Le site serait toutefois compatible pour un usage industriel/tertiaire sous réserve de la mise en œuvre d'un traitement adapté des dallages béton existants à l'aide d'une résine imperméable aux gaz en conservant le traitement par venting au droit du magasin principal.



Cette étude recommandait également les points suivants :

- réalisation d'une étude sur une extension du dispositif de venting aux bâtiments « décuvage » et « magasin nord » ;
- réalisation d'une seconde campagne de gaz du sol au droit de l'ensemble des bâtiments;
- réalisation d'une étude sur la nature des canalisations transitant dans les sols impactés et/ou de prélèvements d'eau au robinet en raison d'une perméation possible des polluants vers ces canalisations (Après échanges avec GAZELENERGIE GENERATION, la position des canalisations enterrées d'alimentation d'eau potable demeure hors emprise des zones polluées identifiées. L'essentiel des amenées en eau potable au niveau des bâtiments est fait par voie aérienne. Cette recommandation est par conséquent inappropriée..).

Tableau 2 : Synthèse sur les impacts des milieux au droit de la partie étudiée.

Impacts identifiés dans	Impacts identifiés dans	Impacts identifiés dans	Recommandations / remarques
les sols	les eaux souterraines	les gaz du sol	
2016 : 37 sondages réalisés au droit ou à proximité des bâtiments magasin principal et décuvage.  Impact principal en COHV (tétrachloroéthylène) et moindre en HCT, PCB ou trichloroéthylène au niveau du décuvage	2011: Impact en COHV (essentiellement en tétrachloroéthylène) sur la nappe au droit des ouvrages REC1: concentration 210 μg/l 2015: Impact en COHV (essentiellement en tétrachloroéthylène et en moindre mesure en trichloroéthylène et en cis- 1,2-dichloroéthylène) sur la nappe au droit du puits REC1 (83,3 μg/l) 2019: Impact sur la nappe au droit de l'ouvrage S5 aval essentiellement en tétrachloroéthylène (concentration qui fluctue entre 180 et environ 300 μg/l	2009: Décuvage (S3 à D7 et C4 à C6): Des teneurs importantes en COHV mises en évidence sous le dallage, en particulier au droit de D4; aire de lavage, atelier et magasin (PzA2, D1 et D2): une teneur élevée en COHV a été mise en évidence à proximité de l'aire de lavage de véhicules. Les teneurs obtenues sous dallage à l'intérieur du bâtiment sont également significatives.  2016: Concentration significative en COHV au niveau de l'ouvrage Pza-SC10 et de moindre mesure sur l'ouvrage Pza-SC10 et de moindre mesure sur louvrage Pza-S85  2020: 15 subslabs réalisés sur tous les bâtiments (hors magasin principal).: les résultats indiquent un impact significatif en hydrocarbures au droit des points PG10 et PG11 (hangar gypse), en BTEX au droit des points PG10 at PG15 (hangar gypse et magasin nord) et en COHV au droit des points PG5 et PG13 notamment (local décuvage et magasin nord)).	Investigations à prévoir en fonction des données existantes — caractérisation des zones sources sols et délimitation des sources existantes  Réalisation d'un pré-diagnostic au PID ppb pour implantation des investigations (cartographie préalable des bâtiments pour recherche source sols)

Les données de ces études sont présentées en Annexe 1.



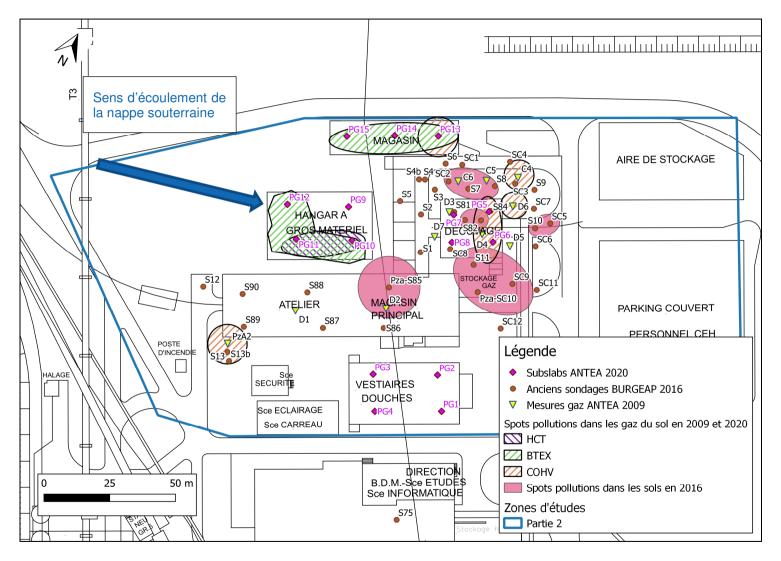


Figure 4 : Carte de synthèse des données sur les milieux – Partie 2



# 3. Investigations sur les sols réalisées en 2021 (A200)

GAZELENERGIE GENERATION a souhaité réaliser des investigations complémentaires en 2021 afin de compléter les données existantes et permettre la rédaction d'un plan de gestion. Les informations recueillies seront également utilisées pour informer la société qui projette d'exploiter une nouvelle activité de chimie verte sur cette zone.

# 3.1 Programme et stratégie d'investigations

Les investigations réalisées en 2021 se sont déroulées en trois phases :

- Une première phase de pré-diagnostic au PID ppb permettant de définir des zones préférentielles d'implantation de sondages de sols, notamment au droit des bâtiments ;
- Une seconde phase d'investigations de sols sur la base des résultats de la phase précédente
- Une troisième et dernière phase d'investigations de sols réalisées dans l'optique de caractériser et d'affiner un spot de pollution mis en évidence lors de la phase précédente.

## 3.1.1 Pré-diagnostic PID ppb

Préalablement aux sondages de sols sur cette zone, un diagnostic au PID ppb a été réalisé au droit de 3 bâtiments (Magasin nord, Magasin principal/Atelier et Hangar). Le Bâtiment Décuvage n'a pas été investigué en raison de données suffisantes au droit de sols.

Ce diagnostic a consisté en la réalisation de mesures d'air sous dalle béton afin de déterminer des zones préférentielles d'impact et d'adapter la stratégie d'investigations sur les sols prévues dans un second temps.

Les résultats de ces mesures, réalisées les 3 et 4 mai 2021, sont présentées en **Figure 5**. Elles mettent en évidence la présence de spots gazeux notamment au niveau du magasin nord et en limite sud-ouest du magasin principal/atelier.

Il est toutefois à noter qu'au droit des zones d'emprise du venting du Magasin principal/Atelier, les mesures in situ réalisées demeurent logiquement plus faibles qu'ailleurs.

On note la présence au niveau des extrémités nord et sud de l'atelier, des réactions plus conséquentes que sur d'autres parties du site. Toutefois ces réactions peuvent s'expliquer par la présence d'un parquet bois imprégné qui recouvre ces deux zones.



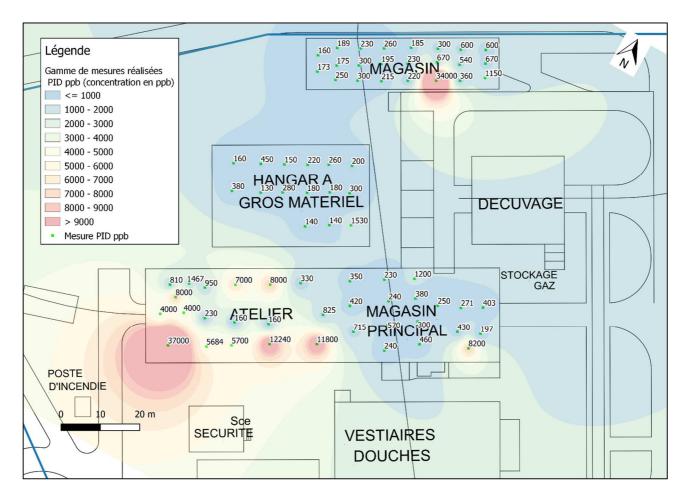


Figure 5 : Diagnostic d'air sous dalle au PID ppb - Partie 2

# 3.1.2 Diagnostics de sols

Date d'intervention	Du 25 au 27/05/2021 (diagnostic initial). 18/06/2021 (diagnostic complémentaire).
Prestataire de forage Technique de forage	EM FORAGES. Carottier battu sous gaine.
Investigations menées	Cf. <b>Tableau 3</b> et <b>Figure 6.</b> Les sondages ont été suivis en continu par un collaborateur spécialisé de GINGER BURGEAP qui a effectué les prélèvements.
Ecarts au programme prévisionnel	Plusieurs sondages ont rencontré des refus sur grès indurés.
Repli en fin de chantier	Sondages rebouchés avec les déblais de forage.  Réfection des surfaces : pas de surface dure traversée.  Déchets de chantier : aucun déchet laissé sur place.
Laboratoire d'analyses	EUROFINS accrédité par le COFRAC



Tableau 3 : Investigations et analyses réalisées sur les sols

		Investigations  Localisation Objectifs Qté Prof. Total Mesures in Objectifs Qté Prof.												
Milieux reconnus					Prof. (ml)	Total ml	Mesures in situ	HCT C5-C40, BTEX, HAP, COHV, PCB, 8 métaux lourds	Analyses conformément à l'arrêté du 12/12/2014 - Pack ISDI					
		Pa	artie 2: Magasin général	et décuvage										
Sols		Au droit dde la partie 2 et en fonction du diagnostic au PID ppb		15	2	30	PID	15	5					
(diagnostic initial)	Sondages au carottier sous gaine	Au niveau du hangar et amont ancien spot magasin principal	les terres à excaver et définir une filière de traitement ou de	4	3	12	PID	4	4					
		Au niveau des anciennes pollutions sols	valorisation	5	5	25	PID	15						
Sols (diagnostic complémentaire)	Sondages au carottier sous gaine	Au niveau du spot F39	Caractériser la qualité des sols et extension de pollution	8	3	24	PID	24						
			TOTAL Sols (Partie 2	8		24		24	9					

Les propriétés chimiques des polluants recherchés, les méthodes analytiques, les limites de quantification et le descriptif du flaconnage utilisé figurent en **Annexe 2** et en **Annexe 3**.

#### 3.2 Observations et mesures de terrain

Les terrains recoupés en sondage ont été décrits avant échantillonnage :

- succession lithologique;
- présence ou non de niveaux jugés suspects (traces de souillures, caractéristiques organoleptiques anormales (odeur, couleur, texture), présence de matériaux de type déchets, mâchefers, verre, bois...);
- présence ou non de composés organiques volatils dans les gaz des sols (évaluée au niveau de chaque échantillon prélevé au moyen d'un détecteur à photo-ionisation (PID) régulièrement calibré).

Les échantillons ont ensuite été sélectionnés pour analyses chimiques en laboratoire (cf. § 3.1).

### 3.2.1 Succession lithologique

Au regard des observations réalisées au cours des investigations, la succession des formations géologiques au droit du site est la suivante, de la surface vers la profondeur :

- des remblais sablo-graveleux grisâtres, entre la surface et 1 mètre de profondeur selon les zones;
- des grès sableux rougeâtres/beiges pouvant présenter des passées argileuses par endroit.

Aucune venue d'eau n'est mise en évidence au droit des sondages.

### 3.2.2 Niveaux suspects et mesures PID

Les caractéristiques des niveaux suspects et les résultats des tests de terrain positifs (mesures PID) sont reportés dans le **Tableau 4** L'intégralité des observations figure dans les fiches d'échantillonnage de sols rassemblées en **Annexe 4**.

On note que les principales réactions au PID sont relevées au niveau du sondage en limite Ouest du bâtiment magasin-atelier dans les grès superficiels.



Tableau 4 : Niveaux suspects et résultats des mesures de terrain

Sondage	Profondeur	Lithologie	Indices de pollution	Mesure de terrain
				(concentrations maximales observées)
F00	1015	0.11	Diagnostic initial	DID 0 V
F22	1,0-1,5 m	Sables argileux	Passée noirâtre	PID : 0 ppmV
F23	1,0-1,5 m	Sables argileux	Présence d'enrobés	PID: 0 ppmV
	1,0-1,5 m	Sables argileux	-	PID: 0,9 ppmV
F24	2,0-2,5 m	Argiles	-	PID: 1,2 ppmV
	2,5-3,0 m	Grès	-	PID: 8,4 ppmV
F25	0,2-1,0 m	Remblais	-	PID: 0,3 ppmV
F26	0,1-0,5 m	Remblais	Présence d'enrobés	PID : 0 ppmV
F31	0-0,4 m	Remblais	Présence de charbons ?	PID : 0 ppmV
F32	2,0-3,0 m	Remblais	Présence d'enrobés	PID : 0 ppmV
	0,1-1,0 m	Grès	Passage gris-noir	PID: 0 ppmV
F33	1,0-2,0 m	Grès	Passage gris-noir	PID: 0 ppmV
	3,0-4,0 m	Grès	Passage gris-noir	PID: 0 ppmV
F34	0-0,4 m	Remblais	Présence d'enrobés	PID: 0,2 ppmV
1 04	0,4-1,0 m	Grès	-	PID: 1,4 ppmV
F36	0,4-1,0 m	Grès	-	PID: 2,4 ppmV
1 30	1,0-1,5 m	Grès	-	PID: 1,5 ppmV
F37	3,0-4,0 m	Grès	Présence d'enrobés	PID: 0,2 ppmV
	0,2-1,0 m	Grès	-	PID : 29,1 ppmV
F39	1,0-2,0 m	Grès	-	PID : 2 948,8 ppmV
	2,0-2,4 m	Grès	-	PID : 59.9 ppmV
E40	0,1-1,0 m	Grès	-	PID : 3,1 ppmV
F40	1,0-1,8 m	Grès	-	PID: 4,0 ppmV
			Diagnostic complémentaire	
	0,1-1,0 m	Grès	-	PID : 371,4 ppmV
FC1	1,0-2,0 m	Grès	Odeur solvants - peinture	PID : > 5 000 ppmV
F00	0,1-1,0 m	Grès	-	PID : 61,3 ppmV
FC2	1,0-2,2 m	Grès	-	PID : 398,7 ppmV
	0,05-1,0 m	Grès	-	PID : 46,5 ppmV
FC3	1,0-2,0 m	Grès	-	PID : 260,8 ppmV
	2,0-3,0 m	Grès	-	PID : 532,4 ppmV
	0,1-1,0 m	Grès	-	PID: 170 ppmV
FC4	1,0-2,0 m	Grès	-	PID : 1 867 ppmV
	0,1-0,5 m	Remblais	-	PID: 0,8 ppmV
FC5	0,5-1,0 m	Grès	-	PID : 13,1 ppmV
	1,0-2,0 m	Grès	-	PID: 367.1 ppmV
	0,1-0,5 m	Remblais	-	PID : 48,6 ppmV
	0,5-1,0 m	Grès	-	PID : > 5 000 ppmV
FC6	1,0-2,0 m	Grès	-	PID : 887,7 ppmV
	2,0-3,0 m	Grès	_	PID : > 5 000 ppmV
	0,05-1,0 m	Grès	-	PID : 47 ppmV
FC7	1,0-2,0 m	Grès	-	PID : 55,2 ppmV
	0,2-1,0 m	Grès	_	PID : 4 220 ppmV
FC8	1,0-2,2m	Grès	_	PID : > 5 000 ppmV

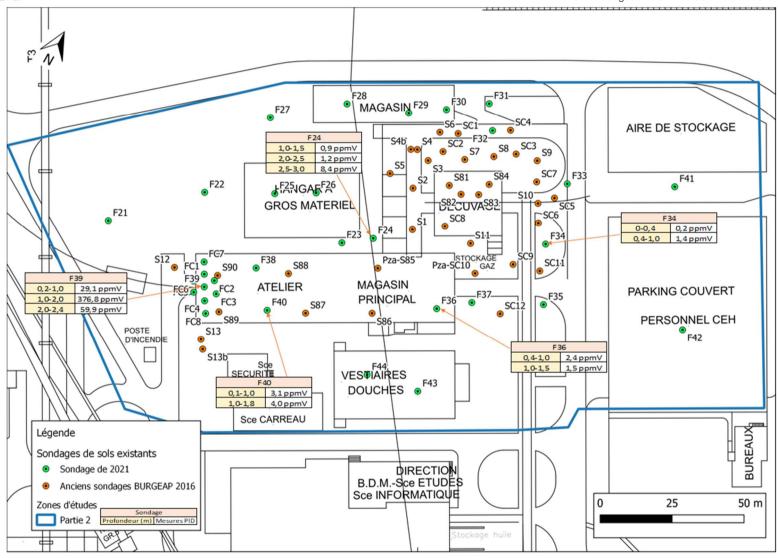


Figure 6 : Localisation des investigations et principales mesures de terrain relevées – diagnostic initial

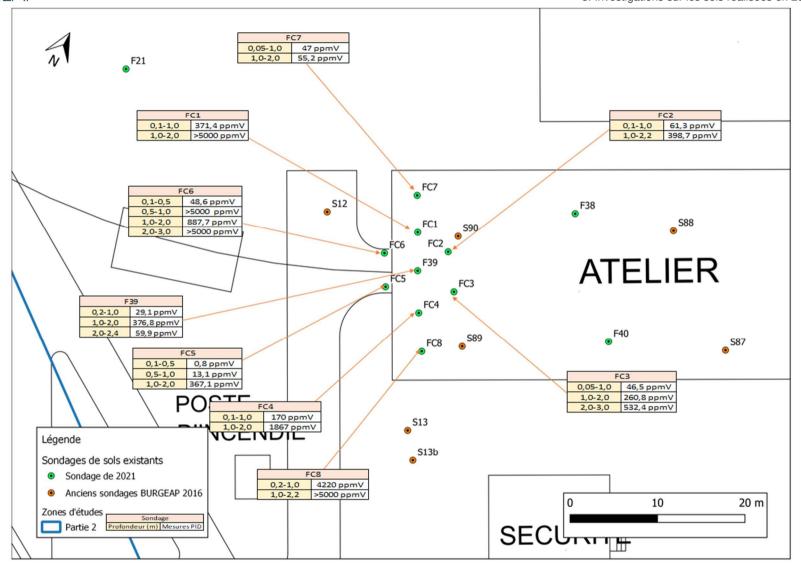


Figure 7 : Localisation des investigations et principales mesures de terrain relevées (Zoom Ouest Magasin Atelier) – diagnostic complémentaire



## 3.3 Stratégie et mode opératoire d'échantillonnage

Après le levé de la coupe du sondage, le collaborateur de GINGER BURGEAP a procédé au prélèvement des échantillons de sols les plus représentatifs selon le protocole détaillé ci-après :

- un échantillon pour chaque horizon lithologique homogène ;
- un échantillon par mètre, si l'épaisseur de l'horizon dépasse 1 m ;
- un échantillon de chaque niveau lithologique suspect.

Une fois prélevés, les échantillons ont été conditionnés dans des bocaux d'une contenance de 375 ml.

Les échantillons soumis à analyses en laboratoire ont été choisis en fonction des observations de terrain et/ou de leur proximité d'une installation potentiellement polluante ayant pu avoir un impact sur les milieux étudiés.

### 3.4 Conservation des échantillons

Après description, conditionnement et étiquetage, les échantillons de sol ont été stockés en glacière jusqu'à leur arrivée au laboratoire ou au réfrigérateur dans les locaux de GINGER BURGEAP.

## 3.5 Valeurs de référence pour les sols

Conformément à la méthodologie en vigueur, les concentrations dans les sols au droit de la zone d'étude ont été comparées en premier lieu à des concentrations caractéristiques de bruit de fond régionaux ou propre à certains contextes (urbain, agricole...).

Dans un second temps, l'ensemble des résultats obtenus sur le site sera pris en compte pour évaluer le bruit de fond propre au site pour chaque famille de polluants et déterminer si le site présente des zones de pollution concentrée.

Ces valeurs de comparaison sont présentées dans les premières colonnes des tableaux de présentation des résultats d'analyse.



Métaux et métalloïdes sur sol	Les gammes de concentrations qui seront utilisées pour comparaison sont les concentrations maximales du fond géochimique anthropique et naturel régional définies par le BRGM pour le bassin houiller Forbach- Grosbliederstroff extrait du rapport BRGM RP-50158-FR de juin 2000.						
brut et HAP	Pour le plomb, le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) mentionne une valeur de 300 mg (Pb)/kg sol, comme étant une valeur seuil entraînant un dépistage du saturnisme infantile. Un seuil de vigilance a également été établi à 100 mg/kg de plomb dans les sols. Ces valeurs sont des valeurs de gestion						
Autres composés	our les autres composés, en l'absence de valeurs caractérisant le bruit de fond, un imple constat de <b>présence</b> ou d'absence a été réalisé en référence à des teneurs upérieures ou inférieures aux limites de quantification du laboratoire.						
Gestion des déblais	<ul> <li>Les concentrations sur le sol brut et sur l'éluât ont été comparées :</li> <li>aux critères d'acceptation définis dans l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux déchets inertes ;</li> <li>à la Décision du Conseil du 19 décembre 2002 « établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges, conformément à l'article 16 et à l'annexe II de la directive 1999/31/CE » ;</li> <li>aux valeurs couramment utilisées par les exploitants d'installations de stockage de déchets. Il s'agit ici de données issues de notre expérience et de notre connaissance du marché local<sup>1</sup>.</li> </ul>						

Notons que si une réutilisation des terres est effectivement envisagée, les caractéristiques géotechniques des terrains à réutiliser devront être évaluées par le maitre d'ouvrage et l'ensemble des recommandations des guides cités ci-dessus devra être pris en compte.

# 3.6 Résultats et interprétation des analyses sur les sols

Les résultats d'analyse sont synthétisés dans les tableaux suivants.

Les bordereaux des analyses réalisées dans le cadre de ce diagnostic sont présentés en Annexe 5.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rappelons que ces critères n'ont pas de valeur réglementaire mais l'acceptation des terres dans un centre de stockage de déchets dépend de l'accord de l'exploitant, dernier décisionnaire quant à l'acceptation des terres au regard de ses arrêtés préfectoraux et de sa stratégie pour l'exploitation de son installation.



Tableau 5 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (1/4)

			1		I		Localisation	В	21	Е	22		23		roit de la pa	rtie 2	5		26	F27	F28	F29
							Profondeur (m)	0-0,55	0,55-1,0	0-0,5	0,5-1,0	0,1-1,0	1,5-2,0	1,5-2,0	2,5-3,0	0,2-1,0	2,0-3,0	0,1-0,5	1,0-1,5	0,1-0,4	0,5-1,0	
			Valeurs limite	valeurs limites des	valeurs limites de bio-	valeurs limites des	Lithologie	Grès	Grès	Remblai	Sables argileux	Sables argileux	Grès	Grès	Argiles sableuses	Sables argileux	Grès	Remblai	Argiles sableuses	Remblai	Grès	Remblai
		LOCAL (b)	des ISDI*	ISDND	traitement*	ISDD*	Indices															-
							organoleptiques	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	1,2 ppmV	0,3 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV
ANALYSES SUR SOL BRUT  Matière sèche	%	-	-	-	<u> </u>	-		79,8	88,9	84,7	92,3	91,1	87,1	86,7	89,6	85,4	88,7	89,5	88,8	81,9	90,1	85,5
COT				-		-			00,9													
COT Carbone Organique Total (a) Métaux et métalloïdes	mg/kg Ms	-	30 000	-	-	-		76800	-	-	3850	24100	-	<1000	-	8860	-	-	10300	94900	-	-
Arsenic (As) Cadmium (Cd)	mg/kg Ms mg/kg Ms	50 10	Résultats de lixiviation	Tests de lixiviation	Tests de lixiviation	Tests de lixiviation		-	3,97 <0.40	32 0,64	-	-	6,93 <0.40	-	5,12 <0.40	-	10,9 <0.40	8,74 <0.40	-		5,44 <0.40	8,29 <0.40
Chrome (Cr) Cuivre (Cu)	mg/kg Ms mg/kg Ms	200 50	conformes aux	conformes à la	conformes à la	conformes à la		-	8,63 <5.00	38,3 164	-	-	13,1 5,3	-	8,7 <5.00	-	16,1 8,66	16,5 49,5	-	-	9,75 <5.00	13 <b>52,9</b>
Mercure (Hg)	mg/kg Ms	1	seuils définis pour les	Décision du Conseil du	Décision du Conseil du	Décision du Conseil du		-	<0.10	0,6	-	-	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	< 0.10
Nickel (Ni) Plomb (Pb)	mg/kg Ms mg/kg Ms	100 50	déchets inertes dans l'arrêté du	19/12/02 pour les déchets non	19/12/02 pour les déchets non	19/12/02 pour les déchets		-	5,93 10,9	51,3 <b>120</b>	-	-	4,34 11,8	-	5,21 9,51	-	6,06 21,1	21,4 21,5	-	-	2:Z53les 6,32	20,2
Zinc (Zn) Hydrocarbures volatils C5-C10	mg/kg Ms	200	12/12/2014	dangereux	dangereux	dangereux		-	27,4	275	-	-	27,4	-	29,8	-	34,3	58	-	-	29,1	65,5
Fraction C5-C8	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		-	<1.00	4,4	-	-	<1.00	-	<1.00	-	<1.00	<1.00	-	-	<1.00	<1.00
Fraction C8-C10 Somme des hydrocarbures C5-C10	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		-	<1.00 <1.00	3,4 7,8	-	-	<1.00 <1.00	-	<1.00 <1.00	-	<1.00	<1.00 <1.00	-	-	<1.00 <1.00	<1.00
Indice hydrocarbure C10-C40 Fraction C10-C16	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		31	61	121	1,52	5,01	32,5	<4.00	40,5	6,94	37,5	69,7	<4.00	33,3	82,5	63
Fraction C16-C22 Fraction C22-C30	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		38,9 50	24,2 9,72	67,5 72,6	2,96 5,75	23,4 55,9	9,39 3,48	<4.00 <4.00	9,01 0,5	3,57 12,6	10,8 4,2	41 59,6	<4.00 <4.00	37,1 41,4	32,1 6,75	83,5 131
Fraction C30-C40	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		21,8	28,7	45,1	5,54	27,6	2,71	<4.00	1,55	8,09	3,89	78,7	<4.00	16,6	7,2	53,9
Somme des hydrocarbures C10-C40 HAP	mg/kg Ms	LQ	500	5 000	-	50 000		142	124	306	15,8	112	48,1	<15.0	51,6	31,2	56,4	249	<15.0	128	129	331
Naphtalène Acénaphtylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		1,5 0,34	<0.05 <0.05	1,2 0,14	<0.05 <0.05	0,11 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	0,31 0,064	<0.05 <0.05	1,2 0,16	<0.05 0,064	0,45 0,12
Acénaphtène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		1	0,079	1,2	<0.05	0,11	< 0.05	< 0.05	<0.05	0,058	< 0.05	0,31	<0.05	0,54	0,11	0,79
Fluorène Phénanthrène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		0,56 0,31	<0.05 <0.05	0,34 0,34	<0.05 <0.05	0,085 0,077	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	0,14 0,17	<0.05 <0.05	0,29 0,18	<0.05 <0.05	0,58
Anthracène Fluoranthène	mg/kg Ms mg/kg Ms	0,7	-	-	-	-		0,35 0,12	<0.05 <0.05	0,37 0,1	<0.05 <0.05	0,098 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	0,15 0,055	<0.05 <0.05	0,22 0,11	<0.05 <0.05	0,61 0,41
Pyrène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05 0,31	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 0,13	<0.05	0,14
Benzo(a)anthracène Chrysène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		0,32	0,078	0,17	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	0,08	<0.05	0,17	<0.05	0,18
Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène	mg/kg Ms mg/kg Ms	0,4 0,1	-	-	-	-		0,41	<0.05	0,19	<0.05	<0.05 0,12	<0.05	<0.05	<0.05 <0.05	<0.05	<0.05	0,055 0,19	<0.05 <0.05	0,22	<0.05	0,33 1,2
Benzo(a)pyrène	mg/kg Ms	0,6	-	-	-	-		0,35 0,12	<0.05 <0.05	0,41	<0.05 <0.05	0,13 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	<0.05 <0.05	<0.05	0,19 <0.05	<0.05 <0.05	0,33	<0.05	0,97
Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(g,h,i)pérylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	0,3	-	-	-	-		0,19	<0.05	0,082	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 <0.05	<0.05	<0.05	0,074	<0.05	0,17	<0.05	0,53
Indéno(1,2,3-cd)pyrène Somme des HAP	mg/kg Ms mg/kg Ms	0,3 2,5	50	500	-	500		0,1 <b>6,6</b>	<0.05 0,16	0,1 <b>5,3</b>	<0.05	<0.05 0,73	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 0,058	<0.05	<0.05 1,8	<0.05 <0.05	0,08 <b>4,3</b>	<0.05 0,17	0,33 <b>8</b>
BTEX Benzène	mg/kg Ms	LQ	_	-	_	-		< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Toluène	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.05	0,39	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	0,08	< 0.05	0,22	<0.05	0,19	< 0.05
Ethylbenzène m,p-Xylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.05 <0.05	0,06 0,12	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <b>0,08</b>	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05
o-Xylène Somme des BTEX	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	- 6	30	-	200		<0.05 <0.0500	<b>0,25</b> 0,82	<0.05 <0.0500	<0.05 <0.0500	<0.05	<0.05 <0.0500	<0.05 <0.0500	<0.05 <0.0500	<0.05 <0.0500	<b>0,05</b> 0,13	<0.05 <0.0500	<b>0,16</b> 0,46	<0.05 <0.0500	<b>0,12</b> 0,31	<0.05
COHV Dichlorométhane	mg/kg Ms	LQ				-		<0.05	<0.05		_	<0.05		<0.05	_	<0.05	<0.05	_		<0.05	<0.05	<0.05
Chlorure de vinyle	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.02	<0.02	-	-	<0.02	-	<0.02	-	<0.02	<0.02	-	-	<0.02	<0.02	<0.02
1,1-Dichloroéthylène Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10 <0.10	<0.10	-	-	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10
cis 1,2-Dichloroéthylène Chloroforme	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10	<0.10	-	-	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10
Tetrachlorométhane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.02	<0.02	-	-	<0.02	-	<0.02	-	<0.02	<0.02	-	-	<0.02	<0.02	<0.02
1,1-Dichloroéthane 1,2-Dichloroéthane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10 <0.05	<0.10	-	-	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10
1,1,1-Trichloroéthane 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10	<0.10	-	-	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10
Trichloroéthylène Tetrachloroéthylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.05 0,2	<0.05 0,74	-	-	<0.05 <0.05	-	<0.05 <0.05	-	<0.05 <b>0,06</b>	<0.05 <b>0,72</b>	-	-	<0.05 <b>0,06</b>	<0.05 <b>0,61</b>	<0.05 <0.05
Bromochlorométhane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.20	<0.20	-	-	<0.20	-	<0.20	-	<0.20	<0.20	-	-	<0.20	<0.20	<0.20
Dibromométhane 1,2-Dibromoéthane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.20 <0.05	<0.20 <0.05	-	-	<0.20	-	<0.20 <0.05	-	<0.20	<0.20 <0.05	-	-	<0.20 <0.05	<0.20 <0.05	<0.20
Bromoforme (tribromométhane) Bromodichlorométhane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10 <0.20	<0.10	-	-	<0.10	-	<0.10 <0.20		<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10
Dibromochlorométhane	mg/kg Ms	LQ	- 2 (0)	-	-	-		<0.20	<0.20	-	-	<0.20	-	<0.20	-	<0.20	<0.20	-	-	<0.20	<0.20	<0.20
Somme des COHV PCB	mg/kg Ms	LQ	2 (e)	10	-	100		0,2	0,74	-	-	<0.20	-	<0.20	-	0,06	0,72	-	-	0,06	0,61	<0.20
PCB (28) PCB (52)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,03 0,01
PCB (101) PCB (118)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,01 0,01	<0.01	<0.01
PCB (138)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		0,01	< 0.01	0,05	< 0.01	< 0.01	0,01	< 0.01	<0.01	< 0.01	0,01	< 0.01	<0.01	0,04	< 0.01	0,03
PCB (153) PCB (180)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.01	<0.01	0,04 0,03	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,03 0,02	<0.01	<b>0,02</b> <0.01
Somme des PCB	mg/kg Ms	LQ	1	50	50	50		0,01	<0.010	0,12	<0.010	<0.010	0,01	<0.010	<0.010	<0.010	0,01	<0.010	<0.010	0,11	<0.010	0,1
ANALYSES SUR ELUAT Paramètres généraux																						
pH Conductivité corrigée à 25 °C	- μS/cm	-	-	-	-	-		8,4 108	-	-	7,9 117	8,5 208	-	6,8 21	-	6,8 161	-	-	7,7 278	8,2 267	-	-
Fraction soluble (c)	mg/kg M.S.	-	4000	60000	60000	100000		<2000	-	-	<2000	<2000	-	<2000	-	<2000	-	-	2300	<4000	-	-
Carbone organique total Indice phénol	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	500 1	800	800	1000		<50 <0.50	-	-	51 <0.50	300 <0.50	-	<50 <0.50	-	67 <0.50	-	-	230 <0.51	90 <0.50	-	-
Anions Fluorures	mg/kg M.S.	-	10	150	150	500		12,6	-	-	<5.00	16,4	-	<5.00	-	<5.00	-	-	<5.00	10	-	-
Chlorures (***)	mg/kg M.S.	-	800	15000 20000	15000 20000	25000 50000		36	-	-	15,7 271	124 448	-	<10.0	-	31,2 523	-	-	24,4 859	445 74,2	-	-
Sulfates (***) Métaux et métalloïdes	mg/kg M.S.	-	1000					84,7	-	-				<50.0	-						-	-
Antimoine Arsenic	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	0,06 0,5	0,7	0,7 2	5 25		0,009 <0.20	-	-	0,004 <0.20	0,008 <0.20	-	<0.002	-	0,003 <0.20		-	0,002 <0.20	0,012 <0.20	-	-
Baryum Cadmium	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	20	100	100	300 5		0,18 0,021	-	-	0,29 <0.002	0,21 <0.002	-	0,12 <0.002	-	0,15 0,042	-	-	0,11 <0.002	0,2 <0.002	-	-
Chrome	mg/kg M.S.	-	0,5	10	10	70		< 0.10	-	-	<0.10	<0.10	-	< 0.10	-	< 0.10	-	-	<0.10	<0.10	-	-
Cuivre Mercure	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	2 0,01	50 0,2	50 0,2	100		<0.20 <0.001	-	-	<0.20	<0.20	-	<0.20	-	<0.001	-	-	<0.20 <0.001	0,23 <0.001	-	-
Molybdène Nickel	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	0,5 0,4	10	10 10	30 40		0,042 <0.10	-	-	<0.010	0,04 <0.10	-	0,011 <0.10	-	<0.01	-	-	0,018 <0.10	0,091 <0.10	-	-
Plomb	mg/kg M.S.	-	0,5	10	10	50		0,15	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	-	0,12	-	-	<0.10	0,2	-	-
Zinc Selenium	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	-	4 0,1	50 0,5	50 0,5	200 7		0,28 <0.01	-		<0.20	<0.20 0,014		<0.20 <0.01		<0.20 <0.01		-	<0.20 <0.01	0,68 0,016	-	-
* Valeurs limites indicatives issues des textes et		táe minietárial at				do stockago		-													_	

Réf: CESICE210836 / RESICE12919-02 CYD- LOD / MIB / SPE 22/07/2021 Page 28/100

concentration supérieure aux limites ISDD

(e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI



Tableau 6 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (2/4)

Column   C								Localisation								Au droit de	e la partie 2	2						
Part																F33								
NAMES SHIPS NOT THE PROPERTY OF THE PROPERTY O					limites des		limites des						Sables				Sables					Sables	Sables	
Manual Property   Pr			2007.2 (0)	400 102.	ISDND	traitement*	ISDD*		0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV		0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV			0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV			
STATE	ANALYSES SUR SOL BRUT			l																				
SCHOOL SC		%	-	-	-	-	-		88,1	93,7	88,9	89,4	86,8	82,6	88,2	88	87,7	87,9	85,8	86,8	84,2	85,2	80,7	90,4
SCALES STATE	COT Carbone Organique Total (a)	mg/kg Ms	-	30 000	-	-	-		-	108000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charles Control (1986)	Arsenic (As)	mg/kg Ms	50	Résultats de	Tests de	Tests de	Tests de		4,23	-	5,43	5,32	3,75	3,76	4,65	4,2	6,2	5,56	3,35	8,02	19	5,23	15,7	3,09
Campain	Cadmium (Cd) Chrome (Cr)			lixiviation	lixiviation	lixiviation	lixiviation			-														
LACE SALES S	Cuivre (Cu)	mg/kg Ms		-	Décision du	Décision du	Décision du		5,06	-	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	5,36	<5.00	5,02	9,12	102	10,2	12,5	<5.00
TREATE - 19 1 -			-							-														
Second Content and Content a	Plomb (Pb)	mg/kg Ms			l					-														
STATE AND ALL ASSESSMENT OF THE ALL ASSESSME	Hydrocarbures volatils C5-C10			12/12/2011	dangorodx	dangoroux	dangorodx			-														
Signey Manufacture (CCC)   may be a proper to the control of the c				-	-	-	-			-														
Seamford 9, 9, 14	Somme des hydrocarbures C5-C10			-	-	-	-		<1.00	-	<1.00		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	1,1			<1.00	<1.00	<1.00
TRANSPORT COLOR STATE	Fraction C10-C16			-	-	-	-		_														_	
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O					-	-																		
Column	Fraction C30-C40	mg/kg Ms	LQ		-				13,4	163	7,49	21,2	52,3	16,5	18,3	8,66	1,79	15	31,8	2,32	14,8	21,1	2,18	4,56
Company	HAP	rng/kg Ms	LQ	500	5 000	-	OU UC		95,1	6/0	5/,8	102	132	/6,/	76,3			95,/	//,4	54,9	1/4		49,8	42,3
COURSESSON SALES AND ALL SALES	·				-	-														_				
Name	Acénaphtène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		0,074	1,9	< 0.05	< 0.05	0,07	< 0.05	0,051	0,062	< 0.05	0,081	< 0.05	< 0.05	0,54	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Column	Fluorène Phénanthrène				-	-																		
Property	Anthracène Fluoranthène		0.7	-	-	-	-																	
Trans.   Carly Mar.   Carly Mar	Pyrène	mg/kg Ms	·	-	-	-	-		<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.052	<0.05	< 0.05	< 0.05
Secretary Control of C	Benzo(a)anthracène Chrysène				-	-																		
Secondary (Page 18 58 )	Benzo(b)fluoranthène	mg/kg Ms		-	-	-	-		<0.05	0,16	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	0,12	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Processor   Proc	Benzo(a)pyrène	mg/kg Ms			-																			
Company   Comp			0.3	-	-	-	-																	
THE COLORS OF TH	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg Ms	0,3	-	-	-	-		<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.054	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Page	BTEX	mg/kg Ms	2,5	50	500	-	500		0,074	10	<0.05	<0.05	0,07	<0.05	0,051	0,15	<0.05	0,19	<0.05	<0.05	1,8	0,062	<0.05	<0.05
Second program   Company	Benzène Toluène			-	-	-	-																	
Common of HTM	Ethylbenzène	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		0,28	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05
Second Column	m,p-Xylène o-Xylène				-	-																		
Comment	Somme des BTEX		LQ	6	30	-	200		7,37	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	0,26	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500
ILANDANISHING	Dichlorométhane			-	-	-	-		-															
STATEMENT OF THE PROPERTY OF T				-	-	-	-		-															
Section		ma/ka Ma		-	-	-	-		-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
11-05-14-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-	Chloroforme	mg/kg Ms	LQ		-				-															
11.1. Technoresthere				-	-	-			-											_			_	
11.52 Part Processor Programme									-															
Free Production Service   Production   Pro	1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		-	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Decompositions   Profession					-				-															
12-Decomprehense	Bromochlorométhane Dibromométhane			<u> </u>					-															
Somewhale provided by   Col	1,2-Dibromoéthane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		-	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05
Decomposition contention	Bromoforme (tribromométhane) Bromodichlorométhane								-															
RSB   mgly Ms	Dibromochlorométhane Somme des COHV				10	-			-															
Fig.   1979	PCB			_ (0)	·																			
Page   1.5	PCB (52)	mg/kg Ms	LQ				-				< 0.01				< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01				< 0.01
Registron   mysty the   1.0	PCB (101) PCB (118)			-	-	-																		
Reg (180)   mg/kg Ms   LQ   -   -     -	PCB (138)	mg/kg Ms	LQ			-	-		<0.01	0,02	< 0.01	< 0.01	0,01	0,01	0,02	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	<0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01
ANALYSES SUR ELUAT  Parambles deformation  pt  pt  pt  pt  pt  pt  pt  pt  pt  p	PCB (180)	mg/kg Ms	LQ		-		-			0,02			< 0.01	< 0.01	< 0.01					_				
Parameters généraux	Somme des PCB		LQ	1	50	50	50		<0.010	0,04	<0.010	<0.010	0,02	0,01	0,03	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	
Conductivité corrigée à 25 °C   µSim   .   .   .   .   .   .   .   .   .	ANALYSES SUR ELUAT Paramètres généraux																							
Fraction soluble (c)	pH Conductivité corrigée à 25 °C	uS/em	-	-	-				-				-	-	-		-	-		-			-	-
Indice péndel mg/kg M.S 1   1   1   1   1   1   1   1   1   1	Fraction soluble (c)	mg/kg M.S.	-				100000			<2000	-	-	-		-	-		-	-		-	-		-
Anions   Mark			-		800	800	1000		-				-	-						-			-	
Chloruse (***) mg/kg M.S 800 15000 15000 25000 50000 - 19.4 - 19.4			-	10	150	150	500		-	<5 NN	-	-	_	-		-	_	-		-	-	-		_
Métaux et métalloïdes         mg/kg M.S.         -         0.06         0.7         0.7         5         -         0.004         -	Chlorures (***)	mg/kg M.S.		800	15000	15000	25000		-	19,4	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		-
Arsenic mgkg M.S 0,5 2 2 2 25 - 0,13 - 0,13 - 0 0,13 -	Sulfates (***) Métaux et métalloïdes	mg/kg M.S.		1000	20000	20000	50000		-	74,8		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Baryum	Antimoine		-						-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Chrome	Baryum	mg/kg M.S.	-	20		100	300		-	0,13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ħ	-
Cuivre         mg/kg M.S.         2         50         50         100         -         <0.20         -	Cadmium Chrome		-		10				-				-	-						<del>  -</del>			<del>  -</del>	
Molybdène mg/kg M.S 0.5 10 10 30 - 0.011 - 0.011 - 0.01 - 0.01 - 0.011 - 0.	Cuivre	mg/kg M.S.	-	2	50	50	100		-	<0.20	-	_	-	-	-		-	-		<u> </u>	-		-	
Plomb         mg/kg M.S.         -         0,5         10         10         50         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.10         -         < 0.20         -	Molybdène	mg/kg M.S.		0,5		10	30								-									
Zinc mg/kg M.S 4 50 50 200 - 0.20	Nickel Plomb		-						-		-		-	-	-		-	-	-	-			-	-
	Zinc	mg/kg M.S.	-	4	50	50			-	<0.20	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		
			tés ministériel et				7 de stockage		-	0,014	-		<u> </u>	-	-	-	-	-	-	-				لـــــــا

concentration supérieure aux limites ISDD (e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI

Réf: CESICE210836 / RESICE12919-02 CYD- LOD / MIB / SPE 22/07/2021 Page 29/100

<sup>&</sup>quot;Valeurs limites indicatives issues des textes européens, des arrêtés ministériel et des critères communément appliqués par les centres de stockage

(a) [Pour l'acceptation en ISDI], une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.
(b) Valeurs en gras : source = concentrations maximales du fond géochimique régional pour le bassin houiller Forbach- Grosbliederstroff extrait du rapport BRCM RP-50158-FR de juin 2000

(c) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères
d'admission [en ISDI] s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.
(e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI

LO : Limite de quantification du laboratoire

concentration supérieure au valeurs limites des ISDND et supérieure aux limites ISDI

concentration inférieure aux valeurs limites des ISDND et supérieure aux limites ISDND



Tableau 7 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic initial (3/4)

Column								Localisation					, A	Au droit de	la partie 2					
Mary									0.1-1.0		4.0-5.0						_			
Marche   M					limites des	limites de bio-	limites des	, ,												
Column   C									0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	29,1 ppmV		3,1 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV	0 ppmV
Company   Comp		%	-	-	-	_	_		91.1	90	89.3	90	88	90.9	85.6	79.9	91.5	82.6	88.1	86.7
Column	СОТ			30,000			_													
SCHOOL STATE 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Métaux et métalloïdes															73000				
Control   Cont	Cadmium (Cd)	mg/kg Ms							< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	<0.40	-	< 0.40	0,71	< 0.40	< 0.40
Marche   1942   1966	Chrome (Cr) Cuivre (Cu)											_								
The Property of the Property o	Mercure (Hg)	mg/kg Ms			Conseil du		Conseil du													
Company   Comp	Plomb (Pb)	mg/kg Ms	50	dans l'arrêté du	les déchets non	les déchets non	les déchets		7,62	14,1	5,12	19,5	15,4	6,56	13,5	-	6,25	51,4	9,29	11
TRAYS MOUTH STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPE	Zinc (Zn) Hydrocarbures volatils C5-C10	mg/kg Ms	200	12/12/2014	dangereux	dangereux	dangereux		27,1	34,3	28,5	38,4	33,9	31,3	62,9	-	23,3	126	64	62,8
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	Fraction C5-C8 Fraction C8-C10			-	-	-	-									-				
TRAYS STATES AND	Somme des hydrocarbures C5-C10 Indice hydrocarbure C10-C40	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	4,6	<1.00	-	<1.00	<1.00	2	<1.00
Treatment of the Property of Start 1989 1999 1999 1999 1999 1999 1999 199	Fraction C10-C16					-													-	
Series established series (24 Ge 96) 18	Fraction C22-C30	mg/kg Ms	LQ			-			14,8	0,61	0,45	1,04	5,29	126	20,4	44,8	4,18	16,1	8,23	11,2
Column	Fraction C30-C40  Somme des hydrocarbures C10-C40																			
Company   Comp	HAP Naphtalène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	1,2	<0.05	0,1	< 0.05	<0.05
R. ABORDON MICHAEL METERS AND ALL STATES AND ALL ST	Acénaphtylène	mg/kg Ms			-	-			< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	0,48	<0.05	0,055	< 0.05	< 0.05
A Franch	Fluorène	mg/kg Ms		-	-	-	-		< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	0,059	0,062	1,6	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Printer 1975 16. 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	Anthracène	mg/kg Ms		-	-	-	-		< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	0,87	<0.05	<0.14	< 0.05	< 0.05
The Content of Content	Fluoranthène Pyrène				-	-	-													
Reconstructions	Benzo(a)anthracène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	0,41	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Recording  Record No. 2009  Record No. 2	Benzo(b)fluoranthène	mg/kg Ms			-	-	-		<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	0,85	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05
The company				-	-	-	-													
Page	Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(a,h,i)pérylène				-	-	-													
Tell	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg Ms	0,3	-	-		-		< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	0,43	< 0.05	<0.15	< 0.05	< 0.05
Figure 1	BTEX			50	500	-	500													
meryshe				-	-	-	-											_		
Oxform	Ethylbenzène m,p-Xylène																			
Column	o-Xylène Somme des RTEX	mg/kg Ms				-														
Comment of complete	COHV						-0.0								0,10					
Trace 1-2 Achieved system	Chlorure de vinyle	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
Section	-			-	-	-	-													
Trigonocontembrane   myby Max   1.0	cis 1,2-Dichloroéthylène Chloroforme			-	-	-	-													
12.05.Technolenter		mg/kg Ms			-	-	-													
11.2 Proteophysine	1,2-Dichloroéthane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	-	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Fearchisenshipsing	1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.20	<0.20		<0.20	<0.20							
Decomposition   Program					-	-	-													
18.00tromoreitherener   myky kk	Bromochlorométhane Dibromométhane				-	-	-													
Browneith from with a may be with   Co   -   -     -     -     -     -       -	1,2-Dibromoéthane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	-	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Sommer des COMY	Bromodichlorométhane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	-	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
RB (88)	Somme des COHV			2 (e)	10	-	100													
PR3 (9)	PCB (28)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,02	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
PRESISTAND   Implication   I	PCB (52)	mg/kg Ms				-														
R28 (153)	PCB (118)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.01	< 0.01	< 0.01	<0.01	<0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01
Some des PCB	PCB (153)	mg/kg Ms	LQ	-					< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0,01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0,01	< 0.01	< 0.01
Parameters généraux	Somme des PCB				50	50	50													
PH	ANALYSES SUR ELUAT																			
Fraction soluble (c)	pH		-	-	-	-	-		-					-				-		-
Indice phérol mg/kg M.S 1	Conductivité corrigée à 25 °C Fraction soluble (c)		-										-					-		-
Anions	Carbone organique total Indice phénol		-	500 1	800	800	1000													
Chlorures (***) mg/kg M.S 800 15000 15000 25000 10,6 Sulfates (***) mg/kg M.S 1000 20000 20000 50000 10,6 Sulfates (***) mg/kg M.S 1000 20000 20000 50000	Anions		_	10	150	150	500		_		_	_	-	-				_		-
Métaux et métalloïdes         mg/kg M.S.         -         0,06         0,7         0,7         5         -         -         -         -         0,012         -	Chlorures (***)	mg/kg M.S.		800	15000	15000	25000			-				-	-	10,6	-		-	
Arsenic mg/kg M.S 0,5 2 2 25	Métaux et métalloïdes		-						-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
Baryum         mg/kg M.S.         -         20         100         100         300         -         -         -         -         -         0,24         - <td>Antimoine Arsenic</td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td>	Antimoine Arsenic		-						-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
Chrome mg/kg M.S 0,5 10 10 70	Baryum	mg/kg M.S.		20	100		300									0,24				
Mercure         mg/kg M.S.         -         0,01         0,2         0,2         2         -	Chrome	mg/kg M.S.		0,5	10	10	70			-		-	-		-	<0.10	-	-	-	
Nickel         mg/kg M.S.         -         0,4         10         10         40         -	Mercure	mg/kg M.S.	-	0,01	0,2	0,2	2		-		-			-		< 0.001				-
Plomb         mg/kg M.S.         -         0,5         10         10         50         -	Molybdène Nickel		-															-		
Selenium mg/kg M.S 0,1 0,5 0,5 7 0,021	Plomb Zinc	mg/kg M.S.	-				50							-		<0.10	<b>.</b>	-		
* Valeurs limites indicatives issues des textes européens, des arrêtés ministériel et des critères communément appliqués par les centres de stockage	Selenium	mg/kg M.S.	tác minictás:-! -:	0,1	0,5	0,5	7							-				-		

<sup>\*</sup> Valeurs limites indicatives issues des textes européens, des arrêtés ministériel et des critères communément appliqués par les centres de stockage

concentration supérieure au bruit de fond et inférieure aux limites ISDI concentration inférieure aux valeurs limites des ISDND et supérieure aux limites ISDI

Réf: CESICE210836 / RESICE12919-02 CYD- LOD / MIB / SPE 22/07/2021 Page 30/100

<sup>(</sup>a) [Pour l'acceptation en ISDI], une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/s, de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0. (b) Valeurs en gras : source = concentrations maximales du fond géochimique régional pour le bassin houiller Forbach- Grosbliederstroff extrait du rapport BRGM RP-50158-FR de juin 2000

<sup>(</sup>c) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission [en ISDI] s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

<sup>(</sup>e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI LQ : Limite de quantification du laboratoire

<sup>(</sup>e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI



Tableau 8 : Résultats d'analyses sur les sols – diagnostic complémentaire (4/4)

							Landination										A al la . al a	de mentio (									
	i						Localisation Sondage	F	C1	FC	2		FC3		FC		Au droit de	FC5	2		F	26		F	C7	FC	8
							Profondeur (m)	0,1-1,0	1,0-2,0	0,1-1,0	1,0-2,2	0,05-1,0	1,0-2,0	2,0-3,0	0,1-1,0	1,0-2,0	0,1-0,5	0,5-1,0	1,0-2,0	0,1-0,5	0,5-1,0	1,0-2,0	2,0-3,0	0,05-1,0	1,0-2,0	0,2-1,0	1,0-2,2
			Valeurs limite	valeurs limites des	valeurs limites de bio-	valeurs limites des	Lithologie	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Remblai	Grès	Grès	Remblai	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès	Grès
		LOCAL (b)	des ISDI*	ISDND	traitement*	ISDD*		074.4	5000	04.0	000.7	40.5	000.0	500.4	470	1007	0.0	40.4	007.4	40.0	5000	007.7	5000		55.0	4000	5000
							Indices organoleptiques	371,4 ppmV	>5000 ppmV	61,3 ppmV	398,7 ppmV	46,5 ppmV	260,8 ppmV	532,4 ppmV	170 ppmV	1867 ppmV	0,8 ppmV	13,1 ppmV	367,1 ppmV	48,6 ppmV	>5000 ppmV	887,7 ppmV	>5000 ppmV	47 ppmV	55,2 ppmV	4220 ppmV	>5000 ppmV
ANALYSES SUR SOL BRUT																											
Matière sèche	%	-	-	-	-	-		90,4	91,4	91,4	90,9	90,6	95,7	93,1	90,9	92,2	93,7	87,8	90,2	94,1	89,9	90,7	89,9	86	89,5	86,1	94,4
COT Carbone Organique Total (a)	mg/kg Ms	-	30 000	-	-	-		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-
Métaux et métalloïdes Arsenic (As)	mg/kg Ms	50	Résultats de	Tooto do	Tooto do	Tooto do		10,6	3,5	4,57	2,99	6,36	6,05	6,1	4,44	3,77	3,54	3,56	3,28	3,94	3,92	5,3	10,7	7,43	4,41	8,74	4,79
Cadmium (Cd)	mg/kg Ms	10	lixiviation	Tests de lixiviation	Tests de lixiviation	Tests de lixiviation		< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	<0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	<0.40	< 0.40	<0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40	< 0.40
Chrome (Cr) Cuivre (Cu)	mg/kg Ms mg/kg Ms	200 50	conformes aux seuils définis	conformes à la Décision du	conformes à la Décision du	conformes à la Décision du		9,69 5,85	7,37 <5.00	7,65 <5.00	<5.00 <5.00	11,5 <5.00	<5.00 <5.00	7,06 22,1	11 5,22	8,15 <5.00	16 24	10,3 <5.00	<5.00 <5.00	16,7 18,6	8,83 <5.00	<5.00 <5.00	13,6 7,62	15,5 7,51	9,32 5,34	11,7 10,3	5,54 <5.00
Mercure (Hg)	mg/kg Ms	1	pour les	Conseil du	Conseil du	Conseil du		< 0.10	<0.10	< 0.10	<0.10	<0.10	<0.10	< 0.10	< 0.10	<0.10	<0.10	<0.10	< 0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	< 0.10	< 0.10	< 0.10	<0.10
Nickel (Ni) Plomb (Pb)	mg/kg Ms mg/kg Ms	100 50	déchets inertes dans l'arrêté du	19/12/02 pour les déchets non	19/12/02 pour les déchets non	19/12/02 pour les déchets		5,33 6.51	2,54 <5.00	3,23 7.92	1,71 <5.00	4,97 10,2	<5.00	6,12 8.63	4,26 8.2	2,28 <5.00	8,43 14,8	3,41 8,54	3,1 <5.00	6,68	3,08 7,01	2,68 <5.00	5,38 6,81	5,67 16,9	3,53 8,38	5,36 10.6	2,79 <5.00
Zinc (Zn)	mg/kg Ms	200	12/12/2014	dangereux	dangereux	dangereux		335	26,9	24,6	16	36,8	20,2	46,2	24,8	21,5	47,8	29	30,7	31,6	26,5	25,4	36,4	32,9	24,9	35,6	23,6
Hydrocarbures volatils C5-C10 Fraction C5-C8	mg/kg Ms	LQ	_	-	-	-		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
Fraction C8-C10	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<1.00	21,2	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	25,3	11,9
Somme des hydrocarbures C5-C10 Indice hydrocarbure C10-C40	mg/kg Ms	LQ	-	-	•	-		<1.00	21,2	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	25,3	11,9
Fraction C10-C16	mg/kg Ms	LQ		-	-	-		5,34	26,3	21,9	<4.00	3,57	1,57	10,1	57,5	4,05	54,1	<4.00	5,62	41	115	10,2	24,9	6,05	6,63	27,5	25,8
Fraction C16-C22 Fraction C22-C30	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		8,81 8,2	68,2 135	73,6 134	<4.00 <4.00	0,76 2,66	0,61 0,55	51,8 67,7	267 130	6,44 6,67	15,3 116	<4.00	9,16 25,8	84,4 186	577 970	4,28 5,66	143 253	17,7 19,7	2,57 3,76	64,3 130	64 160
Fraction C30-C40	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		12,5	95,7	94,9	<4.00	42,1	43,6	23,8	75,7	5,49	340	<4.00	16,5	361	465	41,5	184	11	3,64	92,1	188
Somme des hydrocarbures C10-C40 HAP	mg/kg Ms	LQ	500	5 000	-	50 000		34,9	326	325	<15.0	49,1	46,3	153	530	22,6	526	<15.0	57,1	672	2130	61,6	605	54,4	16,6	314	437
Naphtalène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	0,082	< 0.05	< 0.05	0,054	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Acénaphtylène Acénaphtène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 0,12	<0.05 <0.05	<0.05 0,051	0,058	0,23 10	<0.05	<0.05 0,19	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,1	<0.05 0,078	<0.05 0,32	<0.05
Fluorène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	0,098	<0.05	0,054	0,093	<0.05	4,7	5	0,055	0,15	<0.05	<0.05	0,28	0,075	<0.05	<0.05	0,9	0,12	0,2	0,054
Phénanthrène Anthracène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	1,7	2,2	< 0.05	0,083	<0.05	< 0.05	0,23	<0.05	<0.05 <0.05	<0.05	0,26	<0.05 0,06	< 0.05	<0.05
Fluoranthène	mg/kg Ms	0,7	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,071	0,053	<0.05	0,069	<0.05	<0.05	0,18	0,22	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Pyrène Benzo(a)anthracène	mg/kg Ms mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 0,11	<0.05 0,15	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05
Chrysène	mg/kg Ms	-	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,19	<0.05	0,065	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,059	<0.05	<0.05	<0.05
Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène	mg/kg Ms mg/kg Ms	0,4 0,1	-	=	-	-		<0.05	<0.05 0,071	<0.05	<0.05 0,074	<0.05 0,12	<0.05	0,54 5,7	1,6 9,3	<0.05 0,13	0,059	<0.05	<0.05	0,052	<0.05	<0.05	< 0.05	0,27 1,9	<0.05 0,15	<0.05 0,39	<0.05 0,094
Benzo(a)pyrène	mg/kg Ms	0,6	-	-	-			<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	1	1	<0.05	0,13	<0.05	<0.05	0,3	0,39	<0.05	0,093	0,11	<0.05	<0.05	< 0.05
Dibenzo(a,h) anthracène Benzo(g,h,i) pérylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	- 0,3	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,34 0,21	0,27 0,19	<0.05	<0.05 0,078	<0.05	<0.05	0,13 0,26	0,17 0,27	<0.05	<0.05	0,051	<0.05	<0.05	<0.05
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg Ms	0,3	-	-	-			<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05 <0.05	<0.05	<0.05	0,06	<0.05	<0.05	0,078	<0.05	<0.05	0,20	0,19	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 <0.05
Somme des HAP BTEX	mg/kg Ms	2,5	50	500	-	500		<0.05	0,17	<0.05	0,25	0,21	0,051	18	32	0,28	1,3	<0.05	<0.05	2,5	1,3	<0.05	0,093	5,9	0,41	0,91	0,22
Benzène	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05
Toluène Ethylbenzène	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.05	<b>0,06</b> <0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 <b>0,07</b>	<0.05
m,p-Xylène	mg/kg Ms	LQ	-	-	-			<0.05	0,12	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,07	<0.05
o-Xylène Somme des BTEX	mg/kg Ms	LQ	-	- 20	-	-		<0.05	0,07	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,12	<0.05
COHV	mg/kg Ms	LQ	6	30		200		<0.0300	0,25	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0500	<0.0000	<0.0000	<0.0300	<0.0300	<0.0300	<0.0300	0,26	<0.0300
Dichlorométhane Chlorure de vinyle	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 <0.02	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05 <0.02	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
1,1-Dichloroéthylène	mg/kg Ms	LQ	-		-	-		<0.02	<0.10	<0.10	<0.02	<0.02	<0.02	<0.10	<0.02	<0.10	<0.10	<0.10	<0.02	<0.02	<0.02	<0.10	<0.02	<0.02	<0.10	<0.02	<0.02
Trans-1,2-dichloroéthylène cis 1,2-Dichloroéthylène	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ		-	-	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloroforme	mg/kg Ms	LQ		-	-	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.02	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.02
Tetrachlorométhane 1,1-Dichloroéthane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ		-	-	-		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02 <0.10	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02 <0.10	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
1,2-Dichloroéthane	mg/kg Ms	LQ		-	-	-		< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	<0.05	< 0.05	<0.05
1,1,1-Trichloroéthane 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Trichloroéthylène	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.05	3,97	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	0,08	< 0.05	< 0.05	2,21	4,9	< 0.05	0,14	< 0.05	< 0.05	1,69	0,71
Tetrachloroéthylène Bromochlorométhane	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<b>0,22</b> <0.20	<b>7780</b> <0.20	<b>0,21</b> <0.20	<b>0,08</b> <0.20	0,15 <0.20	<b>0,06</b> <0.20	<b>2,85</b> <0.20	<b>0,95</b>	<b>0,17</b> <0.20	<b>6,39</b> <0.20	<b>0,74</b> <0.20	<b>0,11</b> <0.20	<b>226</b> <0.20	1300 <0.20	<b>0,28</b> <0.20	<b>44,8</b> <0.20	<b>0,7</b> <0.20	<b>0,06</b> <0.20	<b>5540</b> <0.20	<b>2340</b> <0.20
Dibromométhane	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
1,2-Dibromoéthane Bromoforme (tribromométhane)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Bromodichlorométhane	mg/kg Ms	LQ	-		-	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibromochlorométhane Somme des COHV	mg/kg Ms	LQ LO	2 (0)	- 10	-	100		<0.20 0,22	<0.20	<0.20 <b>0,21</b>	<0.20 <b>0,08</b>	<0.20 0,15	<0.20	<0.20 <b>2,85</b>	<0.20 <b>0,95</b>	<0.20 <b>0,17</b>	<0.20 <b>6,47</b>	<0.20 <b>0,74</b>	<0.20 <b>0,11</b>	<0.20 228,2	<0.20	<0.20 <b>0,28</b>	<0.20 <b>44,94</b>	<0.20 <b>0,7</b>	<0.20 <b>0,06</b>	<0.20 <b>5542</b>	<0.20 <b>2341</b>
PCB	mg/kg Ms	LQ	2 (e)	10		100		0,22	7783,97	U,Z1	0,08	U, 15	0,06	2,85	0,95	υ,17	0,47	0,74	0,11	228,2	1305	0,28	44,94	0,7	0,00	5542	2341
PCB (28) PCB (52)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.01	0,03	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,01 0,01	0,16 0,11	<0.01	0,03	<0.01	<0.01	0,16 0,12	0,15 0,08
PCB (101)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		<0.01	0,03	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,11	<0.01	0,03	<0.01	<0.01	0,12	0,08
PCB (118)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0,01	0,06	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01
PCB (138) PCB (153)	mg/kg Ms mg/kg Ms	LQ LQ	-	-	-	-		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,03	<0.01	<0.01	0,1	0,22 0,22	<0.01	0,04	<0.01	<0.01	0,03	0,03 0,02
PCB (180)	mg/kg Ms	LQ	-	-	-	-		< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0,02	< 0.01	< 0.01	0,1	0,19	< 0.01	0,03	< 0.01	< 0.01	0,03	0,02
* Valeurs limites indicatives issues des textes eu	mg/kg Ms	LQ	1	50	50	50		< 0.010	0,07	< 0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	0,07	< 0.010	< 0.010	0,31	1,06	< 0.010	0,17	< 0.010	< 0.010	0,39	0,32

<sup>\*</sup> Valeurs limites indicatives issues des textes européens, des arrêtés ministériel et des critères communément appliqués par les centres de stockage

<sup>\*</sup>Valeurs limites indicatives issues des textes européens, des arrêtés ministériel et des critères communément appliqués par les centres de stockage
(a) [Pour Tecceptation en ISDI], une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sekche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du soi, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.
(b) Valeurs en gras : source = concentrations maximales du fond géochimique régional pour le bassin houiller Forbach. Crosbliederstroff extrait du rapport BRGM RP-50158-FR de juin 2000
(c) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chiorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission [en ISDI] s'il respecte soit les valeurs associées au chiorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.
(e) valeur non réglementaire mais parfois appliquée par les gestionnaires d'ISDI
Concentration supérieure au bruit de fond et Inférieure aux limites s'ISDI es upérieure aux limites (es ISDND et supérieure aux l



#### Sur sol brut

#### Métaux et métalloïdes

- Présence de métaux lourds dépassant légèrement le bruit de fond local au droit de quelques sondages. Les plus fortes concentrations sont relevées au droit des remblais (notamment en zinc, plomb et cuivre) du sondage F22 :
  - Plomb (entre 51.4 et 120 mg/kg MS) :
  - Cuivre (entre 52,9 et 163 mg/kg MS);
  - Zinc (entre 275 et 335 mg/kg MS).
- Les autres métaux lourds demeurent dans les gammes de concentrations du bruit de fond local

#### Composés organiques

- Présence quasi systématique d'hydrocarbures totaux C10-C40 avec des concentrations relativement faibles et de fractions principales C10-C16. Des dépassements des seuils ISDI sont notés principalement au droit de l'horizon des remblais/ grès superficiels au droit des sondages F31 / FC4 / FC 5 / FC6. La concentration maximale est relevée sur FC6 dans les grès entre 0,5 et 1 m de profondeur et est de 2130 mg/kg MS.
- Présence sporadique de composés BTEX et hydrocarbures C5-C10 au droit de quelques échantillons principalement au niveau des horizons de remblais. Seul un dépassement du seuil ISDI est noté au droit du sondage F30 sur l'horizon superficiel en BTEX (7,37 mg/kg MS)
- Présence sporadique de composés COHV (tétrachloroéthylène), à l'exception faite de la zone des sondages F39 / FC1/ FC 6 / FC8 où des spots de pollution sont mis en évidence dans les deux premiers mètres (entre 228,2 et 7 783,97 mg/kg MS) et PCB au droit de quelques échantillons principalement au niveau des horizons de remblais.
- Présence de PCB au droit de quelques échantillons principalement au niveau des horizons de remblais.

#### Sur éluât

- Dépassement des seuils ISDI pour les fluorures sur 4 des 9 échantillons de sols analysés, principalement au niveau des remblais superficiels
- Dépassement des seuils ISDI pour le cadmium sur 1 des 9 échantillons de sols analysés, principalement au niveau des remblais superficiels

### Zones de pollutions concentrées identifiées

- Une zone de pollution concentrée en COHV (tétrachloroéthylène) est identifiée au niveau des sondages F39 / FC1/FC 6 / FC8 au regard des résultats d'analyses.
- D'autres zones de pollutions concentrées (HCT, COHV et PCB) ont été mises en évidence dans les précédents diagnostics au droit du décuvage, nord décuvage (sondages SC2, S7, S8, S82 et S83).

#### Gestion des déblais hors site

- Au regard de l'arrêté du 12/12/2014 régissant les déchets inertes, les matériaux au droit des sondages F21, F23, F25, F27, F30, F31 et F39 ne sont pas inertes.
- En cas d'évacuation hors site des matériaux excavés, sur la base des critères d'acceptation des filières de traitement et de leurs caractéristiques physico-chimiques, les filières d'élimination identifiées envisageables sont les suivantes :

□ ISDI	□ ISDI+	⊠ ISDND	⊠ Biocentre	☑ Désorption thermique
			△ bioceiilie	△ Description themique

La cartographie des principales anomalies est présentée en **Figure 8 et Figure 9.** Cette dernière reprend également les résultats d'analyses des précédentes investigations de 2016.

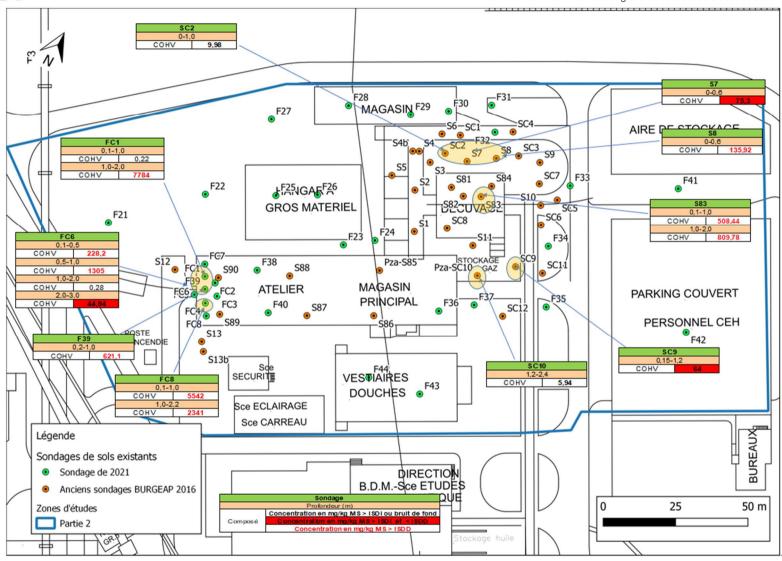


Figure 8 : Cartographie des anomalies en COHV dans les sols – partie 2



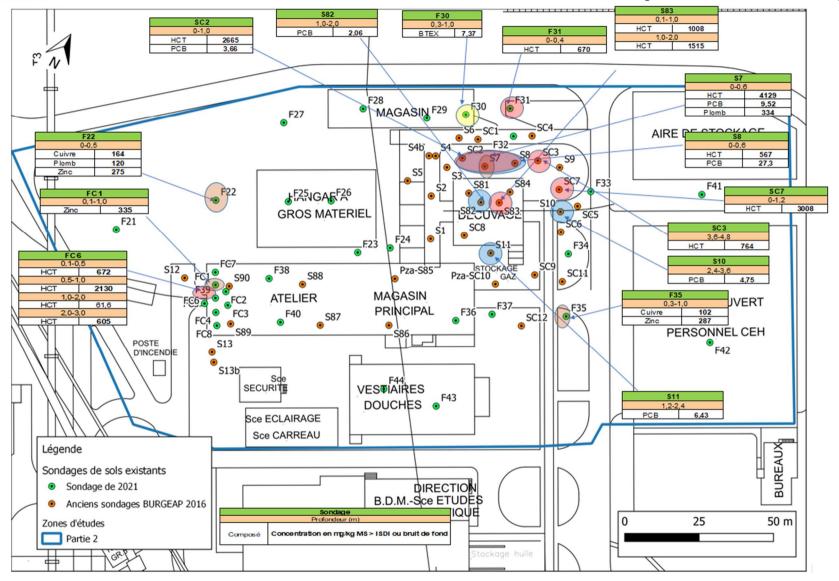


Figure 9 : Cartographie des anomalies en HCT, HAP, BTEX et métaux lourds dans les sols – partie 2



# 4. Investigations sur les gaz des sols (A230)

# 4.1 Mise en place des piézairs – partie 2

2 piézairs de 1,5 mètres de profondeur ont été mis en place par la société ENERGIE ET MECANIQUE le 25 mai 2021. Ils sont localisés en **Figure 12**. Les coupes techniques des piézairs sont disponibles en **Annexe 6**.

Les cuttings de forage ont été laissés sur place.

Aucun indice de pollution n'a été mis en évidence lors de la foration.

# 4.2 Echantillonnage des gaz des sols

Les prélèvements d'air du sol ont été réalisés le 28/05/2021 par un intervenant de GINGER BURGEAP, par pompage à un débit de l'ordre de 0,3 L/min pendant 3 h (**Figure 5**). Le support adsorbant utilisé est un tube de charbon actif.

La durée de prélèvement a été choisie de manière à obtenir des limites de quantification pertinentes au regard des valeurs de comparaison choisies et des données disponibles sur l'état du milieu souterrain.

Les piézairs ont préalablement été purgés à un débit de 0,25 L/min sur une durée de 10 minutes.

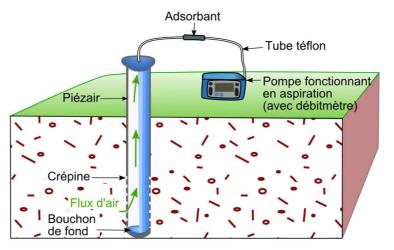


Figure 10 : Schéma du dispositif de pompage

Durant les prélèvements, la pression atmosphérique et la température ambiante ont été relevées et reportées sur les fiches de prélèvement de gaz du sol (**Annexe 7**).

Les conditions météorologiques les jours précédant les prélèvements étaient les suivantes :

- pression atmosphérique : plutôt élevée ;
- température : moyenne ;
- humidité : plutôt élevée ;
- pluviométrie : faible pluie la veille des mesures.



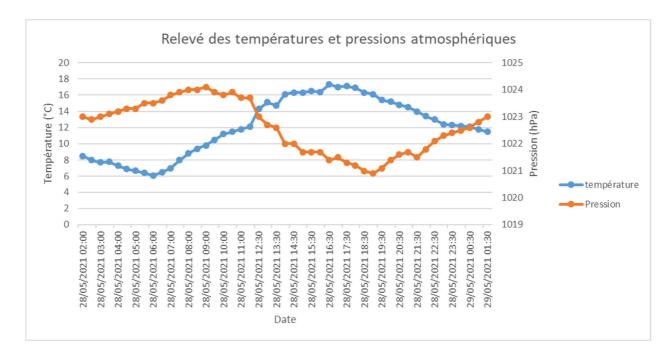


Figure 11 : Relevé des températures et pressions atmosphériques le jour du prélèvement (source infoclimat.fr – station Berus (Allemagne)) – partie 2

La liste des paramètres pouvant avoir un impact sur le dégazage et/ou les concentrations de composés volatils dans les sols est présentée dans le tableau en page suivante. Cette liste est donnée à titre indicative et provient du « Guide pratique pour la caractérisation des gaz du sol et de l'air intérieur en lien avec une pollution des sols et/ou des eaux souterraines » édité par le BRGM et l'INERIS en novembre 2016.

Tableau 9 : Evaluation qualitative de l'impact de certains paramètres sur le dégazage et/ou les concentrations en composés volatils dans les sols et/ou l'air intérieur

Paramètres	Détails	Impact	Remarques
	Paramètres environner	nentaux	
Température des gaz	<4°C	-	Diminution de la volatilité des composés
du sol (ordres de	4-10°C	=	Conditions moyennes
grandeur indicatifs <sup>5</sup> )	>10°C	+	Augmentation de la volatilité des composés
Pression	< 1 013 hPa	+	Conditions dépressionnaires
atmosphérique	> 1 013 hPa	-	Conditions anticycloniques
Variations de	Diminution rapide de la pression atmosphérique	+	5,,
pression atmosphérique	Augmentation rapide de la pression atmosphérique	-	Déséquilibre entre la pression atmosphérique et les gaz du sol
	Absence de vent ou vent faible	=	-
Vent	Bourrasques de vent sur bâtiment	+	Augmentation de la dépression du bâtiment et des gaz
	Bourrasques de vent sur sols	+	du sol
	Variation lente des niveaux d'eaux souterraines (battements inter-saisonniers)	=	-
Variation du niveau des eaux souterraines	Augmentation rapide du niveau des eaux souterraines (influence du marnage, arrêt d'un pompage d'eaux souterraines)	+	Effet piston entraînant une surpression des gaz du sol
	Diminution rapide du niveau des eaux souterraines (influence du marnage, mise en route d'un pompage d'eaux souterraines)	-	Effet piston entraînant une mise en dépression des gaz du sol
Pluviométrie	Précipitations autour d'un bâtiment	+	Augmentation potentielle des flux vers l'air intérieur si la pollution est en dessous du bâtiment (modification de la géométrie des panaches gazeux)
	Précipitations sur des sols non imperméabilisés	-	Écoulement et transport des composés gazeux dans les sols
Gel des sols de	Sols gelés en surface (0 – 1 m) sur des sols non imperméabilisés	-	Blocage du transfert des composés volatils et diminution de la volatilité dans (horizon 0-1 m)
surface	Sols gelé en surface (0-1m) autour d'un bâtiment	+	Augmentation potentielle des flux vers l'air intérieur si la pollution est en dessous du bâtiment (modification de la géométrie des panaches gazeux)
Perméabilité des sols	Sols perméables	+	Sables et graviers
i emileabilite des sols	Sols peu perméables	-	Argiles, limons

L'ensemble des paramètres applicables dans la présente étude est récapitulé dans le tableau ci-dessous.



Tableau 10 : Ensemble des paramètres applicables lors des prélèvements du 10/04/2021

Paramètres	Détails	Impact	Remarques
Température des gaz du sol (ordres de grandeur indicatifs)	> 10°C	+	Augmentation de la volatilité des composés
Pression atmosphérique	> 1 013 hPa	-	Conditions anticycloniques
Variations de la pression atmosphérique	Stable	=	Pas de variation de la pression atmosphérique
Vent	Absence de vent ou vent faible	=	-
Pluviométrie	Pluie la veille des mesures	=	-
Perméabilité des sols	Sols perméables	+	Sables et graviers

- : impact minimisant le dégazage	= : impact neutre sur le dégazage	+ : impact majorant le dégazage
-----------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Les données météorologiques le jour du prélèvement indiquent une température supérieure à 10°C en conditions anticycloniques et une pression atmosphérique non variable au cours de la mesure. De la pluie a été rencontrée la veille des mesures. Sur cette période, la vitesse moyenne du vent était faible.

Les conditions étaient donc globalement favorables au dégazage des composés volatils contenus dans les sols au moment de notre campagne d'investigations.

### 4.3 Conservation des échantillons

Les supports adsorbants ont été stockés en glacière jusqu'à leur arrivée au laboratoire.

# 4.4 Programme analytique sur les gaz des sols

Les analyses chimiques ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS accrédité par le COFRAC.

Tableau 11: Analyses des gaz des sols

Substances analysées	Nombre d'échantillons analysés
Hydrocarbures C5-C16 par TPH, BTEX, naphtalène, COHV	2 + 1 blanc de transport

Ce programme inclut 1 échantillons de blanc de transport (support de prélèvement n'ayant pas servi pour le prélèvement mais appartenant au même lot de fabrication et ayant été transporté sur le site avec les autres supports). Ce blanc a fait l'objet du même programme d'analyse que les autres échantillons.



## 4.5 Valeurs de référence pour les gaz des sols

#### Gaz des sols

Il n'y a pas de valeur réglementaire, ni de valeur de bruit de fond pour l'interprétation des concentrations dans les gaz des sols. Ainsi, dans les limites exposées ci-après, les valeurs de comparaison retenues sont celles retenues pour l'air atmosphérique/l'air intérieur (voir § suivant).

Cette comparaison des concentrations en polluants gazeux dans les sols avec les valeurs de référence définies pour l'air atmosphérique et/ou l'air intérieur est réalisée dans le seul objectif de hiérarchiser la pollution des gaz des sols au regard de ses impacts sanitaires potentiels, les gaz des sols ne pouvant être assimilés à l'air atmosphérique. Rappelons qu'un abattement des concentrations d'au minimum 1 à 2 ordres de grandeur (en fonction du contexte) peut être attendu lors du transfert des polluants gazeux depuis les sols vers l'air atmosphérique ou l'air intérieur.

Aussi, si les concentrations en polluants dans les gaz des sols sont inférieures ou du même ordre de grandeur que les valeurs de référence, les polluants volatils présents dans les gaz du sol ne sont pas susceptibles d'induire dans les milieux d'exposition des concentrations en ces mêmes polluants supérieures aux valeurs de référence. Aucune estimation de leur incidence sanitaire ne sera à effectuer.

Si les concentrations en polluants dans les gaz des sols dépassent les valeurs de référence retenues, une estimation des transferts des polluants volatils depuis les sols vers l'air ambiant/l'air intérieur sera nécessaire pour conclure quant aux incidences sanitaires. En l'absence de données sur les modalités de construction et de ventilation du bâti, les concentrations en polluants volatils dans l'air intérieur (et les risques induits) peuvent être estimées en appliquant un facteur d'atténuation de 0,05 (C<sub>Al</sub>/C<sub>GdS</sub>). Ce facteur précautionneux a été établi par l'US-EPA sur la base d'un grand nombre de mesures effectuées pour diverses configurations constructives. Les concentrations ainsi estimées peuvent être jugées a priori sécuritaires dans le cadre d'une évaluation des risques sanitaires.

Ces valeurs de comparaison sont présentées dans les premières colonnes des tableaux des résultats d'analyse.

### Air atmosphérique

Les concentrations mesurées seront comparées :

- aux valeurs réglementaires françaises et européennes définies pour l'air ambiant :
  - air extérieur : décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 (transposition de la directives 2008/50/CE du 21 mai 2008);
  - air intérieur : décret n°2011-1727 du 2 décembre 2011 (annexe de l'article R221-29 du Code de l'Environnement);
- aux valeurs guides de qualité de l'air intérieur (VGAI) de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ;
- aux valeurs repères établies par le HCSP (Haut conseil de la santé publique);
- aux valeurs guides proposées par l'OMS (Air Quality Guidelines for Europe, 2010) et par le projet INDEX (Critical Appraisal of the setting and implementation of indoor exposures limits in the EU, 2005);
- aux valeurs de bruit de fond :
  - percentiles 90 issus de la campagne de mesures de 2006-2007 de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) dans les logements français (air intérieur et extérieur);
  - synthèse des données des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ; rapport INERIS DRC-08-94882-15772A de 2009 (air extérieur) ;

Pour les blancs de transport, les résultats sont comparés aux limites de quantification du laboratoire.



# 4.6 Résultats et interprétation des analyses sur les gaz des sols

Les résultats des analyses sont présentés dans le **Tableau 10** et synthétisés en **Figure 12**. Les bordereaux des analyses réalisées dans le cadre de ce diagnostic sont présentés en **Annexe 8**.

Tableau 12 : Résultats des analyses des échantillons des gaz des sols – Partie 2

					Concentration	ons calculées	
			AIR INTERIEUR		Campagne de prélè	vement du 28/05/2021	
		Bruit de fond logement (P90 - source OQAI)	Valeur réglementaire Décret n° 2011- 1727	VGAI ANSES , VRAI HCSP, INDEX, VG OMS (1)	PZA6	PZA7	Blanc transport (µg/tube)
		OGAI)	1727	(1)	Intérieur	Intérieur	
Volume pompé	m³				0,054	0,054	
Hydrocarbures par TPH		•			•	·	
Aliphatic nC>5-nC6	mg/m3	-	-	-	<0,05	<0,05	<2.50
Aliphatic nC>6-nC8	mg/m3	-	-	-	<0,05	<0,05	<2.50
Aliphatic nC>8-nC10	mg/m3	0,0291	-	-	0,090	0,060	<2.50
Aliphatic nC>10-nC12 (1)	mg/m3	0,0336	-	-	0,099	0,090	<2.50
Aliphatic nC>12-nC16	mg/m3	-	-	-	<0.05	<0.05	<2.50
Aromatic nC>6-nC7 benzène	mg/m3	voir benzène	voir benzène	voir benzène	0,001	<0,001	< 0.05
Aromatic nC>7-nC8 toluène	mg/m3	voir toluène	voir toluène	voir toluène	0,008	<0,004	<0.20
Aromatic nC>8-nC10	mg/m3	-	-	-	<0.05	<0.05	<2.50
Aromatic nC>10-nC12	mg/m3	-	-	-	<0.05	<0,05	<2.50
Aromatic nC>12-nC16	mg/m3		-	-	0,060	<0.05	<2.50
Somme des TPH	mg/m3	· .	-	-	0,259	0,150	<2.50
HAP	gr.n.c				0,200	0,100	42.00
Naphtalène	mg/m3	-	-	0,01	<0,002	<0,002	<0.10
BTEX	gr.n.c			0,01	<0,002	<0,00L	Q0.70
Benzene	mg/m3	0,0057	0,002	0,002	0,001	<0,001	<0.05
Toluene	mg/m3	0,0469	-	<u>20</u>	0,008	<0,004	<0.20
Ethylbenzene	mg/m3	0,0075	-	1,5	0,002	<0,002	<0.10
m+p - Xylene	mg/m3	0,022	-	0,2	0,010	<0,002	<0.10
o - Xylene	mg/m3	0,022	-	0,2	0,005	0,001	<0.05
MTBE	Hg/Hb	0,0001		0,2	0,000	0,001	Q0.03
MTBE	mg/m3	-	-	-	<0.05	<0.05	<2.50
COHV	Hg/Hb		_		<0,00	<0,00	<2.50
Tétrachloroéthylène (PCE)	mg/m3	0,0052	-	0.05	0.118	2,296	<0.05
Trichloroéthylène (TCE)	mg/m3	0,0032		<u>0,25</u> 0,01	<0,001	<0.001	<0.05
cis-1,2-dichloroéthylène	mg/m3	0,0033	-	0,01	<0.001	<0.001	<0.05
trans-1,2-dichloroéthylène		-	-	-	<0.001	<0,001	<0.05
	mg/m3	-	-	-		,	
1,1-dichloroéthylène	mg/m3				<0,001	<0,001	<0.05
Chlorure de Vinyle	mg/m3	-	-		<0,002	<0,002	<0,10
1,1,2-trichloroéthane	mg/m3	-	-		<0,001	<0,001	<0.05
1,1,1-trichloroéthane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
1,2-dichloroéthane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
1,1-dichloroéthane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Tétrachlorométhane (tétrachlorure de carbone)	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Trichlorométhane (chloroforme)	mg/m3	-	-	-	<0,001	0,002	<0.05
Dichlorométhane	mg/m3	-	-	-	<0,002	<0,002	<0,10
Bromochlorométhane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Dibromométhane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
1,2-Dibromoéthane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Bromoforme	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Bromodichlorométhane	mg/m3	-	-	-	<0,001	<0,001	<0.05
Dibromochlorométhane	mg/m3	-	-	<u> </u>	<0,001	<0,001	<0.05
(1) La valeur de bruit de fond OQAI concerne la som	me du n-décar	ne et du n-undéca	ne.				
Concentration supérieure au bruit de fond							
Concentration supérieure aux valeurs règleme	entaires						
Concentration supérieure à une valeur guide							



Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 4. Investigations sur les gaz des sols (A230)

Les résultats d'analyses sur les gaz du sol de la partie 2 mettent en évidence les points suivants :

- la présence de traces en composés hydrocarbures aliphatiques et aromatiques, principalement de fractions C8-C12;
- la présence de traces de BTEX au droit des 2 ouvrages ;
- la présence de tétrachloroéthylène, avec dépassement du bruit de fond pour l'air intérieur principalement sur l'ouvrage PzA7 (concentration de 2,296 mg/m³). Les autres composés COHV ne sont pas mis en évidence.
- l'absence de détection des composés naphtalène et MTBE.

Nous rappelons que les valeurs de comparaison utilisées sont celles utilisées pour l'air ambiant.

Il est à noter ainsi la présence de traces de composés volatils de type hydrocarbures et de tétrachloréthylène dans des secteurs hors emprise du venting en cours. Les composés retrouvés sont en lien avec les données sur les sols.

Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 4. Investigations sur les gaz des sols (A230)

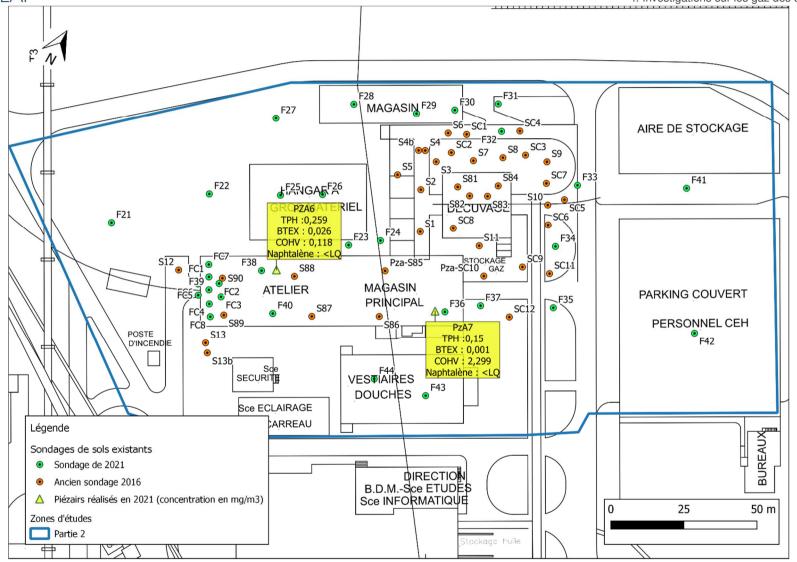


Figure 12 : Localisation des piézairs et synthèse des impacts dans les gaz des sols – Partie 2



# 5. Investigations sur l'air ambiant (A240)

# 5.1 Echantillonnage de l'air ambiant

Les prélèvements d'air ambiant ont été réalisés entre les 27 et 28/05/2021 par un intervenant de GINGER BURGEAP, par pompage à un débit de l'ordre de 0,2 L/min pendant au minimum 8 h à une hauteur d'environ 1,5 m. Le support adsorbant utilisé est un tube de charbon actif.

La durée de prélèvement a été choisie de manière à obtenir des limites de quantification pertinentes au regard des valeurs de comparaison choisies et des données disponibles sur l'état du milieu souterrain.

Durant les prélèvements, la pression atmosphérique et la température ambiante ont été relevées et reportées sur les fiches de prélèvement d'air ambiant (**Annexe 9**).

Les conditions météorologiques les jours précédant les prélèvements étaient les suivantes :

- pression atmosphérique : plutôt élevée ;
- température : moyenne ;
- · humidité : plutôt élevée ;
- pluviométrie : faible pluie la veille des mesures.

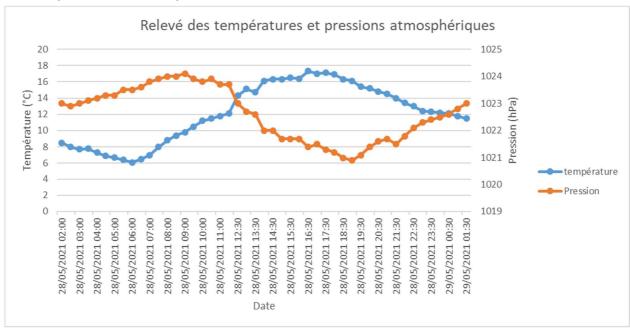


Figure 13 : Relevé des températures et pressions atmosphériques le jour du prélèvement (source infoclimat.fr – station Berus (Allemagne)) – partie 2

Les données météorologiques le jour du prélèvement indiquent une température supérieure à 10°C en conditions anticycloniques et une pression atmosphérique non variable au cours de la mesure. De la pluie a été rencontrée la veille des mesures. Sur cette période, la vitesse moyenne du vent était faible.

Les conditions étaient donc globalement favorables au dégazage des composés volatils contenus dans les sols au moment de notre campagne d'investigations.

#### 5.2 Conservation des échantillons

Les supports adsorbants ont été stockés en glacière jusqu'à leur arrivée au laboratoire.



# 5.3 Programme analytique sur les gaz des sols

Les analyses chimiques ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS accrédité par le COFRAC.

Tableau 13: Analyses des gaz des sols

Substances analysées	Nombre d'échantillons analysés
Hydrocarbures C5-C16 par TPH, BTEX, naphtalène, COHV	6 + 1 blanc de transport

Ce programme inclut 1 échantillons de blanc de transport (support de prélèvement n'ayant pas servi pour le prélèvement mais appartenant au même lot de fabrication et ayant été transporté sur le site avec les autres supports). Ce blanc a fait l'objet du même programme d'analyse que les autres échantillons.

# 5.4 Valeurs de référence pour l'air ambiant

### Air atmosphérique

Les concentrations mesurées seront comparées :

- aux valeurs réglementaires françaises et européennes définies pour l'air ambiant :
  - air extérieur : décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 (transposition de la directives 2008/50/CE du 21 mai 2008);
  - air intérieur : décret n°2011-1727 du 2 décembre 2011 (annexe de l'article R221-29 du Code de l'Environnement) ;
- aux valeurs guides de qualité de l'air intérieur (VGAI) de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ;
- aux valeurs repères établies par le HCSP (Haut conseil de la santé publique);
- aux valeurs guides proposées par l'OMS (Air Quality Guidelines for Europe, 2010) et par le projet INDEX (Critical Appraisal of the setting and implementation of indoor exposures limits in the EU, 2005);
- aux valeurs de bruit de fond :
  - percentiles 90 issus de la campagne de mesures de 2006-2007 de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) dans les logements français (air intérieur et extérieur) ;
  - synthèse des données des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ; rapport INERIS DRC-08-94882-15772A de 2009 (air extérieur) ;

Pour les blancs de transport, les résultats sont comparés aux limites de quantification du laboratoire.

### 5.5 Résultats et interprétation des analyses sur l'air ambiant

Les résultats des analyses sont présentés dans le **Tableau 14** et synthétisés en **Figure 14**. Les bordereaux des analyses réalisées dans le cadre de ce diagnostic sont présentés en **Annexe 8**.



Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 5. Investigations sur l'air ambiant (A240)

Tableau 14 : Résultats des analyses des échantillons d'air ambiant – Partie 2

									<u> </u>	Conce	ntrations c	alculées		<u> </u>
		AIR EXTERIEUR		AIR INTERIEUR			Campagne de prélèvement du 27 et 28 mai 2021							
		Bruit de fond (source OQAI (P90) ou INERIS, 2009 (urbain))	Valeurs réglementaire s - décret n° 2010-1250 (valeur	Valeurs guide OMS	Bruit de fond logement (P90 - source OQAI)	Valeur réglementaire Décret n° 2011- 1727	VGAI ANSES, VRAI HCSP, INDEX, VG OMS (1)	AA1	AA2	AA3	AA4 Intérieur	AA5 Intérieur	AA6	AAext Extérieur
Walana a a a a d	2	(4.54)	lim ite/valeur					11 11	11 11		11 11			
Volume pompé	m³							0,16	0,16	0,096	0,16	0,096	0,096	0,096
Hydrocarbures par TPH	μg/m³							45.00	<15,63	<26,04	45.00	-00.04	<15,63	<26,04
Aliphatic nC>5-nC6 Aliphatic nC>6-nC8	μg/m²	-		-	-	-	-	<15,63 <15,63	<15,63	<26,04	<15,63 <15,63	<26,04 <26,04	<26,04	<26,04
Aliphatic nC>6-nC8 Aliphatic nC>8-nC10	μg/m²	-	-	-	29,1	-	<del>-</del>	<15,63	<15,63	<26,04	<15,63	<26,04 <26,04	<26,04	<26,04
Aliphatic nC>8-nC10 Aliphatic nC>10-nC12 (4)	μg/m²	9.8	-	-	33.6	-	-	15.88	35.31	<20,04 <b>84.27</b>	<15.63	<26.04	<26.04	<26.04
,	. 0	9,0	-	-	33,0	-		-,	,-	- /				
Aliphatic nC>12-nC16	μg/m <sup>4</sup> μg/m <sup>5</sup>	voir benzène	voir benzène	voir benzène	voir benzène	voir benzène	voir benzène	<15,63 0,38	<15,63 0.69	<26,04 <0,52	<15,63 <0,31	<26,04 <0.52	<26,04	<26,04 <0,52
Aromatic nC>6-nC7 benzène		voir benzene voir toluène	voir benzene voir toluène	voir benzene voir toluène	voir benzene voir toluène	voir benzene voir toluène	voir benzene voir toluène	<1.25	0,69 <1,25	<0,52 <2.08	<0,31 <1.25	<0,52	<0,52 <2.08	<0,52 <2.08
Aromatic nC>7-nC8 toluène	μg/m <sup>6</sup>	voir toluene	voir toluene	voir toluene	voir toluene	voir toluene	voir toluene			, , , ,			, , , ,	7
Aromatic nC>8-nC10	μg/m <sup>7</sup> μg/m <sup>8</sup>	-	-	-	-	-	-	<15,63 <15,63	<15,63 <15,63	<26,04 <26,04	<15,63 <15,63	<26,04 <26,04	<26,04 <26,04	<26,04 <26,04
Aromatic nC>10-nC12	μg/m <sup>9</sup>	-	-	-	-	-	-	<15,63	<15,63	<26,04	<15,63	<26,04	<26,04	<26,04
Aromatic nC>12-nC16		-	-	-	-	-	· ·	16,25	42.25	<20,04 <b>84,27</b>				
Somme des TPH HAP	μg/m³	-		-	-	-	-	16,25	42,25	04,27	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
		0.000					40	0.00	0.00	1.01	0.00	4.04	1.01	4.04
Naphtalène	μg/m³	0,009			-	-	<u>10</u>	<0,62	<0,62	<1,04	<0,62	<1,04	<1,04	<1,04
BTEX	4.0	0.0	_					2.00	0.00					
Benzene	μg/m <sup>3</sup>	2,2	5	1,7	5,7	2	20 000	0,38	0,69	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
Toluene	μg/m³	9	-	-	46,9	-		<1,25	<1,25	<2,08	<1,25	<2,08	<2,08	<2,08
Ethylbenzene	μg/m³	2,1	-	-	7,5	-	<u>1 500</u>	<0,62	<0,62	<1,04	<0,62	<1,04	<1,04	<1,04
m+p - Xylene	μg/m³	5,6	-	-	22	-	200	1,13	2,06	<1,04	<0,62	<1,04	<1,04	<1,04
o - Xylene	μg/m³	2,3	-	-	8,1	-	200	0,38	0,69	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
MTBE	4.0													
MTBE	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<15,63	<15,63	<26,04	<15,63	<26,04	<26,04	<26,04
COHV														
Tétrachloroéthylène (PCE)	μg/m³	2,4	-	250	5,2	-	<u>250</u>	18,63	12,75	1,67	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
Trichloroéthylène (TCE)	μg/m³	1,6	-	23	3,3	-	<u>10</u>	0,56	0,50	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
cis-1,2-dichloroéthylène	μg/m³	-	-	-	-	-	-	0,52	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
trans-1,2-dichloroéthylène	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
1,1-dichloroéthylène	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
Chlorure de Vinyle	μg/m³	-	-	10	-	-	-	<0,06	<0,06	<0,1	<0,06	<0,1	<0,1	<0,1
1,1,2-trichloroéthane	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
1,1,1-trichloroéthane	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
1,2-dichloroéthane	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
1,1-dichloroéthane	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
Tétrachlorométhane (tétrachlorure de carbone)	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	0,52	0,52	<0,52
Trichlorométhane (chloroforme)	μg/m³	-	-	-	-	-	-	<0,31	<0,31	<0,52	<0,31	<0,52	<0,52	<0,52
Dichlorométhane	μg/m³		-		-	-	-	<0,06	<0,06	<0,1	<0,06	<0,1	<0,1	<0,1
(1) en gras : valeur repère du HCSP, souligné : valeur (2) la valeur de bruit de fond est exprimée pour le CrIII (3) valeur guide OMS relative au mercure inorganique (4) La valeur de bruit de fond OQAI concerne la somn	et la valeur g	uide OMS est exp	rimée pour le CrV	de projet INDEX. I particulaire										
Concentration supérieure au bruit de fond														
Concentration supérieure aux valeurs règleme	ntaires													
Concentration supérieure à une valeur quide	1													

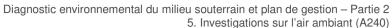


Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 5. Investigations sur l'air ambiant (A240)

Les résultats d'analyses sur l'air ambiant de la partie 2 mettent en évidence les points suivants :

- la présence de composés hydrocarbures aliphatiques (fractions C10-C12) et aromatiques (fractions C6-C7) au niveau des prélèvements d'air ambiant des bâtiments Magasin/atelier (AA1 et AA2) en lien avec les mesures de gaz du sol réalisées. Les plus fortes concentrations sont relevées toutefois au droit de AA3 (au niveau du bâtiment Décuvage) avec dépassement du bruit de fond air intérieur (défini pour des logements);
- la présence de traces de Benzène et Xylènes au niveau des deux seuls prélèvements réalisés dans le bâtiment Magasin Atelier (AA1 et AA2). Les autres composés Toluène et Ethylbenzène ne sont pas retrouvés;
- la présence principalement de traces de tétrachloroéthylène au droit des mêmes bâtiments (Atelier/Magasin et Décuvage). Les plus fortes concentrations sont relevées au droit du bâtiment Magasin/Atelier avec dépassent du bruit de fond mais toutefois inférieures à la valeur guide de 250 μg/m³. Du tétrachlorure de carbone est également mis en évidence sous forme de traces au droit du bâtiment vestiaires/douches;
- l'absence de détection des composés naphtalène et MTBE sur les 6 prélèvements.

Les concentrations relevées en COHV (tétrachloroéthylène) dans l'air ambiant du bâtiment Magasin/atelier sont corrélées aux données historiques (mise en place du venting dans ce bâtiment) et aux données de sols et de gaz du sols du présent diagnostic. Il existe bien un phénomène de dégazage dans ce bâtiment qui demeure toutefois limité au regard des concentrations inférieures aux valeurs règlementaire en air ambiant. Les concentrations relevées sont moindre dans le bâtiment Décuvage ; cette différence pourrait s'expliquer par un phénomène de dilution plus important en raison de la hauteur du bâtiment (plus de 20m).





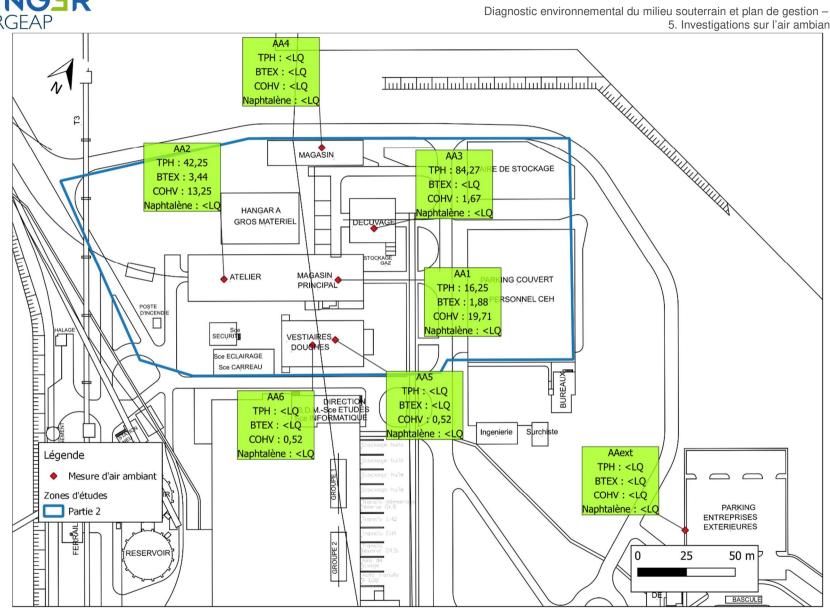


Figure 14 : Localisation des prélèvements et synthèse des impacts dans l'air ambiant – partie 2



# 6. Schéma conceptuel à l'issue du diagnostic pour l'usage futur

Le schéma conceptuel est présenté de façon à visualiser :

- la ou les sources de pollution ;
- les voies de transfert possibles ;
- les milieux d'exposition ;
- · les cibles potentielles.

Il est présenté et discuté dans les paragraphes suivants.

Le schéma conceptuel mis à jour à l'issue du diagnostic environnemental du site et pour les usages futurs envisagés est présenté sur la **Figure 15.** 

# 6.1 Géologie et hydrogéologie

## Contexte géologique et lithologique

Succession lithologique au droit du site :

- remblais, présents de la surface à 0,5 m de profondeur,
- zone d'altération des grès (grès fracturés, sables), jusqu'à environ 40 m,
- grès indurés, jusqu'à 60 m.

### Contexte hydrogéologique

Il existe une nappe dans les grès vosgiens ; son niveau se situe vers 60 m de profondeur. Compte tenu de l'absence de couche imperméable la surmontant, cette nappe est considérée comme vulnérable face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site.

Cette nappe est majoritairement exploitée pour des usages industriels. Elle reste toutefois sensible vis-à-vis d'une pollution du site.

# 6.2 Synthèse des impacts dans les différents milieux

Les investigations réalisées ont mis en évidence les impacts suivants :

- Milieu sol :
  - Impact significatif en COHV au droit des bâtiments Magasin/Atelier et Décuvage et ponctuellement en HCT, BTEX et PCB dans les mêmes secteurs;
  - Présence de métaux lourds dépassant faiblement le bruit de fond au droit de sondages extérieurs.
- Milieu gaz du sol :
  - Impact en COHV, HCT et BTEX;
- Air ambiant :
  - Présence de COHV, HCT et BTEX
- Eaux souterraines :
  - Nappe impactée en COHV au droit du secteur étudié (information issue des données historiques).

Les investigations réalisées ont mis en évidence les impacts suivants, représentés sous forme de tableau :



Tableau 15:	Synthèse	des i	mpacts	mis	en évidence
-------------	----------	-------	--------	-----	-------------

Source caractérisée	Sondages / échantillons associés	Impacts identifiés dans les sols	Impacts identifiés dans les eaux souterraines	Impacts identifiés dans les gaz des sols	Impacts identifiés dans l'air ambiant	
Atelier/magasin	F39	Impact en COHV		Impact en COHV, venting en cours	Présence de COHV, BTEX et HCT en faibles concentrations	
Décuvage	S82/S83 PG5/PG6	Impact en COHV	Nappe	Impact en COHV, et en moindre mesure en HCT et BTEX	Présence de COHV, BTEX et HCT en faibles concentrations	
Nord décuvage	SC2/S7/S8	Impact en COHV, HCT et PCB	contenant des COHV (zone source principale) –	-	-	
Est décuvage	SC7	Impact en HCT	issue des données	-	-	
Sud décuvage	SC9	Impact en COHV	historiques	-	-	
Magasin nord	PG13/PG14/PG15	Aucun		Impact en COHV et BTEX	Aucun impact	
Hangar matériel	PG10/PG11/PG12	Aucun		Impact en HCT et BTEX	-	
Vestiaires/douches	PG13/PG14/PG15	Aucun		Aucun impact	Aucun impact	

# 6.3 L'usage des milieux

## 6.3.1 Usage pris en compte

L'usage pris en compte est un usage comparable à la dernière période d'activité, en conservant les bâtiments dans leur configuration actuelle, hormis le bâtiment "Hangar à gros matériel" qui sera démoli.

Un industriel tiers projette d'implanter ses activités sur cette partie. Il pourra dans le futur, pour les besoins de son projet, procéder à des réaménagements des bâtiments existants ou à la construction de nouveaux bâtiments, ce qui devrait être considéré comme un nouvel usage.

L'usage retenu reste de type industriel.

### 6.3.2 Enjeux/cibles à considérer

Les enjeux à considérer **sur site** sont les futurs usagers du site(<u>travailleurs</u>), dans la configuration actuelle des bâtiments (hormis la démolition du bâtiment "Hangar à gros matériel").

## 6.4 Voies de transferts depuis les milieux impactés vers les milieux d'exposition

Au droit des zones recouvertes par des bâtiments ou un revêtement spécifique (enrobé, dallage) la voie de transfert à considérer est la volatilisation des composés volatils.

Au droit des espaces non recouverts, les voies de transfert à considérer sont la volatilisation des composés volatils, l'envol/contact direct de poussières contenant des polluants.

La perméation des composés vers les canalisations d'eau potable est également possible.

Un transfert des polluants depuis les sols vers les eaux souterraines est à prendre en compte. Aucun usage de la nappe n'est toutefois retenu sur le secteur d'étude.

Hors site, le transfert des polluants considéré est la migration dans les eaux souterraines.

## 6.5 Voies d'expositions

La sélection des voies d'exposition ainsi que l'argumentaire de cette sélection sont présentés dans le tableau ci-après :



Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 6. Schéma conceptuel à l'issue du diagnostic pour l'usage futur

Tableau 16: Voies d'exposition retenues

VOIES D'EXPOSITION	Magasin principal et atelier Adultes travailleurs	RAISON DE LA SELECTION					
Inhalation de polluant sous forme gazeuse	Oui	Du fait de la présence de composés volatils dans les					
mindiation de policiant sous forme gazease	Oui	sols, les gaz du sol et l'air ambiant intérieur					
Inhalation de polluant adsorbé sur les poussières du sol	Non	En raison de la couverture des sols (dallage, bâtimen zone enherbée), l'inhalation de poussières ne peut pl se produire					
Inhalation de vapeur d'eau polluée*		Selon les informations fournies par GazelEnergie, les conduites d'amené d'eau potable ne traversent pas des sols contaminés et leur tracé dans la zone d'étude est aérien (hors sol).					
Ingestion d'eau contaminée	Non	Par conséquent, les personnes travaillant sur site ne peuvent pas être exposées via les conduites d'amenée d'eau potable.  Pour les nouveaux aménagements, les conduites AEP seront mises en place dans des sablons propres ou seront en matériaux anti-perméation					
Ingestion directe de sol et/ou de poussières	Non	En raison de la couverture des sols (dallage, bâtiments), l'ingestion directe de sol et/ou de poussières ne peut plus se produire					
Ingestion d'aliments d'origine végétale cultivés sur ou à proximité du site	Non	Absence de culture actuellement et dans le futur sur site ou dans le voisinage					
Ingestion d'aliments d'origine animale à partir d'animaux élevées ou pêchés à proximité du site	Non	Absence d'élevages actuellement et dans le futur sur site ou dans le voisinage					
Absorption cutanée de sols et/ou de poussières	Non	Absence de relations dose-réponse dans la littérature scientifique**					
Absorption cutanée d'eau contaminée (bain, douche, baignade en gravière)	Non	Absence de relations dose-réponse dans la littérature scientifique**					
Absorption cutanée de polluant sous forme gazeuse	Non	Voie d'exposition négligeable devant la voie inhalati de vapeur. Absence de relations dose-réponse dans littérature scientifique					

<sup>\*</sup> voie d'exposition considérée par la comparaison entre les concentrations dans les eaux utilisées et les concentrations maximales admissibles dans les eaux potables (voir paragraphe des investigations sur les eaux souterraines).

<sup>\*\*</sup> Les expositions par contact cutané avec les sols ne sont pas considérées dans la présente étude compte tenu de l'absence de valeur toxicologique de référence pour cette voie d'exposition. En effet, comme cela est préconisé dans la note d'information N° DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014, en l'absence de connaissance des effets potentiels des substances étudiées par voie cutanée, la transposition de la valeur toxicologique établie par voie orale n'est pas effectuée



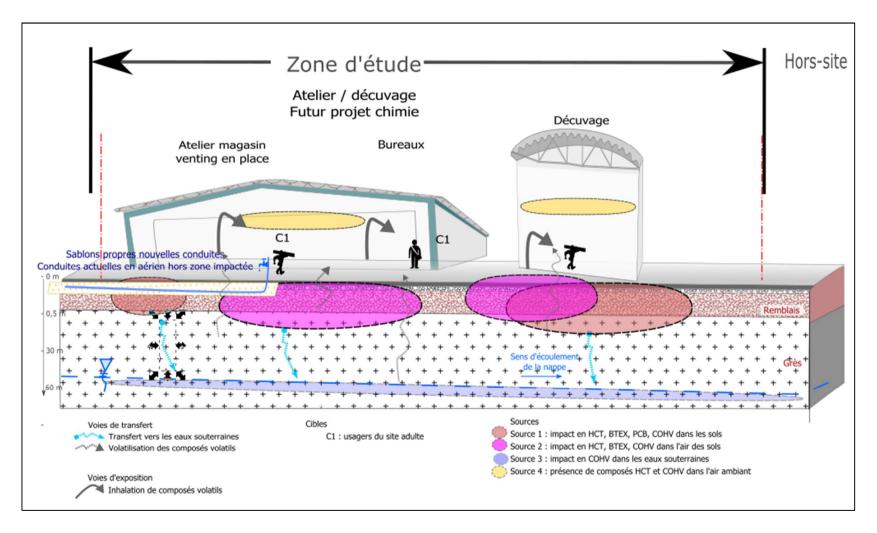


Figure 15 : Schéma conceptuel mis à jour



# 7. Détermination des zones de pollution concentrée

## 7.1 Méthodologie nationale

## 7.1.1 Principes

La méthodologie nationale des sites et sols pollués d'avril 2017 stipule que « Lorsque des pollutions concentrées sont identifiées (flottants sur les eaux souterraines, terres fortement imprégnées de produits, produits purs...), la priorité consiste d'abord à déterminer les modalités de suppression des pollutions concentrées plutôt que d'engager des études pour justifier leur maintien en l'état, en s'appuyant sur la qualité dégradée des milieux ou sur l'absence d'usage de la nappe ».

A l'issue des différentes études réalisées sur le site, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des mesures de gestion concernant les impacts organiques identifiés sur le site. D'une manière générale, ces mesures peuvent consister en :

- des travaux de traitement des sources de pollution concentrée conformément à la méthodologie nationale de 2017;
- des mesures organisationnelles (gestion en phase chantier, surveillance) pour veiller à la bonne mise en œuvre de ces prescriptions ;
- la mise en œuvre de paramètres constructifs spécifiques (vide de construction, vide sanitaire, canalisation anti-perméation, membrane étanche, recouvrement des sols...);
- la proposition de restrictions d'usage éventuelles.

Ces travaux nécessitent la prise en compte des pollutions chimiques des sols mises en évidence et donc leur remise en état. La remise en état d'un site n'a pas pour objectif d'éliminer toute trace de polluants dans les sols mais de ramener la qualité du sous-sol dans un état sanitairement compatible avec sa reconversion, ce qui suppose la détermination d'objectifs de traitement tant sur le plan technique que sur le plan économique.

En effet, lorsqu'ils ne sont pas techniquement irréalisables, ces objectifs ne doivent pas engendrer des investissements financiers disproportionnés par rapport à la valeur foncière du site.

## 7.1.2 Notion de sources - transfert - cibles

Pour qu'il y ait un risque sanitaire, il faut qu'existent simultanément une source de pollution, un moyen de transfert de celle-ci et une cible (ou un enjeu).

Généralement, une source de pollution peut être un dépôt de déchets ou de produits liquides, des sols ou un aquifère pollué, des rejets aqueux ou atmosphériques.

Le transfert d'une pollution entre la source et la cible peut se faire par écoulement gravitaire, par percolation des pluies, par ruissellement de surface, par migration suivant l'écoulement des nappes phréatiques, par dispersion du vent, par dégazage de l'air.

Enfin, la cible (ou l'enjeu) d'une pollution sera :

- soit une population, exposée directement au contact de la pollution ou indirectement via un captage d'eau par exemple;
- soit une ressource naturelle à protéger (nappe phréatique, réserve écologique...).



Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion – Partie 2 7. Détermination des zones de pollution concentrée

Pour supprimer le risque sanitaire, il est possible d'agir sur la source et/ou la voie de transfert et/ou la cible :

- agir à la source consiste à réduire ou éliminer le stock de polluants en éliminant des déchets, en traitant les sols ou la nappe phréatique, en contrôlant les rejets ;
- supprimer une voie de transfert, par exemple en confinant une pollution dans un « sarcophage » étanche ou recouvrir un sol pollué par des métaux (hors Hg volatil) avec de la terre saine, un revêtement de bitume ou construire un sous-sol ou un vide sanitaire.

## 7.1.3 Zone de pollution concentrée

Sur la base des principes édictés dans la méthodologie nationale d'avril 2017 relative à la gestion des sites pollués, la réhabilitation d'un site nécessitera dans tous les cas de procéder à des travaux ayant à minima pour objectif de traiter les « zones de pollution concentrée », à savoir :

- les cuves, canalisations, cavités, dans lesquelles ont pu s'accumuler des produits indésirables;
- les sols présentant de fortes anomalies de concentration.

La notion de « forte anomalie de concentration » dépend de la qualité générale du site.

Une pollution concentrée est définie comme le volume de milieu souterrain à traiter, délimité dans l'espace, au sein duquel les concentrations en une ou plusieurs substances sont significativement supérieures aux concentrations de ces mêmes substances à proximité immédiate de ce volume.

Une « forte anomalie de concentration » peut également définir un seuil à partir duquel les risques sanitaires deviennent inacceptables.

L'interprétation des résultats de diagnostics doit être faite selon :

- les constats de terrain/indices organoleptiques ;
- une méthode d'interprétation cartographique ;
- la réalisation d'un bilan massique.

Dans le cadre des investigations **sur la partie 2**, étant donné que des impacts en HCT, COHV, PCB sont présents dans les sols, la définition des zones de pollution concentrée devra reposer sur la notion de « seuils de coupure » (seuils de concentration à partir duquel il est économiquement intéressant de dépolluer).

Ces seuils de coupure, qui délimitent une zone de pollution concentrée, sont déterminés selon a minima deux méthodes concordantes, parmi :

- Méthode 1 : interprétation des constats de terrain ;
- Méthode 2 : interprétation cartographique ;
- Méthode 3 : étude de la distribution des polluants au droit du site ;
- Méthode 4 : bilan massique ;
- Méthode 5 : détermination de la présence d'une phase organique dans les sols (utilisation du logiciel OREOS);
- Méthode 6 : approche géostatistique. Dans le présent plan de gestion, les méthodes 1 et 2 seront appliquées, en association avec les méthodes 3 et 4.

Ces différentes approches et les seuils de coupure ainsi déterminés sont présentés dans les paragraphes suivants.



## 7.2 Détermination des seuils de coupure

## 7.2.1 Applicabilité aux composés à l'origine des impacts

Le plan de gestion et la détermination des seuils de coupure sera établi et appliqué aux composés ayant été identifiés et quantifiés lors des diagnostics à savoir les hydrocarbures, les COHV et les PCB.

# 7.2.2 Interprétation des constats de terrain (méthode 1) et approche cartographique (méthode 2)

Cette approche des constats de terrain est simple à mettre en pratique et consiste à interpréter les constats effectués lors des investigations sur les sols, les gaz des sols et les eaux souterraines.

Ces constats sont par exemple :

- observation visuelle des sols, de l'eau (couleur, texture, sol imbibé de phase organique, présence de déchets...);
- mesures semi-quantitatives de composés volatils (PID, Dräger) ;
- détection de présence de phase organique flottante (LNAPL) ou coulante (DNAPL) dans un piézomètre et définition de son épaisseur;
- profondeur des observations et mesures citées ci-dessus.

Ces informations permettent notamment d'appréhender l'étendue spatiale des anomalies :

- couches de terrain présentant visuellement des anomalies fortes ;
- présence de phase organique dans les sols ou dans les eaux souterraines.

L'approche cartographique croise les constats de terrains aux analyses réalisées en laboratoire sur les différents milieux de façon à obtenir une interprétation cartographique des zones dans lesquelles une pollution concentrée est présente.

Des coupes de terrain ont été établies par profondeur depuis la surface jusqu'à 5 m de profondeur (dernier échantillon contaminé) par intervalle de 1 m. Ces profils ont permis de délimiter des zones sur le site avec les hypothèses suivantes :

- pour l'extension horizontale, on suppose que la limite se situe à équidistance des points de sondages pollués et non pollués ;
- pour l'extension verticale, on remarque d'une manière générale que les spots sont définies dans les premiers mètres.

Les emprises des zones de pollution sont représentées sur les Figures 16 à 18.



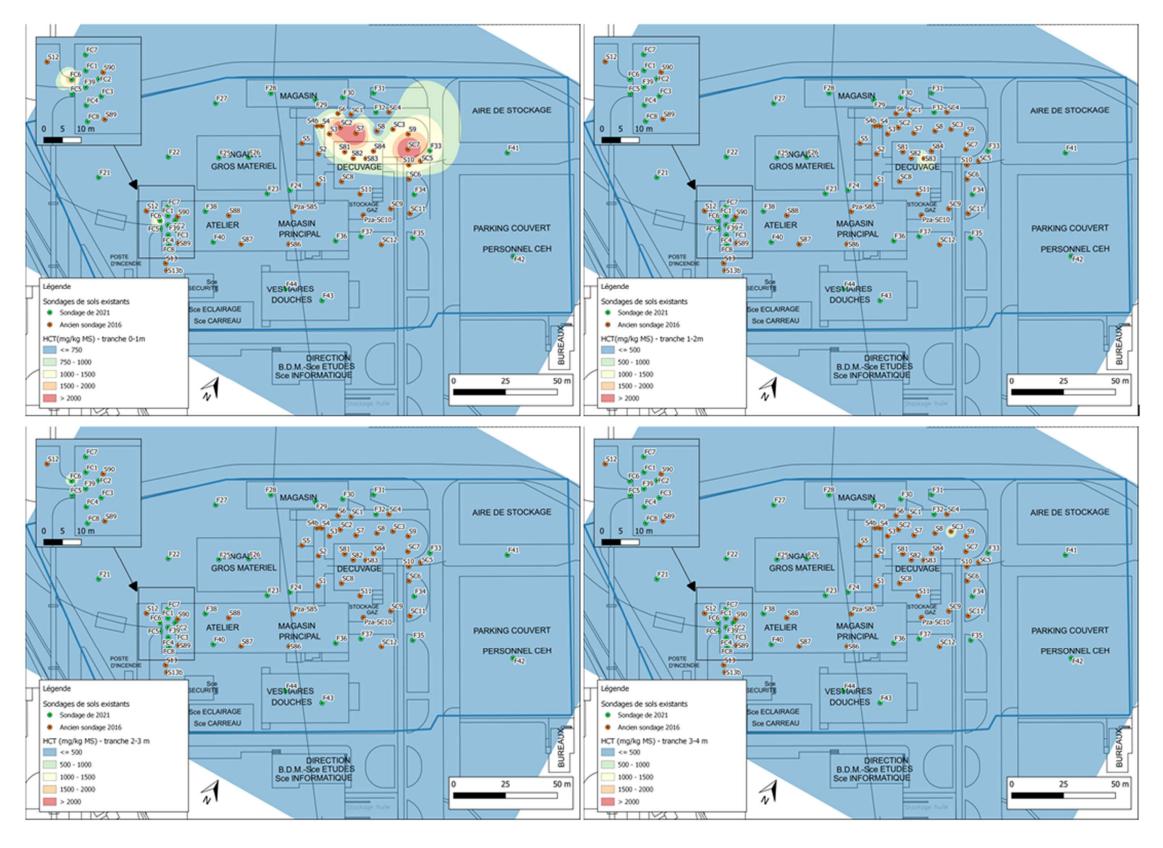


Figure 16 : Localisation des anomalies ponctuelles et des zones sources de pollution concentrée en HCT – partie 2

### **Bilan**:

Il ressort de cette approche l'identification de zones impactées et centrées autour des sondages SC2/S7 et SC7 et aux profondeurs de 0-1m.



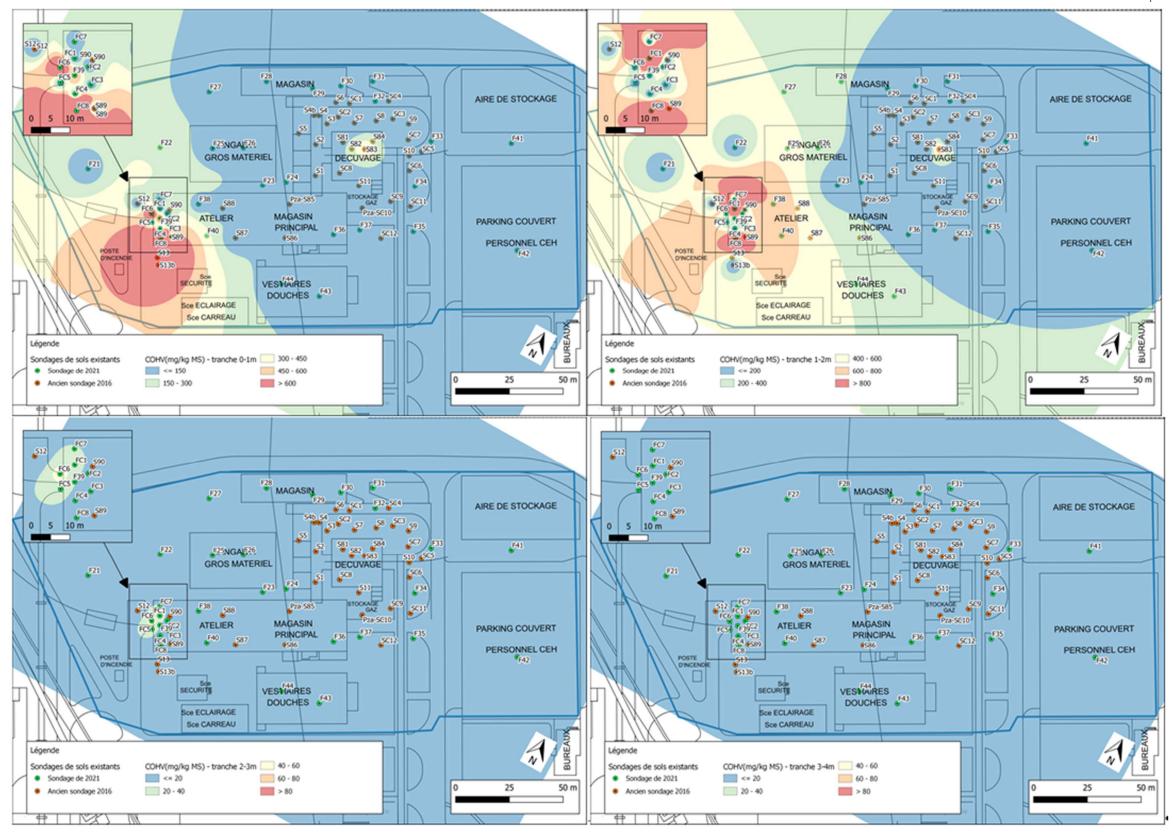


Figure 17 : Localisation des anomalies ponctuelles et des zones sources de pollution concentrée en COHV – partie 2

## **Bilan:**

Il ressort de cette approche l'identification de zones impactées et centrées autour des sondages S82/S83, S8 et F39 /FC1/ FC8 aux profondeurs 0-2m.